



# LA PARTICIPATION CITOYENNE À L'ÉVALUATION DES PROJETS DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION

Repères à destination des actrices  
et des acteurs professionnel·le·s et politiques





# **LA PARTICIPATION CITOYENNE À L'ÉVALUATION DES PROJETS DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION**

**Repères à destination des actrices  
et des acteurs professionnel·le·s et politiques**



## Financement

Ce guide méthodologique en matière de participation citoyenne à l'évaluation de projets de sécurité et de prévention a été conçu dans le cadre de la recherche « La participation citoyenne à l'évaluation d'impact des dispositifs de sécurité et de prévention de la Région de Bruxelles-Capitale », financée par la Région de Bruxelles-Capitale-Innoviris entre décembre 2019 et novembre 2023. Innoviris est l'organisme public qui finance et soutient la recherche et l'innovation en Région de Bruxelles-Capitale.

L'équipe de recherche était composée de Valérie Caprassé (Centre de recherches Pénalité, Sécurité & Déviance-ULB, chercheuse), de Sybille Smeets (Centre de recherches Pénalité, Sécurité & Déviance-ULB, promotrice), et de Carrol Tange (Institut National de Criminologie et de Criminologie, co-promoteur). La recherche a bénéficié du parrainage de l'asbl Bravo, le service de prévention de la ville de Bruxelles.

## Remerciements

Toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de cette recherche et à la conception de ce guide sont ici vivement et chaleureusement remerciées, en particulier :

- ▶ les habitantes et habitants de communes de la Région de Bruxelles-Capitale qui ont accepté de participer, volontairement et sans contrainte, à des focus groupes et de répondre à des questionnaires ;
- ▶ les nombreux acteurs et actrices des administrations communales, régionales et fédérales, et même au-delà des frontières du royaume, ainsi que les professionnel.le.s du secteur associatif et les responsables politiques qui ont consacré de leur temps en se pliant au jeu des entretiens, des focus groupes ou des tables rondes ;
- ▶ et enfin parce qu'ils se sont mobilisés à maintes reprises sans compter leurs heures et qu'ils y ont investi aussi de l'énergie, les membres de l'équipe de recherche remercient particulièrement les évaluateurs et évaluatrices internes des communes bruxelloises pour l'accueil qu'ils leur ont réservé à chacune de leurs sollicitations, ainsi que l'asbl Bravo pour son précieux parrainage, et tout spécialement Thierry Hendrickx pour son soutien et son enthousiasme à toute épreuve à l'égard de cette recherche.

## Pour citer ce guide :

**Caprassé Valérie (sld. Smeets Sybille, Tange Carrol), La participation citoyenne à l'évaluation des projets de sécurité et de prévention. Repères à destination des actrices et des acteurs professionnel.le.s et politiques, Bruxelles, Centre de recherches Pénalité, sécurité & déviances de l'Université Libre de Bruxelles, en collaboration avec la Direction opérationnelle Criminologie de l'Institut National de Criminologie et de Criminologie, Septembre 2023.**

Ce guide est disponible en format électronique sur le site du Centre de Recherches Pénalité, sécurité & déviances de l'ULB et sur le site de l'INCC.

Mise en page : Octopus (8pus.be)



# PRÉAMBULE

Emblématiques de la lutte contre l'insécurité urbaine et héritiers des premiers contrats de sécurité adoptés dès le début des années 1990 en Belgique, **les services de prévention communaux accomplissent leurs missions de prévention à travers l'action de nombreux services dits de « proximité »** (gardien·ne·s de la paix, éducateur·rice·s de rue, médiateur·rice·s de conflits, médiateur·rice·s scolaires, conseiller·ère·s en techno-prévention, etc.). Dès la mise en œuvre de ces politiques, celles-ci se sont accompagnées d'un volet évaluatif important, avec la création d'une fonction d'évaluateur·rice interne au sein des communes. Si ces acteurs et actrices professionnel·le·s sont, entre autres, responsables de l'évaluation des projets et actions mis en œuvre au sein des communes en matière de prévention à destination des autorités subsidiaires, ils ou elles accompagnent également la plupart du temps les équipes de terrain sur le plan méthodologique dans le développement de projets et l'évaluation de ceux-ci à des fins formatives.

Alors que ces politiques de sécurité et de prévention sont marquées par une volonté annoncée de rapprochement avec leurs publics, et qu'elles impliquent différents types d'évaluation, la question de la participation citoyenne à leur évaluation se pose presque « naturellement ». **Associer les points de vue des populations à l'évaluation de l'action publique, c'est favoriser l'expression de la diversité de ceux-ci sur l'action publique et permettre d'éviter, ce faisant, que les intérêts trop spécifiques de groupes d'acteurs déterminent les priorités**<sup>1</sup>. Aussi, faut-il souligner que le processus évaluatif « ne peut pas prétendre être neutre, non politisé, protégé des prédispositions idiosyncrasiques de l'évaluateur ou du contexte »<sup>2</sup>. L'étymologie du terme « évaluation » renvoie d'ailleurs au vocable « valeur ». Évaluer, c'est porter un jugement de valeur à partir d'informations et émettre un point de vue sur l'action<sup>3</sup>.

Et pourtant... associer les populations à ce type de démarche peut entraîner des réticences de la part de certain·e·s acteurs et actrices concerné·e·s, qui témoignent une forme de crainte de faire émerger ou publiciser des réactions en faveur de dispositifs catégorisés comme plus sécuritaires en mobilisant la parole des citoyen·ne·s<sup>4</sup>. Cette appréhension souligne d'ailleurs ce que des auteurs ont déjà mis en évidence : **les pouvoirs publics ont généralement tendance à éviter le sujet de la sécurité dans les processus participatifs, le considérant comme trop sensible pour être discuté avec les populations**<sup>5</sup>.

S'appuyant sur une **démarche empirique et participative**, le document que vous

1 E. MONNIER, V. SPENLEHAUER, « L'évaluation dans le triangle de la décision. Opinions singulières et processus pluraliste », *Revue Politiques et Management Public*, septembre 1992, vol. 10, n°3, pp. 61-81.

2 B. PLOTTU, E. PLOTTU, « Contraintes et vertus de l'évaluation participative », *Revue française de gestion*, 2009, vol 2, n°192, p. 34.

3 J. LAVAL, « Principes d'une évaluation socialement utile », in *Outils, pratiques, institutions pour évaluer les politiques publiques, actes du séminaire PLAN-ENA*, Avril-Juillet 1990 ; B. PLOTTU, E. PLOTTU, op. cit., C. FALLON, J.L. DETHIER, « La démarche d'évaluation », in L. ALBARELLO, D. AUBIN, C. FALLON, B., VAN HAEPEREN, *Penser l'évaluation des politiques publiques*, Louvain la Neuve, De Boeck Supérieur, 2016, pp. 101-118.

4 V. CAPRASSE, « Prendre part à l'évaluation des politiques de sécurité et de prévention. Essais de participation citoyenne à Bruxelles », in *Brussels Studies* [En ligne], Collection générale, n° 181, mis en ligne le 11 juin 2023, URL.

5 P. COSSART, J. TALPIN, *Lutte urbaine. Participation et démocratie d'interpellation à l'Alma-Gare*, Vulaines-sur-Seine, Editions du Croquant, 2015 ; A. PURENNE, H. BALAZARD, « Les tensions entre police et citoyens sont-elles solubles dans la démocratie délibérative ? L'exemple d'un dispositif participatif à Vaulx-en-Velin. » in *Lien Social et Politiques*, 2020, n°84, pp. 204-222 ; V. MALOCHET, « La sécurité est-elle vraiment 'l'affaire de tous' ? Les limites de la participation citoyenne en France dans un domaine typiquement régalién. », in *Participations*, 2021, vol. 1, n°29, pp. 41-71.

tenez entre vos mains propose des repères à toute personne qui s'intéresse aux démarches de participation citoyenne à l'évaluation des projets de sécurité et de prévention. D'une part, des **repères plus généraux** pour questionner et comprendre le sens de ces démarches et, d'autre part, des **repères méthodiques** dès lors que le passage à l'action se concrétise. Le terme « repère » n'a pas été choisi au hasard, il permet d'insister sur **le caractère ouvert et modulable de ce guide et de se départir d'une quelconque volonté normative**. En outre, ce document n'a aucune prétention, qui serait d'ailleurs vaine, à fournir des « solutions clés en main », reproductibles quels que soient le contexte, les publics, les objectifs poursuivis, **chaque démarche relevant du sur-mesure**. Parallèlement, et assez logiquement, ces repères ne peuvent se targuer d'être exhaustifs. Ils ont été choisis, avant tout et surtout, avec l'ensemble des parties qui ont participé aux différentes étapes de la recherche (voir *infra*).

Ces repères s'adressent en premier lieu aux acteurs et actrices travaillant au sein des services de prévention communaux et aux responsables politiques concerné·e·s par ces questions, qui souhaiteraient se lancer dans des démarches de participation citoyenne à l'évaluation des projets mis en œuvre dans ce secteur, mais pas seulement... Ce guide peut en effet aider toute personne qui voudrait se lancer dans une démarche de participation citoyenne à l'évaluation d'autres projets ou politiques car ces repères sont, à bien des égards, transversaux.

Il importe aussi de préciser que ce guide ne sert pas une évaluation que l'on pourrait qualifier de « scientifique » et « externe », bien que les principes de celle-ci soient repris pour partie dans ce document, mais s'inscrit davantage dans une démarche d'évaluation interne et formative ; autrement dit une évaluation qui vise à questionner les projets et dispositifs par les personnes impliquées dans leur conception et mise en œuvre aux fins d'amélioration de ceux-ci, l'amélioration pouvant être entendue selon différentes perspectives.

Ces repères ont été structurés en deux parties. Une première partie, intitulée « **Repères généraux** », propose des balises de compréhension des démarches de participation citoyenne à l'évaluation des projets de sécurité et de prévention, et présente des conditions (préalables) à la mise en œuvre de ces processus. Ces repères transversaux **posent un cadre, un langage commun, et interrogent ensuite les éléments qui conditionnent ou facilitent la mise en œuvre de processus participatifs à l'évaluation, qui soient plus inclusifs et respectueux de tous les acteurs et actrices** (potentiellement) impliqué·e·s. La première partie se veut ainsi un préalable et un soutien à la seconde partie, « **Repères méthodiques** », qui offre quant à elle une plongée dans des **méthodes agencées sous forme de fiches**. Ces dernières ont vocation à être **utilisées de manière plus ou moins autonome les unes des autres, en fonction des besoins et des intérêts** de l'utilisateur ou l'utilisatrice. A ce titre, il est utile de noter qu'une lecture complète de ce document pourrait confronter ici et là les lecteurs et lectrices à quelques répétitions. Même si, dans la plupart des cas, des renvois explicites à d'autres parties permettent d'éviter ces répétitions, la reproduction de quelques sections entre différentes parties a été privilégiée afin de faciliter une prise en main plus rapide du document et une utilisation ciblée et autonome de ces parties.

Enfin, il faut souligner que se lancer dans la participation citoyenne à l'évaluation de projets de sécurité et de prévention peut aussi s'effectuer, et certainement dans un premier temps, de **manière « modeste »**. C'est avant tout l'expérience qui permettra aux acteurs et actrices de (ré)orienter leurs démarches et d'y trouver du sens. En attendant, le contenu de ce guide s'appuie sur des expériences multiples et variées, celles de citoyens et citoyennes issues de communes bruxelloises, d'acteurs et actrices professionnel·le·s relevant d'administrations communales, régionales et fédérales,

et même au-delà des frontières belges, ainsi que des acteurs et actrices du secteur associatif et des responsables politiques. Parmi les acteurs communaux, on retrouve bien sûr les évaluateurs et évaluatrices internes des communes bruxelloises. Au travers de nombreux entretiens, de focus groupes, de questionnaires, de tables rondes et groupes de travail, ces expériences ont été recueillies, tant pour le contenu de ce guide que pour l'organisation et la mise à l'épreuve de celui-ci. Tous·tes les participant·e·s ont déjà été remercié·e·s en début d'ouvrage, et le sont à nouveau ici. Sans elles, sans eux, ce document n'existerait pas.

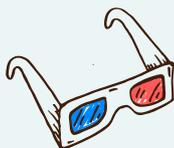
**Il n'y a plus qu'à souhaiter une bonne lecture, ou plutôt de bons repérages, à toutes et tous !**

## PRÉCAUTIONS SÉMANTIQUES

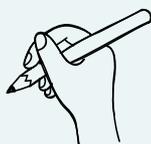
- ✓ Dans la suite de ce guide, nous avons fait le choix de ne pas systématiquement utiliser l'écriture inclusive pour ne pas alourdir ce long document. Tous les termes masculins désignant les **fonctions ou qualités visent donc tous les genres**.
- ✓ Lorsque le terme « **citoyen** » est utilisé dans ce guide, il ne renvoie pas au sens politique d'individus bénéficiant de droits civils et politiques et donc notamment du droit de vote. Il recouvre ici un sens plus général, à savoir des personnes visées/invitées par les processus participatifs, qui ne relèvent ni des acteurs politiques et administratifs chargés de la décision et de la mise en œuvre des projets de sécurité et de prévention (et de leurs processus participatifs), ni d'organisations professionnelles ou bénévoles préalablement structurées aux processus participatifs. Selon les situations, les « citoyens » tels qu'ils sont appréhendés à travers ce guide pourront ainsi renvoyer, par exemple, à l'ensemble des habitants ou utilisateurs d'un territoire considéré, au public cible d'un projet ou d'un service, ou encore aux bénéficiaires effectifs de ceux-ci.
- ✓ Il semble également important d'expliquer le choix du recours aux termes de « **participation citoyenne à l'évaluation** » plutôt qu'à ceux d'« évaluation participative ». D'une part, parce que la littérature scientifique exclut généralement du champ de « l'évaluation participative » une évaluation qui consisterait uniquement à consulter les bénéficiaires ou le public cible d'un projet ou d'une politique sur ses potentiels effets ou même plus en amont sur un diagnostic sans les associer activement (au moins en partie) à la conception et/ou la réalisation de l'évaluation. Or ce guide voulant également se pencher sur la consultation de ces publics pour alimenter la matériau évaluatif, le parti a été pris de considérer comme champ de « participation citoyenne à l'évaluation » non seulement les démarches qui visent à faire participer ces parties aux processus évaluatifs (dans sa conception ou mise en œuvre), mais également les démarches qui visent à les consulter directement, sans pour autant les faire participer au design ou à la réalisation de l'évaluation à proprement parler. Le champ couvert par ce guide est donc plus large que celui qui aurait été imposé par une définition stricto sensu de l'évaluation participative. D'autre part, parce qu'en choisissant les termes « participation citoyenne », la focale est davantage mise sur le qualificatif « citoyen » et donc sur la participation des citoyens tels que nous les avons définis plus haut, car ils sont plus rarement associés à des processus participatifs à l'évaluation.

## MISES EN EXERGUE

Le document est ponctué de pictogrammes pour des mises en exergue de pratiques, de points d'attention ou de clarification, de conseils de lectures, de témoignages, de risques identifiés ou de renvois vers d'autres parties du guide. Ces éléments visuels ont été intégrés pour faciliter la prise en main de ce guide.



Exemple pratique



Point de clarification



Pour aller plus loin



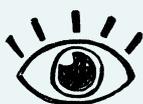
Témoignage



Point d'attention



Risque identifié



Renvoi vers une autre  
partie du guide

# TABLE DES MATIÈRES

## PARTIE I – Repères généraux

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>15</b>
---------------------------	-----------

<b>I. PARTICIPATION CITOYENNE À L'ÉVALUATION DES PROJETS DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION : PREMIERS REPÈRES POUR S'Y RETROUVER</b> .....	<b>16</b>
---	-----------

<b>A) La participation citoyenne : repères généraux, fonctionnels et institutionnels</b> ....	<b>16</b>
---	-----------

1) Objectifs de la participation .....	17
2) Dimensions contextuelles et fonctionnelles des processus participatifs.....	18
a. Dimensions contextuelles .....	19
b. Dimensions fonctionnelles .....	20

<b>B) L'évaluation des politiques et des projets de sécurité et de prévention</b> .....	<b>26</b>
---	-----------

1) Evaluer une politique publique .....	26
a. Que signifie évaluer une politique publique ?.....	26
b. Les « trois » temps de l'évaluation .....	26
c. Les grandes étapes génériques d'une évaluation .....	27
2) Evaluer (l'impact d') un projet de sécurité et de prévention.....	29

<b>C) La participation citoyenne à l'évaluation des projets de sécurité et de prévention</b> .....	<b>33</b>
--	-----------

1) La largeur de la participation et la profondeur de la participation.....	33
2) Promesses et limites de la participation citoyenne à l'évaluation ? .....	36
3) Quel rôle pour l'évaluateur ? .....	36

<b>II. LES CONDITIONS (PRÉALABLES) À LA MISE EN ŒUVRE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE À L'ÉVALUATION DES PROJETS DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION</b> ....	<b>40</b>
--	-----------

<b>A) Les conditions et aménagements matériels et organisationnels</b> .....	<b>41</b>
--	-----------

1) Ressources générales et spécifiques .....	41
2) Diversification des espaces et des modalités de participation.....	43
3) Des conditions (in)formatives .....	47
4) L'accueil et l'accompagnement.....	48

<b>B) L'impératif d'une triple clarification</b> .....	<b>50</b>
--	-----------

1) La clarification des finalités du processus et du ou des rôle(s) assigné(s) aux citoyens .....	50
2) La clarification des marges de manœuvre offertes aux citoyens .....	52
3) La clarification de l'utilisation du matériau « citoyen » (processus de redevabilité).....	53

<b>C) L'invitation à participer : la prise de contact</b> .....	<b>54</b>
---	-----------

<b>D) Accepter et assumer les limites des procédures envisagées</b> .....	<b>57</b>
---	-----------

1) Les risques de surdétermination des procédures sur le sens du processus ...	57
2) Accepter le nécessaire bricolage dans les processus participatifs .....	57

<b>E) Penser la reconnaissance du citoyen participant</b> .....	<b>59</b>
---	-----------

<b>F) Test conditionnel</b> .....	<b>61</b>
-----------------------------------	-----------

## PARTIE II – Repères méthodiques

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>65</b>
Test d'entrée dans les repères méthodiques : quelles sont vos priorités en matière de participation citoyenne à l'évaluation de projets de sécurité et de prévention ?.....	66
<b>MODULE N°1: La participation citoyenne aux phases évaluatives des projets de sécurité et de prévention</b> .....	<b>71</b>
Fiche n°1.1 : Phases évaluatives et profondeur de participation.....	73
Fiche n°1.2 : La participation citoyenne à la démarche diagnostique (A-B-C).....	77
Fiche n°1.3 : La participation citoyenne à la conception de projets de prévention (D-E).....	85
Fiche n°1.4 : La participation citoyenne à l'évaluation d'impact de projets de prévention (F-G-H).....	89
Fiche n°1.5 : La participation citoyenne à l'évaluation des projets de prévention - Tableau récapitulatif.....	97
<b>MODULE N°2: La sélection du public</b> .....	<b>99</b>
Fiche n°2.1 : La largeur de la participation.....	101
Fiche n°2.2 : La question de la mobilisation et de la sélection du public .....	103
Fiche n°2.3 : Types de sélection du public - tableau comparatif .....	107
Fiche n°2.4 : L'approche basée sur l'auto-sélection .....	109
Fiche n°2.5 : Le recrutement ciblé .....	111
Fiche n°2.6 : Le tirage au sort.....	113
Fiche n°2.7 : Echantillon représentatif de la population .....	117
Fiche n°2.8 : Echantillon dans le cadre de méthodes qualitatives.....	119
<b>MODULE N°3: Les méthodes et dispositifs de participation citoyenne à l'évaluation de projets de sécurité et de prévention en détail</b> .....	<b>121</b>
Fiche n°3.1 : Panorama des méthodes et dispositifs .....	123
Fiche n°3.2 : Les entretiens individuels (semi-directifs et non directifs).....	131
Fiche n°3.3 : Les focus groupes .....	135
Fiche n°3.4 : La méthodes d'analyse en groupe.....	137
Fiche n°3.5 : La méthode (ou technique) du groupe nominal.....	139
Fiche n°3.6 : L'enquête par questionnaires.....	141
Fiche n°3.7 : Les marches exploratoires.....	145
Fiche n°3.8 : Les outils de représentation sensorielle .....	149
Fiche n°3.9 : Des outils moins formalisés : déplacements dans les espaces publics avec des « prétextes » à la discussion.....	151
Fiche n°3.10 : L'étoile du changement.....	153
Fiche n°3.11 : Le world café.....	157
Fiche n°3.12 : Le théâtre forum.....	159
Fiche n°3.13 : La décision par consentement .....	161
Fiche n°3.14 : Les mini-publics délibératifs.....	163
Fiche n°3.15 : Le budget participatif.....	169
Fiche n°3.16 : Instance citoyenne consultative .....	173
Fiche n°3.17 : Instance d'évaluation citoyenne .....	175
<b>Bibliographie générale</b> .....	<b>179</b>



# PARTIE I

## REPÈRES GÉNÉRAUX





# INTRODUCTION

*La participation citoyenne à l'évaluation de projets ou de politiques de sécurité et de prévention, cela vous parle ?* Ces termes un peu techniques mis côte à côte nécessitent certainement d'être clarifiés, définis, précisés pour permettre à chacune et chacun de comprendre les tenants et les aboutissants de ce document.

Ces repères généraux visent ainsi à proposer une compréhension de ce que recouvre la participation citoyenne à l'évaluation de projets et de politiques de sécurité et de prévention, des finalités auxquelles elle peut répondre, des conditions requises pour la mise en œuvre de tels processus. En d'autres mots, il s'agit de poser un cadre et donner certaines clés de compréhension ou repères avant toute plongée plus concrète dans des méthodes qui peuvent être utilisées pour ce type de processus participatif.

La participation citoyenne à l'évaluation, c'est croiser des enjeux et des difficultés : ceux propres à la participation citoyenne et ceux propres à l'évaluation. C'est pourquoi, dans un premier temps, il semble utile et nécessaire de l'aborder progressivement, au cours d'une **présentation en trois temps (point I)** : un premier temps consacré à la **participation citoyenne**, un deuxième consacré à **l'évaluation de politiques et de projets** et un dernier revenant sur la **participation citoyenne à l'évaluation de projets de sécurité et de prévention**.

Une deuxième partie expose les **conditions (préalables) à la mise en œuvre** d'une démarche de participation citoyenne à l'évaluation de projets de sécurité et de prévention (**point II**), ou plus exactement les éléments qui tendent à faciliter la mise en œuvre de processus participatifs à l'évaluation. Cette partie s'achèvera sur un test conditionnel, lequel vous permettra de vous situer quant aux conditions qui sont pointées comme importantes, tant par les citoyens rencontrés que par les acteurs professionnels.

# 1.

## PARTICIPATION CITOYENNE À L'ÉVALUATION DES PROJETS DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION : PREMIERS REPÈRES POUR S'Y RETROUVER

### A) La participation citoyenne : repères généraux, fonctionnels et institutionnels

Ce passage semble absolument incontournable avant de poursuivre votre chemin au sein du guide. En effet, l'objet de ce guide se situant au croisement de la participation citoyenne et de l'évaluation, il apparaît certainement utile de revenir sur quelques fondamentaux de la participation.

Les démarches participatives sont marquées par une **diversité d'acteurs aux objectifs très différents et une multitude de pratiques aux finalités et organisations très diverses**, ce qui rend assez difficile toute tentative de proposer une définition partagée par tout le monde. D'ailleurs, ce sont même des **courants idéologiques radicalement opposés** qui ont soutenu le développement de la participation citoyenne. D'une part, un courant de gauche proche de l'« altermondialisme » qui met en exergue les promesses de justice sociale dont pourrait se targuer la participation et d'autre part un courant libéral focalisé sur une approche plus managériale de la participation qui servirait une meilleure gestion publique<sup>6</sup>. En conséquence, les concepts employés se révèlent particulièrement **flous et ambivalents**<sup>7</sup>. À l'inverse, peuvent être observées des entreprises de **dévalorisation** de la participation, laquelle est alors envisagée à travers le prisme de l'effet de mode et de la lubie militante<sup>8</sup>. La participation doit, ce faisant, être appréhendée comme « **un champ dynamique et complexe, c'est-à-dire un ensemble de processus, plutôt que comme un unique processus** »<sup>9</sup>.



#### Pour aller plus loin sur l'histoire des démarches participatives

Les démarches participatives « contemporaines » à l'échelle locale trouvent leur ancrage dans les mouvements sociaux urbains des années 60 aux États-Unis qui revendiquaient davantage de démocratisation et de partage du pouvoir au niveau local. Pour davantage d'informations, vous pouvez consulter les références suivantes : Bacqué, Rey, Sintomer, 2005 ; Blondiaux, Fourniau, 2011 ; Plottu, Plottu, 2009.

6 G. GOURGUES, *Les politiques de démocratie participative*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2013, p. 20.

7 M.-H. BACQUÉ, H. REY, Y. SINTOMER, « La démocratie participative, un nouveau paradigme de l'action publique ? », in M.-H. BACQUÉ, H. REY, Y. SINTOMER (dir.), *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*, Paris, La Découverte, 2005, pp 25-34.

8 G. GOURGUES, 2013, *op. cit.*, p.3

9 M. KRAVAGNA, M. REUCHAMPS, S. DELBERGHE, « Qu'est-ce que la participation ? », in F. CLAISSE, C. LAVIOLETTE, M. REUCHAMPS, Ch. RUYTERS (dir.), *La participation en action*, P.I.E. Peter Lang, 2013, p. 28.

## 1) OBJECTIFS DE LA PARTICIPATION

Les objectifs de la participation peuvent être multiples et recouvrir différents registres, d'ordre politique, social ou encore gestionnaire. Il y a ceux qui sont officiellement annoncés et les plus officieux, ceux qui sont avoués et les inavouables<sup>10</sup>. Par ailleurs, chaque partie contribuant à la construction d'un dispositif participatif peut y investir des espoirs et objectifs différents. Finalement, ce sera l'analyse des effets du dispositif qui indiquera le(s) registre(s) dans lequel le dispositif s'est ou non illustré.

Néanmoins, même si les objectifs peuvent être variés, il est possible de dégager de grandes tendances. On peut à cet effet proposer deux perspectives de typologisation des objectifs :

- ✓ Selon Bacqué, Rey et Sintomer<sup>11</sup>, **trois grandes séries d'objectifs** de la participation peuvent être relevés, en particulier pour les dispositifs de proximité :
  - ▶ **Améliorer la gestion publique, permettre une action publique mieux adaptée aux besoins et spécificités des populations et moderniser l'administration locale.** Dans ce cadre, des savoirs (d'usage) sont reconnus aux habitants ou usagers qui sont invités à ce titre à participer à l'élaboration, la gestion ou la mise en œuvre de projets. Dans cette perspective héritée du New Public Management, l'administration est censée devenir plus efficace dans les services publics rendus, mais également plus dynamique et réactive par une pression issue de la société civile. On peut aussi y retrouver des objectifs de plus grande transparence afin de lutter contre la corruption et les pratiques clientélistes.
  - ▶ **Transformer les rapports sociaux** en recréant du lien social, en instaurant des espaces de rencontre et d'échange, en améliorant la cohésion sociale et en mobilisant les citoyens pour lutter ou dépasser certains conflits, qui résultent notamment de grandes causes structurelles (restructurations économiques, chômage, etc.). Les démarches relevant de cette finalité s'opposent donc aux perspectives qui appréhendent l'individu comme unique responsable de sa situation et qui le stigmatise comme pauvre ou relevant d'une « classe dangereuse ». Dans cette perspective, la participation devrait viser à redonner du pouvoir d'agir, en particulier aux plus exclus. La notion d'*empowerment*, qui s'est largement diffusée sans forcément recevoir une définition claire, renvoie ici « à la fois à un objectif et une méthode collective, un processus d'apprentissage des individus membres des groupes défavorisés en vue d'une insertion sociale où ils peuvent faire valoir leur culture et leurs intérêts »<sup>12</sup>. Dans une perspective plus conflictuelle, l'*empowerment* se définit davantage comme une véritable émancipation et un accès au pouvoir.
  - ▶ **Etendre la démocratie** en visant des objectifs d'apprentissage de l'exercice de la citoyenneté, de la logique et des enjeux de la gestion publique au-delà des intérêts particuliers ou immédiats, de la culture politique et de proposition.
- ✓ Dans une autre perspective, au départ de l'analyse de différents dispositifs participatifs, Gourgues<sup>13</sup> propose une **grille de lecture à 5 objectifs** de la participation

10 L. BLONDIAUX, « L'idée de démocratie participative : enjeux, impensés et questions récurrentes », in M.-H. BACQUÉ, H. REY, Y. SINTOMER (dir.), *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*, Paris, La Découverte, 2005, pp 119-137.

11 M.-H. BACQUÉ, H. REY, Y. SINTOMER, « La démocratie participative, un nouveau paradigme de l'action publique ? », in M.-H. BACQUÉ, H. REY, Y. SINTOMER (dir.), *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*, Paris, La Découverte, 2005, pp 25-34.

12 M.-H. BACQUÉ, H. REY, Y. SINTOMER, *op. cit.*, p. 30.

13 G. GOURGUES, 2013, *op. cit.*

organisée par les autorités publiques, qui sont souvent entremêlés et que l'auteur répartit en deux grands blocs :

► **Des objectifs visant les comportements des acteurs engagés dans la participation :**

- **Procurer des bénéfices personnels** aux participants (*empowerment*, acquisitions de connaissances sur une thématique, développement de relations sociales,...).
- **Améliorer l'influence communicative** en affectant par le débat l'ensemble des parties prenantes du dispositif, participants comme acteurs décisionnels.
- **Permettre au public d'avertir et de conseiller** les autorités publiques en vue d'alimenter la décision politique.

► **Des objectifs visant une modification du processus décisionnel :**

- **Viser la co-gouvernance** en associant concrètement les participants à la gestion d'un équipement, d'un bien ou d'une structure.
- **Viser une autorité directe** en prévoyant que les décisions prises au terme du processus participatif seront entérinées par les autorités publiques, sans autre discussion. On peut citer les référendums ou certains budgets participatifs qui relèvent de ce type d'objectifs (voir fiche n° 3.15 consacrée aux budgets participatifs dans la Partie II. Repères méthodiques).

De manière générale, il est utile de relever que les dispositifs participatifs poursuivent beaucoup plus rarement des objectifs visant une modification du processus décisionnel.

Si des objectifs sont annoncés (ou non), les effets réels ne sont pas garantis et peuvent souvent même ne pas avoir été anticipés lors de la conception du dispositif participatif.

## 2) DIMENSIONS CONTEXTUELLES ET FONCTIONNELLES DES PROCESSUS PARTICIPATIFS

Face à la diversité des pratiques, les processus participatifs peuvent être envisagés à l'aune de différentes dimensions qui aident à **saisir les dynamiques qui sous-tendent les processus participatifs**. En quelque sorte, ces dimensions permettent de vous **poser des questions sur le processus** que vous souhaitez mettre en place ou sur un processus existant.

Ces dimensions peuvent être classées en deux volets :

Les dimensions contextuelles	Les dimensions fonctionnelles
Elles éclairent sur le contexte général dans lequel s'inscrit le processus participatif	Elles s'attachent à éclairer le fonctionnement interne du processus participatif
Dimension processuelle	Rôle octroyé au citoyen
Dimension institutionnelle	Mode de sélection des citoyens non organisés
Niveau de pouvoir	Design participatif

## A. DIMENSIONS CONTEXTUELLES

### ✔ Dimension processuelle

Dans **quelle** « **phase** » d'un projet, d'un programme ou d'une politique publique intervient la démarche participative ? S'agit-il d'une participation à la définition d'un problème, à l'état des lieux (diagnostic) d'une situation ? Ou de mettre à l'agenda des problèmes, de proposer des options politiques ? Ou encore de proposer une participation au cours de la mise en œuvre ou à une évaluation après mise en œuvre ?

Cette indication processuelle peut aider à comprendre la démarche participative et ses potentiels effets. Il faut cependant constater que ce type de question est, dans l'absolu, très peu posée ou du moins conscientisée par les acteurs engagés dans la conception ou mise en œuvre de la participation, qu'ils soient issus des autorités politico-administratives ou du secteur marchand (privé) de la participation. Se poser cette question doit aussi permettre aux acteurs de questionner l'intérêt de l'expérience par rapport à des politiques existantes ou futures.

Pour faciliter l'appréhension de cette dimension contextuelle, trois modalités peuvent être envisagées :

- ▶ Une participation **en amont** (*ex ante*) d'une politique : l'expérience relève alors de la définition d'un problème, du diagnostic d'une situation, de la construction de l'action publique pour répondre à un problème.
- ▶ Une participation **chemin faisant** (*in itinere*) d'une politique : l'expérience se rattache à une politique dont la mise en œuvre est en cours.
- ▶ La participation est relative à une évaluation **en aval de la mise-en œuvre** (*ex post*).



Bien que cette distinction processuelle soit opérée, il importe d'attirer l'attention sur un point fondamental. Les travaux de sociologie politique ont clairement mis en évidence que les politiques publiques étaient loin d'être un champ de processus séquentiels, mais qu'elles résultaient bien au contraire de constructions collectives d'acteurs en interaction (publics et privés), à telle enseigne qu'aujourd'hui, le milieu scientifique utilise davantage la notion d'action publique à celle de politique publique pour refléter cet espace interactionnel. Les dimensions proposées peuvent donc apparaître quelque peu à contre-courant. Dans ce contexte, il faut considérer ces dimensions comme des repères qui ne gomment en rien les réalités mouvantes de l'action publique, en recomposition perpétuelle. Vous pouvez consulter à cet égard les ouvrages de Lascoumes et Le Galès<sup>14</sup> et Hassenteufel<sup>15</sup>.

### ✔ Dimension institutionnelle

S'agit-il d'une démarche qui se veut uniquement **ponctuelle** ou au contraire s'agit-il

14 P. LASCOUMES, P. LE GALÈS, *Sociologie de l'action publique*, Paris, Armand Colin, 2007.

15 P. HASSENTEUFEL, *Sociologie politique: l'action publique*, Paris, Armand Colin, 2011.

d'une **pratique pérenne**, instituée dans le temps, déployée pour durer et dotée d'un cadre consacrant ce caractère permanent ?

Cette ligne de partage est intéressante à plus d'un titre :

- ▶ En effet, un dispositif pérenne ne nécessitera pas le même engagement politique et institutionnel, avec toutes les contraintes opérationnelles qu'il suppose, qu'une expérience ponctuelle.
- ▶ Par ailleurs, la littérature sur la participation met en évidence que l'un des effets souvent recherchés par la démocratie participative, à savoir les processus de transformation des citoyens par un processus de socialisation politique, est notamment conditionné par une participation des citoyens dans la durée<sup>16</sup>.
- ▶ En outre, l'analyse de la genèse des dispositifs permet de mettre en évidence le glissement qui peut s'opérer entre une expérience ponctuelle et un dispositif qui se veut pérenne. En effet, la première peut constituer un terreau très fertile à la construction du second.

### ✓ Niveau de pouvoir

Les pratiques et dispositifs peuvent être initiés et déployés par différents niveaux de pouvoir, local ou supra-local (régional, national, ...). Le local est certainement le niveau de pouvoir ayant investi le plus la participation citoyenne, notamment eu égard aux rapports de proximité plus évidents avec les citoyens<sup>17</sup>.

## B. DIMENSIONS FONCTIONNELLES

### ✓ Rôle octroyé au citoyen

Deux rôles peuvent être assignés aux citoyens dans les pratiques mises en place : **un rôle consultatif et un rôle décisionnel**.

- ▶ Le **rôle consultatif** vise les pratiques où le citoyen est consulté pour donner un avis, conseil, ou autres éléments relevant de leur expérience, de nature à donner un éclairage aux autorités publiques (politiques et administratives) qui pourront l'utiliser ou non en vue de construire ou ajuster des politiques (programmes ou projets).
- ▶ Le **rôle décisionnel** vise des pratiques qui donnent une part plus directe aux citoyens dans la prise de décision politique, de manière contraignante (dans le cadre de referendum par exemple) ou relativement contraignante pour les autorités politiques. L'emploi du terme « relativement » fait référence aux pratiques dans lesquelles les autorités s'engagent à suivre l'avis des citoyens (par exemple, dans le cas de budgets participatifs), mais qui ne sont pas contraignantes en droit.



En droit constitutionnel belge, le rôle du citoyen (ici entendu comme individu disposant des droits civils et politiques et donc du droit de vote) est limité à celui d'électeur. Les formes de participation citoyenne sont donc

16 J. TALPIN, « L'important, c'est de participer ? Regard critique de la participation », Rencontres nationales de la participation à Mulhouse organisées par le Conseil scientifique de Décider ensemble, conférence suivie le 21 octobre 2020 par vidéoconférence.

17 M.-H. BACQUÉ, H. REY, Y. SINTOMER, 2005, *op. cit.*

uniquement consultatives et ne peuvent être contraignantes<sup>18</sup>. Néanmoins, des « rôles décisionnels » sont dans les faits octroyés aux citoyens lorsque ceux-ci bénéficient réellement d'une « garantie » de la part des élus politiques que leurs contributions seront suivies de jure puisque les mandataires politiques sont les seuls habilités à prendre les décisions.

Il est donc ici proposé de mettre en tension ces deux rôles, sans produire davantage de détails au sein de chacune de ces deux grandes catégories.

### ✔ Mode de sélection des citoyens non organisés

*Quels citoyens veut-on intégrer au processus et comment les recrute-t-on ?*

En matière de recrutement, différentes options se distinguent essentiellement entre une « participation volontaire et auto-sélective, sur la base d'invitations publiques généralement locales » ou « un recrutement plus actif et plus direct »<sup>19</sup>.

Aussi, peuvent être reprises les catégories formulées par Gourgues<sup>20</sup> en ce qui concerne les citoyens non organisés, à savoir :

- ▶ **La sphère publique diffuse** lorsque toute personne intéressée peut prendre part au dispositif. L'auto-sélection est alors complète.
- ▶ **Ouvert à autorecrutement** quand les dispositifs visent tout individu appartenant à une population déterminée, tels que par exemple les habitants d'un quartier, et souhaitant prendre part à l'expérience participative. L'auto-sélection parmi le segment de la population concernée est également complète.

Ces deux premières catégories relèvent donc d'une approche basée sur l'auto-sélection.

- ▶ **Ouvert à recrutement ciblé** lorsque le dispositif participatif sollicite des individus relevant d'une population déterminée que les autorités tiennent à impliquer spécifiquement tels que par exemple des bénéficiaires d'un dispositif ou d'une politique.
- ▶ **Tirage au sort** : Le public est ici constitué par sélection aléatoire d'individus au sein d'une population déterminée.

Ces différentes modalités peuvent également être hybridées. Vous pourriez ainsi recourir au tirage au sort et au recrutement ciblé afin d'inclure des personnes qui seraient exclues du tirage au sort du fait des modalités de celui-ci.



Ces types de sélection sont présentés dans la **fiche n°2.2 « La mobilisation et la sélection du public »** et les fiches suivantes au sein de la **partie II. Repères méthodiques**.

18 T. GAUDIN, V. JACQUET, J.-B. PILET, M. REUCHAMPS, « Consultation populaire et référendum en Belgique », in *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2018, n°2390-2391, pp. 5-62.

19 M. REUCHAMPS, « Les expériences délibératives : essai de typologie des pratiques », in S. BRUNET, F. CLAISSE, C. FALLON (dir.) *La participation à l'épreuve*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, 2013, p.35.

20 G. GOURGUES, 2013, *op. cit.*



## Pour aller plus loin sur le tirage au sort

Le tirage au sort est aujourd'hui couplé à des instances délibératives citoyennes et, en tant que tel, ce couplage est presque devenu un automatisme procédural, qui a notamment été initié dans le cadre d'expériences de théoriciens de la démocratie délibérative. Si vous souhaitez aller plus loin sur cette question, vous pouvez consulter l'article de Talpin sur l'origine de l'appariement des pratiques délibératives et du tirage au sort, et sa généralisation (Talpin, 2019).

Selon Jacquet, (2017, pp. 19-25), le tirage au sort peut être soutenu par différentes perspectives :

- Une première perspective appréhende le tirage au sort comme le moyen de garantir la diversité des points de vue échangés dans le processus délibératif, ce qui permettrait notamment de lutter contre les reproductions sociales qui se donnent également à voir dans les processus participatifs.
- Une autre perspective fait du tirage au sort le principe démocratique égalitaire où chaque citoyen peut, par rotation des charges, prendre part à la gestion de la chose publique.
- Une troisième perspective veut pallier les défaillances d'un système électif dans lequel les acteurs politiques orientent avant tout leurs actions en fonction des calendriers électifs et de la progression de leur carrière. Selon cette perspective, la sélection de citoyens par tirage au sort pour une durée limitée présenterait l'avantage d'offrir un cadre pour une délibération sereine qui vise uniquement l'intérêt général.
- Enfin, la perspective de James Fishkin, le concepteur des sondages délibératifs, qui d'après Jacquet est certainement la moins partagée, voit dans les mini-publics tirés au sort un espace substituable au peuple lui-même et qui peut à ce titre aider les décideurs dans leur prise de décision.



## Monopolisation des dispositifs participatifs par les « usual suspects »

Tant la littérature scientifique que les acteurs de terrain mettent en exergue un écueil de la participation citoyenne : les **publics effectivement mobilisés disposent de capitaux socio-culturels élevés tandis que des pans entiers de la population sont relégués en dehors des cercles de la participation**. Au premier rang des absents, on retrouve alors les plus démunis, les jeunes, et les personnes d'origine étrangère. Cette situation constituerait pour certains la preuve que les dispositifs participatifs reproduiraient des inégalités de classe. Si cette critique se base sur des observations empiriques, selon certains auteurs comme Blondiaux ou Gourgues, il ne faut pas considérer ce qui s'apparenterait à un effet d'exclusion comme une caractéristique intrinsèque des dispositifs participatifs. En effet, ce constat démontre avant tout que **l'accès à la participation est gouverné par les mêmes logiques sociales que celles de l'élection ou du militantisme**, que ce dernier soit politique ou associatif<sup>21</sup>.

Par ailleurs, le décalage entre les publics visés et mobilisés ne doit pas être appréhendé uniquement comme le révélateur d'une anomalie<sup>22</sup>. Il s'explique aussi comme le libre consentement des individus à participer<sup>23</sup>. Dès lors, il importe de **comprendre les motivations à participer**, qui constituent aux côtés de la capacité à participer, un facteur essentiel dans la compréhension du profil des citoyens participants<sup>24</sup>. A cet égard, au travers de plusieurs études empiriques sur les budgets participatifs, Mazeaud et Talpin<sup>25</sup> ont mis en évidence l'hétérogénéité, la pluralité et la complexité des raisons d'agir et des degrés d'engagement. Ils ont identifié quatre principaux motifs de (non-)participation dans le cadre de l'étude de budgets participatifs qui s'inscrivent sur une certaine durée : la réponse à un devoir civique (ou à l'inverse le rejet explicite de celui-ci) ; un intérêt personnel, voire matériel (ou la perception des limites du dispositif à promouvoir un intérêt personnel) ; la recherche de relations sociales (ou au contraire l'exclusion sociale qui frappe certains acteurs) et le développement cognitif grâce à l'expérience (ou l'absence ou la faiblesse de ressources cognitives pouvant expliquer la non-participation).

Plus récemment, dans le cadre de sa recherche doctorale menée en Belgique, Jacquet<sup>26</sup> a étudié les raisons qui ont conduit des citoyens tirés au sort dans le cadre de dispositifs délibératifs à accepter ou refuser l'invitation. L'auteur fait ressortir des motifs relevant du devoir civique, mais aussi des motifs liés à l'auto(dés)habilitation (autrement dit le sentiment d'(in)compétence subjective de participer à un tel dispositif), des motifs de concentration sur la vie privée ; des motifs liés à la dynamique interne des dispositifs délibératifs qui impose des discussions entre citoyens qui ne se connaissent pas (a priori) et aux profils et perspectives différents ; des motifs d'absence d'impact de la délibération pour des non-participants ; et enfin des motifs liés à la disponibilité temporelle. Ces motifs rejoignent donc pour partie ceux identifiés par Talpin et Mazeaud<sup>27</sup> concernant les budgets participatifs.

21 L. BLONDIAUX, « Démocratie locale et participation citoyenne : la promesse et le piège », in *Mouvements*, 2001, vol. 5, n°18, pp. 47-48.

22 G. GOURGUES, 2013, *op. cit.* p. 97.

23 *Idem.*

24 M. BERGER, J. CHARLES, « Persona Non Grata. Au seuil de la participation », in *Participations*, 2014, n°9, pp. 5-36

25 A. MAZEAUD, J. TALPIN, « Participer pour quoi faire ? Esquisse d'une sociologie de l'engagement dans les budgets participatifs », in *Sociologie*, 2010, vol. 1, pp. 357-374.

26 V. JACQUET, *Comprendre la non-participation. Les citoyens face aux dispositifs délibératifs tirés au sort*, Bruxelles, Peter Lang, 2020.

27 A. MAZEAUD, J. TALPIN, « Participer pour quoi faire ? Esquisse d'une sociologie de l'engagement dans les budgets participatifs », in *Sociologie*, 2010, vol. 1, pp. 357-374.

Si ici, la focale a été mise sur les citoyens non organisés, les dispositifs peuvent aussi viser et comprendre en leur sein d'autres publics que les citoyens non organisés, tels que des membres de l'administration, des élus, des représentants d'associations ou d'autres structures avec des intérêts professionnels, et des experts.

### ✔ Design participatif

*Comment le citoyen est-il invité par les pouvoirs publics à prendre part ? Comment l'interaction avec et entre les participants est-elle organisée ?<sup>28</sup>.*

Les procédures peuvent se décliner à l'infini, chaque processus étant unique, répondant à des finalités et s'inscrivant dans des contextes différents. L'objectif est donc ici de distinguer les principales modalités génériques :

- ▶ **Expression de points de vue (avis, préférences, propositions) individuels, avec éventuelle agrégation de ces points de vue individuels.** On retrouvera par exemple cette modalité de participation dans les consultations populaires ou les consultations en ligne. Cette expression de points de vue individuels peut être spontanée ou éclairée. Dans le premier cas, les citoyens ne disposent pas d'informations préalables. Dans le second, des informations sont apportées au préalable aux citoyens.
- ▶ **Délibération :** la délibération peut être définie comme un « processus d'échanges d'arguments entre différents acteurs »<sup>29</sup>. Dans un cadre participatif, la délibération est utilisée pour aider à construire un « choix » collectif.

**La délibération peut être ou non formalisée.** Elle est formalisée quand des procédures vont faciliter la construction d'une vision collective, l'identification des désaccords et la découverte des alternatives<sup>30</sup>. En recourant à une délibération facilitée, l'objectif est alors d'atteindre une qualité délibérative, c'est-à-dire des discussions qui mettent en balance correctement les différents points de vue et qui aboutissent à une synthèse raisonnée des débats<sup>31</sup>. Pour ce faire, les autorités peuvent faire appel à des « facilitateurs professionnels », habituellement externes. La qualité délibérative sera dès lors dépendante aussi des experts en facilitation engagés. De manière générale, un processus délibératif est habituellement informé en ce sens que les citoyens reçoivent des informations qui leur permettent d'échanger des arguments entre eux en s'appuyant sur des informations préalablement communiquées (experts, études, documentation, etc.).

---

28 G. GOURGUES, 2013, *op. cit.*

29 M. REUCHAMPS, 2013, *op.cit.*, p. 27.

30 G. GOURGUES, 2013, *op. cit.* , p. 105.

31 M.- H. BACQUÉ, Y. SINTOMER, *La démocratie participative. Histoire et généalogie*, Paris, La Découverte, 2011, p. 17.

Pour Sintomer et al<sup>32</sup>, la qualité délibérative d'une procédure participative est d'autant meilleure quand

- la discussion peut avoir lieu entre les citoyens et pas simplement entre les citoyens et l'administration ;
- la discussion est facilitée par des animateurs neutres ;
- la séance n'est pas présidée par un élu qui cadre les débats en fonction de sa propre perspective ;
- des arguments peuvent être échangés, à côté d'autres registres tels que le témoignage ou l'indignation et que la séance ne se réduit pas à des séquences technicistes ou rhétoriques ;
- un temps suffisant est consacré à la discussion ;
- des sessions de discussion sont organisées en petits groupes pour permettre à un maximum d'individus de participer et de s'exprimer.

Il importe également de souligner qu'une délibération peut aboutir

- ▶ à des recommandations collectives faisant l'objet d'un consensus ;
- ▶ à des recommandations qui ne font pas l'objet d'un consensus, et distinguées par exemple en positions « majoritaires/minoritaires » ou simplement par le fait que des positions différentes existent en les énumérant ;
- ▶ à un vote, notamment lorsque le dispositif compte un nombre élevé de participants et/ou de propositions (à éventuellement hiérarchiser).

#### POINT DE CLARIFICATION

##### La notion de délibération

Il est nécessaire ici de souligner la dualité sémantique du mot « délibération » en français. D'un côté, en vieux français, le mot renvoie à la décision. C'est d'ailleurs en ce sens que l'on parle encore aujourd'hui de voix délibératives, en opposition aux voix consultatives. D'un autre, la délibération signifie « la discussion réfléchie qui précède la prise de décision » (Sintomer, 2011, p. 122). C'est donc bien dans cette dernière acception qu'est inscrite la « délibération » comme modalité du design participatif.

32 Y. SINTOMER, C. HERZBERG, A. RÖCKE A, *Les budgets participatifs en Europe. Du service public au service du public*, Paris, La Découverte, 2008, p. 71.

## B) L'évaluation des politiques et des projets de sécurité et de prévention

### 1) ÉVALUER UNE POLITIQUE PUBLIQUE

#### A. QUE SIGNIFIE ÉVALUER UNE POLITIQUE PUBLIQUE ?

Pour Fallon et Dethier, « l'évaluation a pour vocation d'élaborer **un jugement quant à la réalisation ou aux effets d'un programme politico-administratif, pour préparer une décision ou améliorer la mise en œuvre d'une politique** ». L'évaluation peut poursuivre « différentes finalités et mobiliser différentes méthodes selon les programmes évalués, tout en prenant appui sur des principes généraux inspirés des exigences méthodologiques et techniques propres aux sciences sociales et économiques »<sup>33</sup>.

Pour Perret, « l'évaluation d'une action publique – politique, programme, plan d'action, projet, etc. –, consiste en un **examen portant à la fois sur les conditions de mise en œuvre, le processus et les différentes conséquences de cette action** (résultats, effets, impacts), mené dans un cadre institutionnel plus ou moins formalisé dans le but de rendre des comptes, d'améliorer cette action et/ou d'éclairer les décisions (notamment budgétaires) la concernant »<sup>34</sup>.

Il importe ici de préciser qu'une évaluation implique toujours une dimension politique, contrairement à une recherche scientifique, puisqu'elle est censée répondre à des questions visant la production d'une action (arrêt, modification, poursuite d'un projet)<sup>35</sup>. Cette liste relative à l'action peut même être complétée par les débuts ou le lancement d'une action au départ d'une évaluation en amont (voir ci-après les « trois » temps de l'évaluation).

#### B. LES « TROIS » TEMPS DE L'ÉVALUATION

On peut distinguer trois moments d'évaluation pour une politique, qui induisent des questionnements différents<sup>36</sup> :

- ✓ **l'évaluation en amont (ex ante)** : c'est le temps où se discute l'opportunité de réaliser une action publique sur base d'une analyse des besoins, c'est le moment du diagnostic, c'est l'étude de la pertinence, de la faisabilité et de la cohérence d'une action projetée<sup>37</sup> ;
- ✓ **l'évaluation chemin faisant (in itinere)** est réalisée en cours de mise en œuvre d'une action publique, davantage comme outil de pilotage, en interrogeant le fonctionnement du programme et en vérifiant le niveau des réalisations prévues<sup>38</sup> ;

33 C. FALLON, J.L. DETHIER, « La démarche d'évaluation », in L. ALBARELLO, D. AUBIN, C. FALLON, B. VAN HAEPEREN, *Penser l'évaluation des politiques publiques*, Louvain la Neuve, De Boeck Supérieur, 2016, p. 101.

34 B. PERRET, *L'évaluation des politiques publiques*, in *Regards croisés sur l'économie*, 2016, vol. 1, n°18, p. 49.

35 J. LACROIX J., C. TANGÉ, *Évaluer les contrats de sécurité. Portefeuille de lecture*, Bruxelles, Politeia, 1997, p. 7.

36 J. LACROIX J., C. TANGÉ, op. cit. ; B. PLOTTU, E. PLOTTU, « Contraintes et vertus de l'évaluation participative », in *Revue française de gestion*, 2009, vol 2, n°192, pp. 31-58 ; C. FALLON, J. DETHIER, op. cit.

37 C. FALLON, J. DETHIER, op. cit., p. 105.

38 C. FALLON, J. DETHIER, op. cit., p. 105.

- ✓ **l'évaluation en aval (ex post)**, aussi appelée évaluation rétrospective, s'intéresse à la politique arrivée à maturité et peut porter sur « l'efficacité<sup>39</sup> de la politique sur base des changements opérés auprès du groupe cible, ainsi que l'efficience<sup>40</sup> de l'intervention, voire l'impact à long terme de l'action publique »<sup>41</sup> et permet aussi d'interroger la validité de la théorie ou logique d'action qui a sous-tendu la politique. Autrement dit, cette évaluation peut s'intéresser aux effets de la politique et tenter de comprendre en quoi, pourquoi et comment cette dernière a répondu aux objectifs initiaux.

### C. LES GRANDES ÉTAPES GÉNÉRIQUES D'UNE ÉVALUATION

De manière générale, on peut découper un processus évaluatif en **grandes étapes génériques** :



39 Note ajoutée par les auteurs de ce guide : L'étude de l'efficacité consiste à étudier l'adéquation entre les objectifs du programme et les résultats obtenus (J. LACROIX, C. TANGE, 1997, *op.cit.*, p. 45).

40 Note ajoutée par les auteurs de ce guide : L'étude de l'efficience consiste à étudier l'adéquation des ressources avec les résultats (J. LACROIX, C. TANGE, 1997, *op.cit.*, p. 45).

41 C. FALLON, J. DETHIER, *op. cit.*, p. 105.



### Des critères pour une bonne question d'évaluation ?

Pour Albarello, Aubin et Van Haeperen (2016), une bonne question évaluative doit répondre à plusieurs critères, notamment :

- Elle doit être énoncée clairement au début de la démarche d'évaluation.
- Elle doit répondre aux préoccupations actuelles des parties prenantes à l'évaluation : il est donc nécessaire de connaître leurs besoins en termes d'information. Le sens d'une évaluation repose sur sa capacité à contribuer aux débats sur la politique concernée.
- Il doit être possible d'y répondre avec les moyens de récolte de données disponibles.

Pour ces auteurs, les questions évaluatives doivent pouvoir recevoir une réponse. Par conséquent, elles doivent éviter :

- Une formulation vague ou ambiguë.
- Une absence de critères de jugements ou d'indicateurs suffisamment précis (Par exemple : « Telle politique est-elle un succès ? »).
- Une non prise en compte des contraintes budgétaires, matérielles et méthodologiques.



### DE CERTAINES QUESTIONS ÉTHIQUES EN MATIÈRE D'ÉVALUATION

- Quelles que soient les personnes sollicitées dans la constitution du matériau évaluatif (entretiens, questionnaires, focus groupes, ...), ceux-ci doivent avoir donné un consentement éclairé : ils doivent avoir été préalablement et parfaitement informés du mandat de l'évaluateur, des commanditaires, des objectifs de l'évaluation, de ses enjeux et de la façon dont les données recueillies seront utilisées. L'évaluateur doit respecter à tout moment la liberté (de refuser) de répondre de la personne.
- L'anonymisation des données et leur confidentialité doivent également être garanties aux personnes impliquées. Il y a donc lieu d'éviter, entre autres, de communiquer dans un rapport des données précises sur une personne qui risqueraient de la rendre indentifiable. Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) doit être respecté. Pour toutes ces questions, n'hésitez pas à prendre contact avec le Délégué à la Protection des Données (DPO) de votre organisation.
- Les évaluateurs ne peuvent s'engager dans une évaluation pour laquelle il existe un conflit d'intérêt professionnel ou personnel.
- Les données recueillies doivent être analysées avec prudence et nécessitent d'être contextualisées et triangulées avec d'autres sources de données.

- L'utilité de l'évaluation constitue également une exigence éthique en ce sens qu'elle doit être utilisée. Utilisée dans le débat politique, dans la mise en œuvre de la politique ou dans une logique d'apprentissage. Elle doit permettre d'améliorer la conception ou le fonctionnement de l'action publique (Albarelo Aubin, 2016, p. 170).
- Les personnes qui ont contribué à l'évaluation doivent pouvoir être tenues informées, si ce n'est totalement, au moins partiellement, des résultats de l'évaluation et de la façon dont ceux-ci sont utilisés.
- L'évaluation elle-même peut mettre à jour des effets contreproductifs (par exemple : stigmatisation, discrimination, victimisation secondaire, etc.) qui posent des questions éthiques et qui nécessiteront dès lors une réflexion à mener en vue de proposer des aménagements, des modifications ou une mise à l'arrêt des actions concernées.

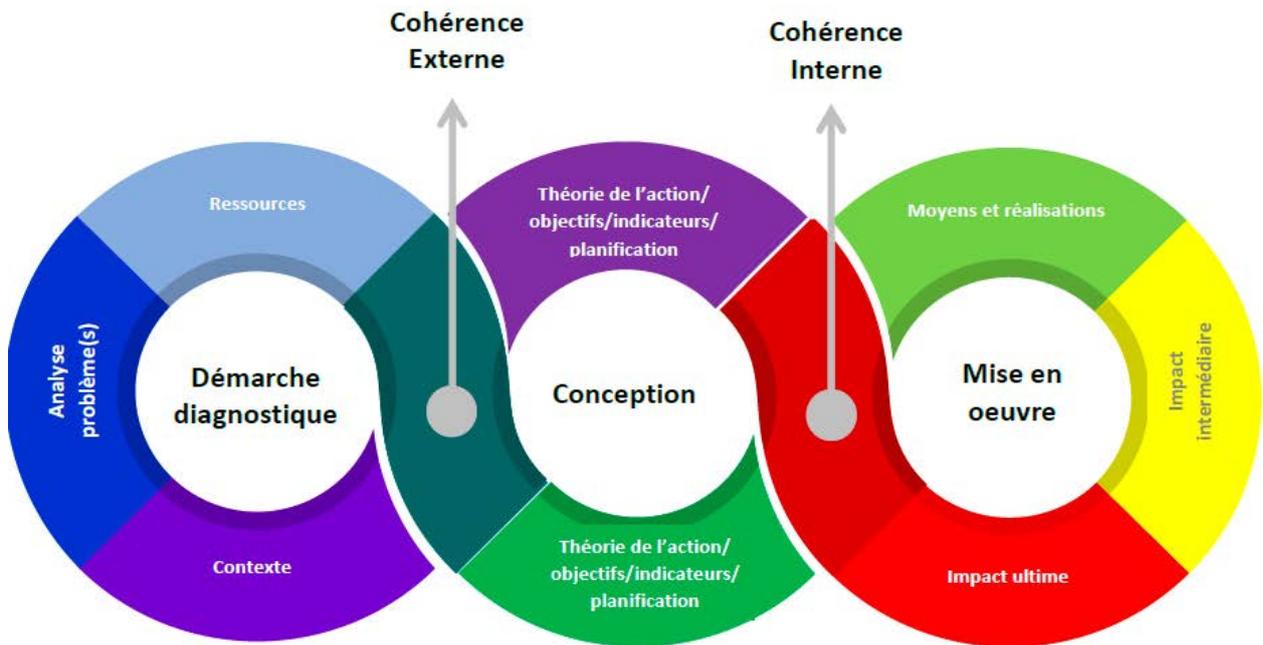
## 2) EVALUER (L'IMPACT D') UN PROJET DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION

On pourrait soutenir que **l'évaluation**, c'est avant tout un état d'esprit. Celui d'un **questionnement**. Évaluer, c'est d'abord et avant tout se poser des questions, c'est accepter d'entrer dans une démarche de questionnement et de réflexion.

Après avoir passé en revue ce que signifie évaluer une politique, il est intéressant de s'intéresser plus spécifiquement à l'évaluation (d'impact) de projets de prévention. Pour ce faire, il est possible de recourir au concept et au schéma du « spectre de l'évaluation » proposés par Brutyn, Caprasse, Enhus, Smeets et Bauwens<sup>42</sup>. Si ce spectre avait été conceptualisé dans le cadre de l'évaluation d'impact de projets dans une perspective territoriale, il peut se décliner pour tout type de projet.

La démarche proposée ici considère qu'une évaluation d'impact s'intéresse aux effets d'un projet sur son environnement, qu'ils soient positifs ou contreproductifs, en tentant de les comprendre (démarche compréhensive) pour pouvoir, le cas échéant, améliorer le projet dans les effets qu'il produit.

42 D. BRUTYN, V. CAPRASSE (sld. E. ENHUS, S. SMEETS, en collab. T. BAUWENS), *Guide Méthodologique d'élaboration et d'évaluation de projets de prévention dans une perspective territoriale. Methodologische gids voor de uitwerking en evaluatie van preventieprojecten met een ruimtelijk perspectief*, Centre de recherches criminologiques de l'ULB, CRiS Crime and Society de la VUB, Bruxelles, octobre 2018.



Selon les auteurs<sup>43</sup>, le spectre de l'élaboration et de l'évaluation de projets de prévention a été conceptualisé pour mettre en avant les **questions d'évaluation en lien avec le cycle d'un projet**, au sein d'une schématisation qui se veut infinie et se déroule autour de **trois grandes phases : la démarche diagnostique, la conception de projets et la mise en œuvre**. Cette schématisation met aussi en forme les différents temps de l'évaluation : en amont (diagnostic et conception), chemin faisant (mise en œuvre) et en aval (évaluation d'impact).

Tout au long du spectre apparaissent des **repères méthodologiques** en lien avec l'évaluation. **La représentation circulaire et infinie du schéma vise à traduire un processus qui n'est pas linéaire, qui n'est pas séquentiel !** Le processus doit être dynamique : chacune des étapes peut amener à (re)penser l'étape précédente ou la suivante. Ce schéma vise à donner des repères d'évaluation tout au long de la vie d'un projet ou des actions menées :

- ✓ Une **démarche diagnostique** vise à définir une **situation-problème**, à l'analyser pour tenter de la comprendre au mieux. Pour ce faire, une telle démarche doit pouvoir s'appuyer sur l'analyse du contexte, doit identifier les besoins, et mettre en exergue **les ressources** qui peuvent soutenir les **éventuels actions et projets**. De fait, la démarche diagnostique doit conduire à formuler des pistes d'action quand l'analyse a mis en avant la nécessité d'agir. En se référant aux trois temps de l'évaluation, on se retrouve ici au temps de l'amont.

<sup>43</sup> *Idem.*



Proposée par Hulsman, la notion de **situation-problème** permet de décrire une situation sans recourir à une notion morale ou une catégorie juridico-pénale. En effet, elle indique simplement que « pour au moins un acteur quelconque, une situation donnée est vécue ou perçue comme 'créant un problème' ou comme étant négative, inacceptable, indésirable »<sup>44</sup>. La situation-problème se veut un concept ouvert en ce sens qu'elle n'impose pas forcément une solution. Par conséquent, l'utilisation de ce concept invite à développer une approche compréhensive et évite de stigmatiser une situation.

La démarche diagnostique peut faire l'objet d'une commande externe, ou être initiée à l'interne par le service. Compte-tenu de la définition de la situation-problème, il est possible que la conclusion de la démarche établisse qu'il ne faille pas développer d'actions spécifiques ou qu'il soit simplement indiqué de communiquer sur des éléments.

- ✓ Lors de la **conception** du projet ou des actions censés répondre aux problèmes objectifs dans la démarche diagnostique, plusieurs repères méthodologiques d'évaluation apparaissent sur le spectre : la précision de la **théorie/logique d'intervention**<sup>45</sup>, la définition des **objectifs**, la détermination des indicateurs de moyens/réalisations/d'impact et la **planification** des actions. Par ailleurs, la **cohérence externe** qualifie la cohérence entre les projets ou actions et la situation diagnostiquée tandis que la **cohérence interne** indique que les objectifs formulés répondent bien aux besoins de modifier la situation et que les moyens qui seront employés sont suffisants. Cette phase s'inscrit également en amont du projet, et s'inscrit dès lors dans une évaluation en amont (*ex ante*).
- ✓ Dès lors que le projet est **mis en œuvre**, il peut y avoir vérification que les **moyens** prévus ont été effectivement affectés au projet et que les actions prévues ont été réalisées. Il s'agit d'une évaluation d'effectivité, préalable à une évaluation d'impact. Dans le cas contraire, il s'agit d'en comprendre les raisons. Comme le souligne Robert, « dans l'évaluation, déterminer ce qui a effectivement été mis en œuvre constitue (...) le point crucial de la phase préliminaire. C'est ainsi que l'on pourra éviter d'imputer au programme les échecs qui proviennent des défauts de sa réalisation ou, tout bonnement, de son absence »<sup>46</sup>. Cette phase s'inscrit certainement davantage dans ce qu'on nommerait une évaluation chemin faisant (*in itinere*).

Une fois le projet arrivé à maturité, l'**impact** peut alors faire l'objet d'une évaluation. Dans le cadre de cette schématisation, l'impact a été distingué en deux types : **l'impact intermédiaire** et **l'impact ultime**. Le premier renvoie aux effets liés à des objectifs intermédiaires qui ne constituent pas les objectifs finaux du projet mais qui contribuent à les atteindre s'ils sont eux-mêmes relevés. Par exemple, si faire connaître un dispositif par les publics cibles est une étape essentielle, cet objectif ne constitue pas l'essence du projet. L'impact ultime se concentre quant à lui sur l'essence même du projet, en se focalisant principalement sur les effets souhaités par la mise en œuvre du projet. Outre les effets souhaités, on retrouve aussi les effets non directement visés par la mise en œuvre, qu'ils soient positifs ou non. Il peut

44 A. P. PIRES, « La criminologie d'hier et d'aujourd'hui », in Ch. DEBUYST, F. DIGNEFFE, J.-M. LABADIE et A. P. PIRES, *Histoire des savoirs sur le crime et la peine. Tome I. Des savoirs diffus à la notion de criminel-né*, Les Presses de l'Université de Montréal, Les Presses de l'Université d'Ottawa et De Boeck Université, Collection : Perspectives criminologiques 1995, p. 67.

45 Repère ajouté au spectre pour ce guide.

46 Ph. ROBERT, *L'évaluation des politiques de sécurité et de prévention de la délinquance en Europe*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 38.

s'agir d'effets sur les publics cibles ou sur l'environnement plus globalement<sup>47</sup>. Cette phase du spectre s'inscrit ici davantage dans une évaluation en aval (*ex post*).

## POINT DE CLARIFICATION



### **Si les constats de l'évaluation d'impact ne sont pas concluants, que peut dire le spectre ?**

Selon les auteurs (Brutyn, Caprasse, Enhus, Smeets, Bauwens, 2018), le schéma permet d'emprunter différentes directions si l'analyse issue de l'évaluation d'impact montre que les effets escomptés du projet ne sont pas rencontrés. Ils posent les questions en ces termes pour montrer les directions qui peuvent être suivies au sein du spectre conceptualisé :

- Cette situation peut-elle résulter de la non-atteinte de l'impact intermédiaire ? Les auteurs citent à cet effet l'exemple du manque de communication d'un projet qui conduirait à sa méconnaissance par le public visé.
- Est-ce le résultat d'un problème d'effectivité, tel que la non mise en œuvre de tous les moyens prévus ou la non-réalisation de certaines actions ?
- Cette situation est-elle un problème de conception : planification du projet inadéquate, problème de cohérence ? On peut également ajouter un problème de logique d'intervention (théorie de l'action).
- Cela pourrait-il être lié au diagnostic ? La situation initiale peut avoir été mal ou pas suffisamment analysée ou le contexte a peut-être évolué entretemps.

Des éléments totalement indépendants peuvent également jouer un rôle dans la non atteinte des effets poursuivis. Bien entendu, les éléments s'intègrent la plupart du temps dans des relations complexes, éloignées de relations de causalité simple. Ce schéma invite donc avant tout et surtout à adopter une approche réflexive de questionnement, s'appuyant sur une démarche compréhensive.

<sup>47</sup> Il est à noter que la définition de l'impact varie selon les perspectives d'évaluation, les auteurs et les praticiens. Ainsi, pour certains, l'impact tel que défini ici renverrait davantage aux résultats (outputs). Certains assortissent également l'impact d'un horizon de temps qui est « à plus long terme ».

## C) La participation citoyenne à l'évaluation des projets de sécurité et de prévention

### 1) LA LARGEUR DE LA PARTICIPATION ET LA PROFONDEUR DE LA PARTICIPATION

Deux concepts peuvent être mobilisés pour caractériser la participation à l'évaluation de projets de sécurité et de prévention et, ce faisant, aider à comprendre la structure d'un dispositif participatif à l'évaluation et à structurer tout dispositif de participation à l'évaluation. Ces deux dimensions, introduites par Baron et Monnier<sup>48</sup>, sont la **largeur** et la **profondeur de la participation**.

- ✓ La **largeur de la participation** renvoie à la **diversité des groupes d'intérêts impliqués dans le processus évaluatif**. Selon les auteurs, une évaluation implique a minima les commanditaires et les opérateurs de mise en œuvre. Au maximum seront intégrés à l'exercice évaluatif les citoyens dits « ordinaires ». Cette diversité de participants doit être également lue à l'aune de la proportion de chaque type d'acteurs dans l'instance d'évaluation. Comme Baron le précise, une instance d'évaluation qui comprendrait dix opérateurs et un bénéficiaire sera caractérisée par une participation moins large qu'une représentation inverse<sup>49</sup>.

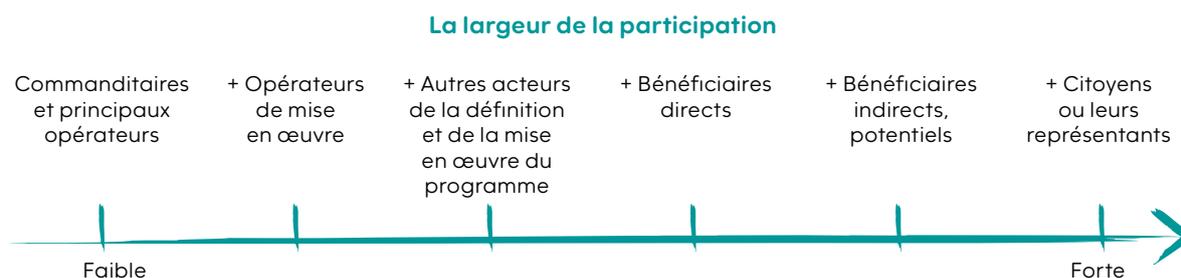


Schéma extrait de Baron (2015)

- ✓ La **profondeur de la participation** constitue « le degré d'implication des groupes d'intérêt dans les différentes phases du processus »<sup>50</sup>. Une évaluation peut ainsi intégrer les participants à différentes étapes de l'évaluation : la définition du contenu du projet d'évaluation (enjeux et questions évaluatives), la définition des méthodes de collecte de données et du programme de l'évaluation, la collecte des données, l'analyse et la production du jugement évaluatif, la formulation des recommandations. Pour Baron<sup>51</sup>, il est beaucoup plus rare d'associer les acteurs à la collecte de données qu'à la clarification du mandat d'évaluation ou la définition des questions évaluatives.

48 G. BARON, E. MONNIER, « Une approche pluraliste et participative : coproduire l'évaluation avec la société civile », in *Informations sociales*, n°110, Septembre 2003.

49 G. BARON, « Comment une évaluation devient-elle participative », in *L'évaluation participative : De la prise en compte des publics au pouvoir d'agir citoyen*, Les cahiers de la Société Française de l'évaluation, n°9, Décembre 2015, p. 16.

50 G. BARON, E. MONNIER, 2003, *op. cit.*

51 G. BARON, 2015, *op. cit.*

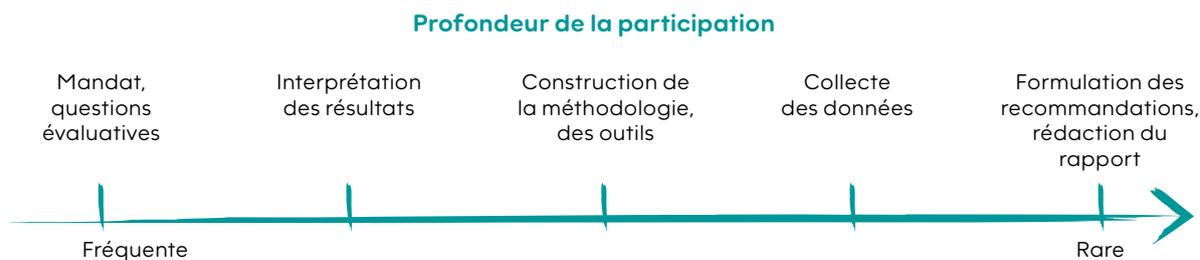


Schéma extrait de Baron (2015)

Pour la suite du guide et en particulier la structuration des méthodes, on qualifiera<sup>52</sup> la profondeur de minimale pour les dispositifs recueillant uniquement les expériences et points de vue des citoyens bénéficiaires à titre de matériau d'évaluation, et de maximale (rare) quand il y a implication des citoyens dans toutes les étapes du processus évaluatif.

Cette profondeur de la participation pourrait également être considérée au regard de **trois types de rôles** dévolus aux citoyens dans le cadre de la « participation citoyenne à l'évaluation » :

- ✓ Un dispositif évaluatif peut **recueillir le point de vue et l'expérience des citoyens** en tant que bénéficiaires (potentiels), public cible d'une politique pour comprendre le fonctionnement et les effets de cette dernière ou plus en amont pour construire un diagnostic. Dans cette situation, le citoyen n'est aucunement impliqué dans l'élaboration ou la réalisation du processus évaluatif, mais il est consulté pour participer à la constitution du matériau évaluatif. Il s'agit ici d'un **degré de profondeur de participation** qualifié de **minimal**.
- ✓ Un dispositif évaluatif peut consulter des citoyens, qu'ils appartiennent ou non au public cible, qu'ils soient ou non bénéficiaires, pour offrir un regard, autre que celui des experts de l'évaluation ou des politiques évaluées, des commanditaires ou opérateurs de la mise en œuvre, lors de certaines séquences du processus évaluatif. Ici c'est souvent moins en qualité de bénéficiaire que le citoyen est consulté, mais davantage **en tant qu'interlocuteur général ou contributeur au débat public, détenteurs de différents savoirs** (savoirs d'usage, « bon sens », savoirs professionnels,...). Les citoyens ne participent pas directement et activement à l'instance d'évaluation en charge de mener le processus, mais donnent leur **avis sur certaines étapes du processus** (élaboration des questions évaluatives, interprétation, recommandations...). Cette configuration est associée à un **degré de profondeur de participation intermédiaire**.
- ✓ Enfin, un dispositif évaluatif peut faire participer activement les citoyens, qu'ils appartiennent ou non au public cible, à **toutes les séquences du processus évaluatif**. Dans ce cas, les citoyens sont intégrés à **l'instance d'évaluation qui a en charge l'ensemble du processus**. Le **degré de profondeur de participation est ici considéré comme maximal**.



Ces différents degrés de profondeur de participation sont utilisés dans ce guide pour structurer les méthodes dans les différentes phases (démarche diagnostique, conception et évaluation d'impact). Voir les **fiches du module 1** dans la **partie II. Repères méthodiques**.

<sup>52</sup> Cette qualification est un parti pris des auteurs du guide et non de Baron et Monnier (2003). Voir le « Préambule » pour plus de détails.



## Pour aller plus loin sur des typologies de participation à l'évaluation

**Baron et Monnier (2005)** distinguent trois types d'évaluation, en recourant notamment à la profondeur et à la largeur de la participation :

- 1) **L'évaluation co-produite** met davantage l'emphase sur la profondeur de l'évaluation en réunissant un petit nombre d'acteurs clés du projet ou du programme pour mener l'ensemble des phases de l'évaluation en collaboration avec le ou les évaluateurs. Dans cette configuration, les acteurs doivent être formés techniquement à l'évaluation et aux méthodologies. L'évaluateur est garant de la qualité de l'ensemble du processus.
- 2) **L'évaluation pluraliste** privilégie la largeur de l'évaluation en associant de nombreux acteurs et représentants de groupes d'intérêts différents pour tenir compte au mieux de la pluralité des systèmes de valeurs. Les parties prenantes sont engagées surtout au départ, lors de la définition du mandat d'évaluation, et en fin de processus évaluatif pour valider les analyses du ou des évaluateurs et formuler les recommandations à destination des autorités politiques.
- 3) **L'évaluation émancipatrice** croise les caractéristiques des deux évaluations précédentes en associant une grande diversité d'individus ou groupes concernés dans toutes les phases de l'évaluation, en souhaitant donner davantage de pouvoir aux participants grâce au processus même de l'évaluation. Si ce type d'évaluation vise aussi l'amélioration de l'action publique, elle veut permettre aux groupes, notamment les plus défavorisés, de développer leurs connaissances et leur analyse d'une situation pour pouvoir (se) donner ou demander les moyens de la modifier.

**Jacob, Ouvrard et Bélanger (2010)** considèrent qu'il existe trois grands modèles :

- 1) **L'évaluation émancipatrice** (*empowerment evaluation*) vise ainsi l'autonomisation, le développement et le renforcement des capacités des acteurs, outre l'amélioration de l'action publique, en leur permettant de créer leur propre savoir, de développer une compréhension de la situation et de développer ou proposer les moyens nécessaires pour la modifier. Dans ce modèle, l'évaluateur joue un rôle de facilitateur, d'accompagnateur. Les parties prenantes se voient ainsi accorder un véritable pouvoir dans la réalisation du processus évaluatif.
- 2) **L'évaluation axée sur l'utilisation** met l'accent sur l'utilisation des résultats de l'évaluation aux fins de l'amélioration de l'action publique. Elle vise principalement l'utilisation effective des résultats par les parties prenantes. Dans ce type d'évaluation, le processus de l'évaluation est partagé de manière égalitaire entre l'évaluateur et les parties prenantes.
- 3) **L'évaluation répondante** qui privilégie la production de connaissances et la diversité des acteurs avec leurs valeurs. Dans cette configuration, l'évaluateur joue un rôle central et les parties prenantes ont moins d'influence sur les enjeux de l'évaluation.

## 2) PROMESSES ET LIMITES DE LA PARTICIPATION CITOYENNE À L'ÉVALUATION ?

Pour Plottu et Plottu<sup>53</sup>, associer activement les parties prenantes (dont les groupes les moins organisés) à l'exercice d'évaluation est porteur de promesses qui peuvent toutefois se transformer en limites, si certaines conditions ne sont pas remplies.

- ✓ Il s'agit de viser la **co-construction de l'action publique**, de créer une solution qui soit partagée et qui peut être innovante, malgré les difficultés que génère la confrontation de points de vue divers, avec les zones de désaccords qu'elle soulève mais également les points de convergence qu'elle peut mettre en évidence et la meilleure compréhension des motivations des autres parties. Toutefois, si la facilitation de ces points de vue résulte uniquement en une confrontation stérile de points de vue sans évolution possible, le processus risque de résulter en une « décision peu ambitieuse » qui s'appuie sur « le plus petit dénominateur commun »<sup>54</sup>.
- ✓ Ce type de processus est censé conférer une plus grande **validité externe à l'évaluation** puisque cette dernière est discutée par les différentes parties prenantes en privilégiant l'expression de points de vue divers et ce faisant, devrait permettre de mieux prendre en compte les préoccupations sociétales. Toutefois, si les parties prenantes (et plus particulièrement, les bénéficiaires directs et indirects) ne sont pas suffisamment formées et informées et ne présentent qu'une vision partielle des enjeux du projet ou de l'action publique évaluée, la qualité de l'évaluation peut en ressortir affaiblie.
- ✓ La participation des parties prenantes au processus évaluatif favoriserait l'**utilisation des résultats et de l'évaluation** par tous les acteurs, de même qu'une plus grande facilité de mise en œuvre des recommandations. Toutefois, le manque d'informations et de formations des acteurs pourrait conduire à une évaluation de moindre qualité et donc peu utilisable.
- ✓ Ce type d'évaluation permettrait une **contribution à la démocratie participative** en élargissant le débat public aux personnes souvent exclues de ces arènes, et en particulier les publics les plus fragilisés. En outre, elle doit permettre de mieux informer et impliquer le citoyen, et par conséquent de lui permettre d'être en mesure de juger et d'exercer son rôle de contrôle sur l'action publique. Toutefois, si la facilitation ne permet pas l'expression des points de vue de toutes les parties prenantes, les discussions risquent d'être monopolisées par les acteurs dominants ou à même de s'exprimer.

## 3) QUEL RÔLE POUR L'ÉVALUATEUR ?

Dans les processus de participation citoyenne à l'évaluation doit se poser la question du rôle confié à l'évaluateur. En effet, celui-ci peut se voir attribuer des rôles allant du contrôle décisionnel du processus évaluatif à l'accompagnement du processus<sup>55</sup>.

Ce rôle dépendra essentiellement des marges de manœuvre qui sont données aux autres parties impliquées.

---

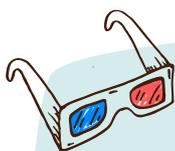
53 B. PLOTTU, E. PLOTTU, *op. cit.*

54 *Idem.*

55 S. JACOB, L. OUVRARD, « L'évaluation participative. Avantages et difficultés d'une pratique innovante », in *Cahiers de la performance et de l'évaluation*, Québec, n° 1, 2009, p. 10 ; B. PLOTTU, E. PLOTTU, *op. cit.* ; G. BARON, E. MONNIER, 2003, *op. cit.*

- 1) L'évaluateur peut détenir l'entièreté **du contrôle décisionnel** du processus évaluatif. Il prend les différentes décisions le concernant, notamment les enjeux de l'évaluation (questions évaluatives), les méthodes à privilégier, décide de la mise en œuvre, etc. Dans cette configuration, les parties prenantes sont consultées mais ne partagent pas les décisions sur le processus.
- 2) L'évaluateur peut **partager le contrôle décisionnel** avec les parties prenantes. Il est ici considéré davantage comme un expert qui apporte ses outils, son savoir-faire et prend les décisions nécessaires avec les parties prenantes lors des différentes étapes de l'évaluation. Dans ce cas, les parties prenantes sont intégrées à l'instance d'évaluation.
- 3) L'évaluateur peut jouer un rôle de **facilitateur** en accompagnant les acteurs impliqués et en apportant un soutien technique sur tout le processus. Dans ce cas, il ne prend pas les décisions, mais va aider les parties à faire des choix. Dans cette configuration, les parties prenantes prennent les décisions dans les différentes étapes du processus, mais sont aidées par l'évaluateur et d'autres facilitateurs le cas échéant. Le processus vise ainsi une autonomie des parties prenantes pour l'ensemble du processus. Dans ce cas, ces dernières forment l'instance d'évaluation.

**Ces rôles peuvent également être hybridés. L'évaluateur peut détenir le contrôle décisionnel sur certaines étapes du processus évaluatif et le partager sur d'autres. Les configurations relèvent toujours du sur-mesure !**



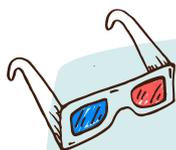
### **L'exemple d'un échantillon citoyen miroir dans une évaluation d'un dispositif de vidéosurveillance**

Dans le cadre d'une évaluation du dispositif de vidéosurveillance à Grenoble en 2013, lequel était particulièrement controversé dans la commune, un panel citoyen composé de 19 citoyens tirés au sort présentant des profils diversifiés (genre, âge, catégorie socio-professionnelle,...) a accompagné la démarche d'évaluation au cours de trois moments déterminés de l'évaluation :

- Un regard sur les questions évaluatives : à la suite de la proposition des citoyens, une question évaluative a été complétée par une dimension, à savoir l'impact de la vidéosurveillance sur la vie et les usages des espaces concernés.
- Un regard sur les outils, en particulier s'agissant de l'élaboration du questionnaire.
- Une contribution à l'interprétation de l'analyse.

Les prestataires externes qui ont organisé cette évaluation ont appelé ce dispositif citoyen « échantillon citoyen miroir ». Ce groupe de citoyens ne disposait pas de contrôle décisionnel sur le processus d'évaluatif, mais bénéficiait d'un rôle consultatif à certaines étapes de l'évaluation.

*Sources : Présentation d'Olivier Mérelle (directeur de Planète Publique) aux Rencontres européennes de la Participation Citoyenne de Rennes, 25 octobre 2022 ; Rapport d'évaluation de Planète Publique « Evaluation de la vidéosurveillance dans 3 sites expérimentaux grenoblois » (Septembre 2013) consultable sur le site de la Ville de Grenoble (grenoble.fr) sous l'onglet « Vie Municipale », et au sein de la section « Documents et données (Tranquillité Publique) ».*



## **L'exemple des évaluations menées par le Pôle Dialogue citoyen, Evaluation et Prospective de la Ville et Métropole de Nantes : décomposition d'un processus évaluatif participatif**

La ville et la Métropole de Nantes pratiquent des évaluations qui associent différentes parties prenantes à la production d'une évaluation des effets des politiques. Les politiques à évaluer, qui sont arbitrées par la direction générale de l'administration, doivent répondre à plusieurs conditions : être formalisées et disposer de « marges de manœuvre » pour évoluer. Si ces critères ne sont pas remplis, l'évaluation, qui demande un investissement important, ne sera pas engagée.

En moyenne, de bout en bout, une évaluation dure un an et demi. En fonction des politiques à évaluer et du contexte, à la suite d'un diagnostic d'opportunité, les autorités locales pourront mobiliser des citoyens organisés (comités de quartier, associatifs), des citoyens bénéficiaires des politiques ou des citoyens « ordinaires » c'est-à-dire des habitants qui ne sont pas forcément bénéficiaires. A minima, les citoyens sont consultés en tant qu'enquêtés, mais ils peuvent être intégrés plus activement au processus d'évaluation, à tout ou partie des étapes. Dans ce cas, ils sont alors accompagnés par les équipes de la Ville et par un prestataire externe. Selon les thématiques évaluées, les citoyens se retrouvent dans le processus évaluatif, avec d'autres parties prenantes telles que par exemple des représentants d'autres secteurs publics, des représentants associatifs ou des représentants de secteurs privés. Le recrutement des citoyens se fait habituellement par appel à volontaires, au travers de différents médias (réseaux sociaux, plateforme numérique du Dialogue citoyen, brochures municipales,...). L'auto-sélection est donc dans ce cas-ci totale. Mais le tirage au sort peut également être une modalité de recrutement. Selon le responsable, ce qui est visé avant tout, c'est une diversité de points de vue et de rapports à la politique étudiée. Les citoyens ne sont pas défrayés, mais des facilités sont prévues telles que l'organisation d'une garderie pour les enfants lorsque cela se fait le week-end et le don de tickets de transports en commun.

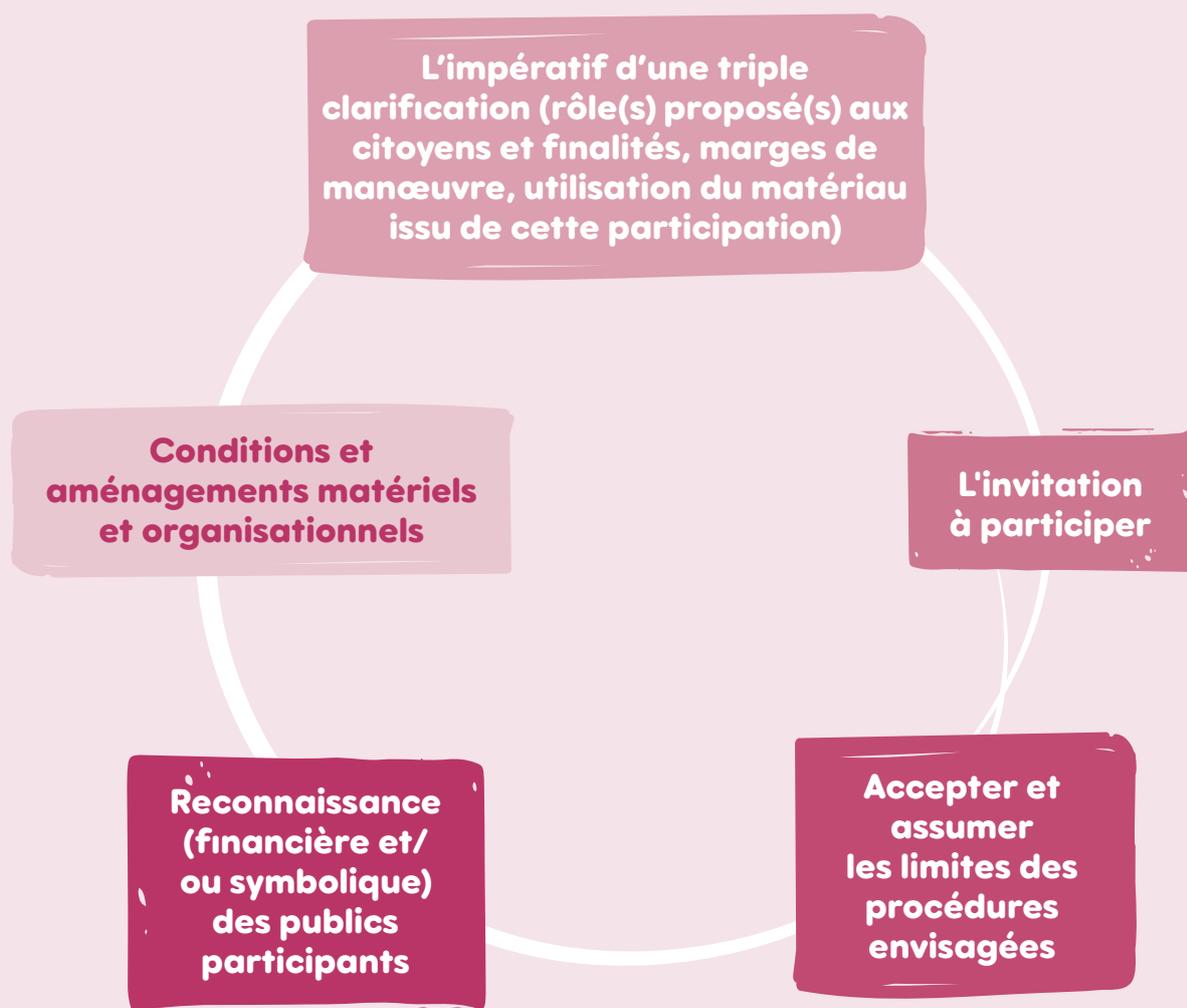
En principe, les décideurs politiques interviennent à trois moments principaux. Au départ, ce sont eux qui portent à la connaissance des citoyens la demande d'évaluation. Ensuite, les élus politiques viennent écouter les résultats de l'évaluation et les recommandations élaborées. Enfin, une fois que les arbitrages sont opérés, les responsables politiques reviennent devant les citoyens qui ont participé à l'évaluation expliquer les choix qui ont été posés à la suite de l'évaluation, avant de proposer une communication plus large.

*Sources : Entretien mené avec un responsable de programmes au Pôle Dialogue citoyen, Evaluation et Prospective de la Métropole de Nantes, en date du 11 septembre 2020 ; MISSION EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES DE LA VILLE DE NANTES ET DE NANTES MÉTROPOLE (2014), « Cahier de connaissances sur...Evaluer les politiques publiques : enjeu de gouvernance locale », n°5, consultable sur le site du Dialogue Citoyen de la Métropole de Nantes (dialoguecitoyen.metropole.nantes.fr), sous l'onglet « Bibliothèque ».*



## 2. LES CONDITIONS (PRÉALABLES) À LA MISE EN ŒUVRE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE À L'ÉVALUATION DES PROJETS DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION

Cette partie reprend les éléments qui peuvent conditionner la participation citoyenne à l'évaluation des projets de sécurité et de prévention, ou plus exactement qui tendent à faciliter la mise en œuvre de processus participatifs à l'évaluation, afin qu'ils soient plus inclusifs et plus respectueux de tous les acteurs impliqués. Ces éléments, qui ne se veulent pas exhaustifs, sont repris dans le schéma ci-dessous et détaillés dans les pages qui suivent. Ces dernières sont ponctuées d'extraits de focus groupe (témoignages) pour illustrer les éléments pointés.



## A) Les conditions et aménagements matériels et organisationnels

L'analyse des conditions matérielles et organisationnelles de processus participatifs à l'évaluation, quels qu'ils soient, est essentielle avant de s'engager dans un processus participatif.

**Quatre types de conditions matérielles** peuvent être mises en exergue :

- 1) Les ressources générales et spécifiques
- 2) La diversification des espaces et des modalités de participation
- 3) Les conditions (in)formatives
- 3) Les conditions d'accueil et d'accompagnement

### 1) RESSOURCES GÉNÉRALES ET SPÉCIFIQUES

La mise en œuvre de processus participatifs (à l'évaluation) nécessite des ressources certaines, qu'elles soient humaines (personnel disponible et qualifié), temporelles ou financières. Avant de se lancer dans un processus participatif, il convient donc de s'interroger sur les ressources à disposition. Sont-elles adéquates pour soutenir l'ambition participative ? Outre un **contexte favorable** à ce type de démarche, s'engager dans un processus d'évaluation participatif requiert :

- ✓ de la **disponibilité d'acteurs** pour l'organisation du processus et ce, sur toute la durée de celui-ci ;
- ✓ des **moyens (budgétaires)** pour pouvoir organiser concrètement le processus : invitations à participer (voir *infra*), tenue du processus, salles de réunion et catering (si présentiel) ;
- ✓ des **personnes qualifiées** en évaluation et en processus participatifs (voir *infra*).

Au-delà de ces ressources générales, deux types de ressources peuvent être mises en évidence pour répondre aux besoins des populations, particulièrement les plus défavorisées : **la question de la langue utilisée et la question liée à l'occupation des enfants durant des processus participatifs qui se font en présentiel.**

- ✓ **La langue utilisée** : de nombreux habitants bruxellois, issus de l'immigration, ne maîtrisent ni le français ni le néerlandais.

*« (...) il est important d'avoir des traducteurs parce que dans les quartiers défavorisés, on a quand même pas mal de gens qui ne comprennent pas la langue, ni le français ni le néerlandais ni l'anglais. On a besoin de leur avis et pour qu'ils se sentent concernés, il est intéressant de pouvoir traduire dans leur langue. »*

*(Rachida, habitante d'un quartier fragilisé socio-économiquement, extrait d'un focus groupe)*

Plusieurs solutions peuvent être envisagées :

- ▶ Recourir à un traducteur peut entraîner des coûts importants. Or des ressources peuvent être trouvées en interne des services de prévention ou à l'extérieur :
  - Parmi le personnel engagé au sein des services de prévention et plus généralement au sein des services communaux, des employés maîtrisent les langues maternelles qui peuvent être recherchées. S'appuyer sur ces compétences internes constitue donc une première piste.
  - Au sein des « quartiers » dans lesquels œuvrent les services de prévention vivent des personnes plurilingues qui peuvent proposer leur service, via des conventions particulières de volontariat avec défraiement, à des tarifs beaucoup plus concurrentiels que des sociétés de traduction et d'interprétariat. C'est aussi un moyen de valoriser les compétences de ces habitants. Ces personnes peuvent être contactées via des acteurs de terrain (acteurs des services de prévention de première ligne, acteurs associatifs, comité de quartier, etc.), qui constituent eux-mêmes de précieuses ressources.

*« On parlait des interprètes et c'est vrai que ça a un coût et tout, mais alors comme il disait passer justement par des personnes locales qui peuvent traduire directement et les défrayer pour ça, pourquoi pas. Mais il y a souvent...tu appelles untel et tu lui demandes 'tu peux travailler en rif ?' et il le fait volontiers. »*

*(Ithem, habitante d'un quartier fragilisé socio-économiquement, extrait d'un focus groupe)*

- Recourir à des partenariats avec des associations locales qui détiennent ces compétences en interne constitue également une autre alternative.
- ▶ Recourir autant que possible à des supports visuels simplifiés (photos, cartes mentales, émojis,...). (Voir aussi la fiche n°3.8 « Les outils de représentation sensorielle » dans la Partie II. Repères méthodiques)

*« On sort des obligations de communiquer en français et en néerlandais, ça c'est ... Pour moi c'est une catastrophe, je comprends hein, il y a toute l'histoire sciences politiques, enfin on a tous vu ça, mais on sort de ce cadre-là, on communique avec les populations dans leur langage que ce soit de manière visuelle, dans une autre langue, on fait l'effort, on s'adapte, on va chercher les personnes. »*

*(Céline, évaluatrice interne, extrait d'un focus groupe).*

- ✔ **La question des gardes d'enfants** doit être posée pour tous les processus participatifs en présentiel, qui se font le plus souvent en dehors des temps scolaires, afin de faciliter la participation de personnes en situation de monoparentalité ou dont les conjoints ne sont pas disponibles au moment des réunions. Il s'agit soit de proposer des ateliers ou services de garde pour enfants, soit de prendre en charge le coût d'un baby-sitting.

Il est intéressant ici de noter qu'une participante à un focus groupe, issue d'un quartier marqué par une certaine fragilité socio-économique, exprime que les ateliers pour occuper les enfants durant ces moments sont non seulement nécessaires, mais qu'ils sont aussi et surtout un moyen d'accrocher du public. Faute de divertissement à offrir à leurs enfants pour des raisons financières ou d'isolement, les parents (en particulier, les mamans) verraient dans le processus participatif accompagné d'ateliers pour enfants une opportunité de faire bénéficier à leur progéniture de moments agréables.

*« Au lieu d'exclure les enfants, on crée une activité (...) Donc en fait, ça permet de ramener plus de monde. Parce que la maman elle se dit, elle ne va pas venir en premier pour, excusez-moi de vous le dire mais, pour la participation (...), mais par contre, si elle se dit 'ah ben il y a un petit truc pour mes enfants, je vais le poser là et faire quelque chose d'autre à côté, ça ne me dérange pas' »*

*(Ikhem, habitante d'un quartier fragilisé socio-économiquement, extrait d'un focus groupe).*

Par ailleurs, tel que suggéré par des citoyens rencontrés en focus groupe, l'organisation même des ateliers pourrait s'envisager en mobilisant les compétences et les capacités de « jeunes habitants », au travers de conventions de volontariat, permettant ce faisant également de les valoriser (financièrement).

## 2) DIVERSIFICATION DES ESPACES ET DES MODALITÉS DE PARTICIPATION

Diversifier les « espaces de participation » permet de toucher des **publics différents**. Structurer des espaces dans des lieux côtoyés par des citoyens (démarche « d'aller-vers ») et moins formels, comme des maisons de quartier par exemple, constitue ainsi une alternative à l'organisation de processus au sein de lieux reconnus comme plus officiels et vécus comme plus « distants » ou intimidants par certains citoyens. Les deux mouvements « aller vers » et « tirer vers » se complètent ainsi utilement. Le premier mouvement permet de faire participer des personnes qui ne se seraient pas forcément déplacées, et a fortiori encore moins dans des espaces plus solennels.

Pour faciliter la participation, il est utile **d'hybrider les modalités de participation**. Par exemple, des modalités de rencontre en présentiel et des modalités de participation numériques, sachant que ces dernières mobiliseront certains profils : ceux qui considèrent ne pas avoir le temps de se déplacer ou qui n'ont pas la possibilité de se déplacer, ceux qui ne sont pas en situation de fracture numérique et qui maîtrisent les compétences écrites. Privilégier uniquement le numérique pour la participation n'est donc pas une option qui soit à envisager pour autant que l'on vise un minimum d'inclusivité.



## Pour aller plus loin sur l'articulation entre le numérique et le présentiel

L'observatoire des Civic Tech et de la démocratie numérique, lancé en 2018 par le think tank français « Décider ensemble », a sorti en février 2023 un « *Guide sur l'articulation du numérique - présentiel dans une démarche de participation citoyenne. Comment jongler entre ces deux mondes ?* » au départ de six cas d'usage, en présentant pour chacun d'entre eux les objectifs, leurs avantages et limites, ainsi que des exemples concrets. Ce guide vise aussi à sensibiliser les acteurs aux conséquences du tout numérique, en rappelant qu'il existe une fracture numérique importante et que les outils numériques utilisés seuls conduisent souvent à des échanges de moindre qualité. Pour l'organisation Décider Ensemble, hybrider une démarche numérique avec une démarche en présentiel offre plusieurs atouts : d'une part, améliorer la transparence de la démarche participative en permettant notamment aux personnes (qui n'auraient pas participé) de consulter les étapes et les contributions sur un site et d'autre part, rendre la démarche participative plus flexible en facilitant la participation de personnes ne pouvant se déplacer ou se libérer pour des réunions en présentiel tout en permettant aux personnes éloignées du numérique de participer dans des réunions se tenant dans un lieu physique. Par ailleurs, il y est rappelé le nécessaire accompagnement, composé notamment d'une assistance aisément joignable, dont doivent pouvoir bénéficier les participants dans tout dispositif numérique.

Six cas d'usage sont ainsi explorés dans le guide, à savoir :

- Une réunion publique hybride se déroulant dans un lieu physique et retransmise en ligne simultanément.
- La réplique d'un dispositif présentiel en numérique et inversement. La différence avec le précédent cas est la caractéristique asynchrone des deux dispositifs.
- La collecte d'idées en ligne pour alimenter un dispositif délibératif en présentiel qui réunira un nombre plus restreint de personnes.
- L'utilisation d'une consultation numérique pour tester les résultats d'un dispositif délibératif, afin de prioriser les recommandations du panel citoyen ou de sonder le degré d'adhésion d'un échantillon plus grand aux propositions du petit groupe.
- Compléter des démarches numériques par des actions « d'aller-vers » à l'égard d'un public cible plus éloigné de la participation pour l'informer et le soutenir dans l'utilisation du dispositif numérique.
- La mise en place d'une plateforme numérique interne aux membres d'une instance de participation pour leur permettre de poursuivre leurs échanges en dehors des temps de réunion.

Ce guide est téléchargeable gratuitement sur le site de Décider Ensemble.



## FRACTURE NUMERIQUE

La fracture numérique apparaît comme un enjeu essentiel en matière de participation citoyenne. En effet, alors que les dispositifs recourent de plus en plus au numérique pour faire participer les citoyens, les populations les plus précarisées se retrouvent matériellement privées, si aucun aménagement n'est prévu, de leur droit à participer. On observe cependant de plus en plus de facilités offertes aux publics, qui sont toutefois loin d'être généralisées, en particulier dans le cadre de la participation à des budgets participatifs pour lesquels les autorités proposent aux citoyens d'utiliser les infrastructures d'espaces numériques avec des accompagnateurs.

Enfin, outre la fracture numérique en tant que telle, la participation numérique qui invite aussi les citoyens à s'exprimer par écrit, à proposer des idées ou à réagir à des arguments exige de ces derniers un minimum de compétences rédactionnelles, qui sont loin d'être acquises par toute une frange de la population.

S'agissant des modalités en présentiel, il apparaît nécessaire de penser des modalités qui alternent des moments individuels et échanges en petits et plus grands groupes. En effet, la compétence à s'exprimer en public dans des formes qui soient socialement acceptées dépend certainement de ressources individuelles linguistiques et argumentatives, qui sont très inégalement réparties<sup>56</sup>.

Recourir à des outils de représentation sensorielle permet également de faciliter l'expression et la réception d'idées par des publics très diversifiés.

C'est cette préoccupation d'inclusivité qui invite à penser plusieurs modalités de recueil et d'échanges de la parole.



Voir la **fiche n°3.8 « Les outils de représentation sensorielle »** dans la **Partie II. Repères méthodiques**.

<sup>56</sup> D. CARDON, J.-P. HEURTIN, C. LEMIEUX, « Parler en public », *in Politix*, 1995, vol. 8, n°31, p. 15.



## Mécanismes d'inclusion prévus dans l'ingénierie participative d'un dispositif participatif : l'exemple des commissions délibératives bruxelloises

Différents mécanismes d'inclusion ont été prévus dans la conception des commissions délibératives bruxelloises et ce, à plusieurs niveaux. Cela commence avec les courriers envoyés aux citoyens tirés au sort. Si le courrier est envoyé en français et néerlandais, il renvoie vers un site internet offrant une traduction de la lettre dans les cinq langues les plus parlées de la région bruxelloise, ainsi qu'un enregistrement audio en français et néerlandais. Dans ce courrier, il est également fait offre d'une assistance spécifique aux personnes qui souhaitent disposer d'explications complémentaires et simplifiées. Les facilitateurs doivent également être plurilingues. Si malgré cette attention, un participant ne maîtrise aucune des langues proposées, l'opérateur externe peut proposer que le participant vienne accompagné par une personne extérieure qui lui servira d'interprète, laquelle sera également défrayée.

Quatre groupes de personnes, identifiés comme étant moins susceptibles de répondre favorablement aux invitations, font l'objet de dispositions particulières :

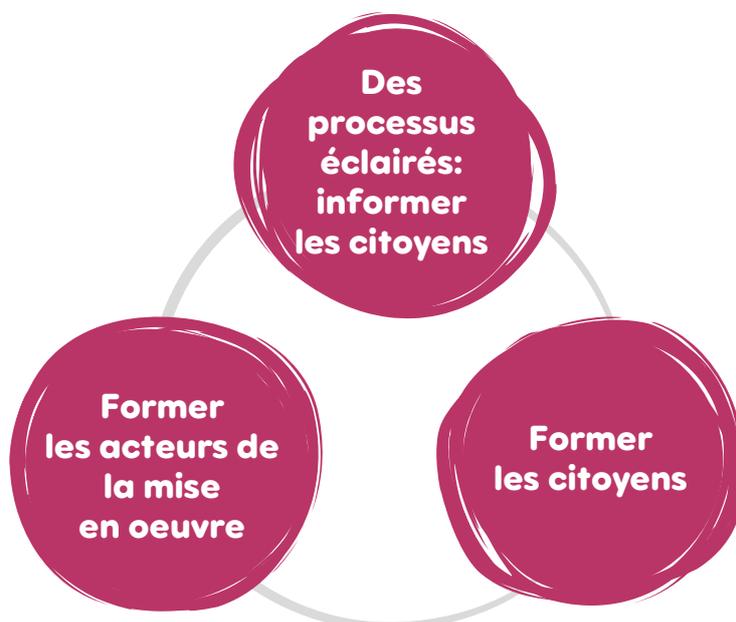
- *les jeunes* : contacts avec les structures travaillant avec les jeunes pour communiquer sur le dispositif et accroître le taux de réponse, séance d'information spécifique pour les jeunes et leurs parents/tuteurs légaux, séance de préparation spécifique avant la première réunion, accompagnement lors des réunions de la commission (accessibilité de l'information, mise en confiance, ...);
- *les personnes en situation de pauvreté* : contacts avec les structures touchant ces publics pour communiquer sur le dispositif, offre de préparation spécifique avant la première réunion et accompagnement lors des réunions ;
- *les personnes en situation de handicap* : assistance sur demande pour personnes avec un déficit visuel, sourdes et muettes ;
- *les personnes avec enfants* : mise en place d'ateliers gratuits pour les enfants de 0 à 12 ans durant les différentes réunions.

Par ailleurs, lors de la phase délibérative, il est prévu une alternance des modalités de discussion pour faciliter la prise de parole de chacun : petits groupes, discussion à deux, réflexions en solo. En amont des travaux, des moments informels sont prévus pour faciliter les échanges entre les citoyens et élus. Un système de parrainage mutuel (« buddy system ») est également mis en œuvre entre deux participants, chacun veillant à ce que son homologue se sente bien dans le processus.

Sources : Entretien mené avec un conseiller de la Présidente du Parlement francophone bruxellois en date du 26 juin 2020 ; Parlement francophone bruxellois, Règlement du Parlement francophone bruxellois, version coordonnée du 20 avril 2020, Bruxelles ; Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, Assemblée réunie de la Commission communautaire commune, Règlement, Bruxelles ; Groupe de travail commun des Bureaux élargis du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune (2020), et du Parlement francophone bruxellois, Vade-mecum des commissions délibératives du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune et du Parlement francophone bruxellois, Bruxelles.

### 3) DES CONDITIONS (IN)FORMATIVES

Trois niveaux d'(in)formations sont à envisager :



*« Compte tenu, enfin vu la charge éthique on va dire des questions de prévention et de sécurité, évidemment ça nécessite un éclairage très important et donc de nouveau du temps, la question du temps avec la présence, l'intervention d'experts indépendants, d'universitaires, etc. et l'associatif aussi »*

*(Julie, évaluatrice interne, extrait d'un focus groupe)*

- ✓ **Des processus éclairés** : les personnes prenant part au processus participatif doivent recevoir les informations nécessaires pour comprendre les situations qu'ils sont appelés à juger/évaluer et/ou pour pouvoir émettre des recommandations. Par ailleurs, plusieurs évaluateurs internes considèrent précisément que des processus « éclairés » dans le domaine des politiques de sécurité et de prévention sont d'autant plus importants qu'ils peuvent constituer une forme de rempart à des recommandations qu'ils qualifient de populistes et/ou de sécuritaires. Cet éclairage nécessite du temps et des informations, pertinentes et complètes. Celles-ci peuvent être apportées par des experts des questions objet de la participation.
- ✓ Si les citoyens sont associés activement à l'évaluation, **des formations techniques** apparaissent nécessaires pour permettre aux citoyens d'acquérir certaines compétences et les décomplexer par rapport à l'exercice.
- ✓ Enfin, la **formation s'envisage également pour les professionnels** amenés à mettre en œuvre des processus participatifs. Si au sein des administrations communales, des cellules de participation citoyenne sont de plus en plus souvent instituées, ou à tout le moins il existe un chargé de participation citoyenne, elles ne sont pas pour autant généralisées et ne peuvent pas toujours se substituer au personnel amené à

développer des processus participatifs. Les évaluateurs internes rencontrés expriment pour la plupart leur manque de formation en la matière, ainsi que celui des équipes en place, et estiment devoir acquérir des compétences pour être à même de proposer des processus participatifs faisant par exemple appel aux outils d'intelligence collective et ce, quand bien même un prestataire externe serait sollicité pour organiser le processus.

#### 4) L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT

Les conditions d'accueil pèsent inévitablement sur le processus de participation. L'accueil qui est réservé au public donne une **tonalité, une « ambiance » à la rencontre**, et participe à mettre en **confiance des citoyens dans le processus**. Les personnes font « don » de leur temps et de leur parole. En échange, il y a une attente minimale d'un « contre-don » d'écoute et d'un cadre confortable, sécurisant et valorisant.

Afin de réduire les points de friction entre citoyens, professionnels, experts et politiques lors des rencontres en présentiel, il est utile d'« apprêter des espaces de rencontre et de réunion en les équipant (documentation de qualité, sièges en suffisance, nourriture, boissons) et en les orientant à l'attention de ces participants citoyens tant sollicités (en évitant par exemple des espaces trop strictement polarisés, où les personnes en charge sont installées sur un podium à l'avant, et où les citoyens occupent un parterre) »<sup>57</sup>. Mais au-delà de ces questions « matérielles », il y a l'attitude que l'on adopte face aux citoyens invités : c'est aussi les aider, les accompagner dans le processus, et faire preuve de tolérance à l'égard de conduites maladroites ou inadaptées<sup>58</sup>.

Pour des espaces d'échanges collectifs, les personnes qui facilitent ces échanges doivent distribuer la parole équitablement, instaurer un climat de confiance, aider à faire féconder et enrichir réciproquement les idées des participants.



Il importe ici de souligner que les services de prévention comprennent la plupart du temps en leur sein des collaborateurs avec les compétences normalement requises tant pour un accompagnement plus individuel en séance (travailleurs sociaux de rue, ...) que pour faciliter des échanges collectifs (médiateurs). Des formations en animation de groupe pour les autres acteurs professionnels peuvent également être envisagées.

Voici **quelques repères pour accueillir et accompagner au mieux les participants** :

- ✓ Accueillir personnellement et chaleureusement chacun des participants.
- ✓ Prévoir des boissons et de la nourriture (plaisirs salés et sucrés) diversifiés (qui puissent idéalement répondre aux préférences et interdits alimentaires de chacun).
- ✓ Eviter les espaces polarisés « eux versus nous ».

<sup>57</sup> M. BERGER, *Bruxelles à l'épreuve de la participation : les contrats de quartier en exercices*, Bruxelles, Gouvernement de Bruxelles-Capitale, 2009, p. 35.

<sup>58</sup> *Ibidem*, p. 36.

- ✓ Rassurer les participants sur le fait qu'ils ont leur place dans le processus.
- ✓ Permettre aux participants de venir accompagnés s'ils en ressentent le besoin.
- ✓ Être tolérant avec les éventuelles maladresses des participants et insister sur les règles de respect mutuel.
- ✓ Répéter si nécessaire toutes les consignes et au besoin de manière individuelle pour des personnes qui ont davantage de difficultés à la compréhension de celles-ci.
- ✓ Ne pas reformuler les propos de personnes moins compétentes dans l'art oratoire pour éviter de détériorer leur confiance et d'appuyer sur des différences.
- ✓ Prévoir des pauses conviviales.

Cet accompagnement vaut également pour des processus qui nécessitent une participation, au moins pour partie, en ligne. La fracture numérique invite à penser en effet à des processus qui offrent des alternatives ou qui permettent un accompagnement tant vers l'accès aux outils (et connexion) que dans la capacité à l'utilisation des outils digitaux.



## Les pistes de réussite identifiées :

### *Une animation au top*

**1 Faciliter la communication :** Des supports visuels peuvent aider, mais c'est mieux de limiter les supports écrits avec beaucoup de textes ou des schémas complexes. Prévoir la traduction si des personnes ne parlent pas bien le français...

**2 Créer des binômes ou des petits groupes de travail** (5-7 personnes) pour permettre aux participants de :

- **oser prendre la parole, réussir à s'écouter, se comprendre...**
- **pouvoir réfléchir entre personnes qui vivent les mêmes situations, et ainsi construire et rédiger une parole commune.**

Si ce n'est pas possible de travailler en petits groupes, être clair que c'est le témoignage ou la réflexion d'une personne, qui ne doit pas être pris comme une généralité ni comme représentatif de la situation globale. (voir chapitre suivant)

#### **Pendant la réunion, l'animateur s'efforce de :**

**3 Rappeler les règles :** bien s'écouter, ne pas finir les phrases des personnes qui mettent du temps à s'exprimer, ne pas s'interrompre, ne pas se moquer...

**4 Être attentif à ne pas laisser passer des incidents** (moquerie, rejet, non respect...)

**5 Donner un temps de réflexion personnelle à chacun** de quelques minutes, puis à tour de rôle, inviter chacun à dire ce qu'il pense sur le sujet sans l'interrompre et sans réagir.



- 6 **S'assurer de la bonne compréhension** : si besoin faire préciser le sens de certains mots (même s'il s'agit de mots simples), éviter les sigles ou les expliquer, si nécessaire proposer à une autre personne de dire ce qu'il retient ou comment il a compris une intervention, ...
- 7 **Donner un temps pour échanger** : le temps de réactions en groupe se fait une fois que chacun a pu exprimer sa propre réflexion et que l'on s'est assuré de la bonne compréhension de chacune des contributions. Aider les personnes à ne pas simplement défendre leur point de vue personnel, mais à pouvoir prendre en compte ce qui vient des autres, surtout si un point de vue est en décalage ou inattendu : « Qu'est-ce que cette personne, cette intervention nous apprend ? »
- 8 **Réguler la parole** : favoriser les tours de table pour donner la parole à chacun, limiter les temps de parole de ceux qui parlent le plus, aller chercher la parole de ceux qui s'expriment le moins facilement.
- 9 **Se fixer des étapes, ne pas vouloir aller trop vite, adapter le rythme à ceux qui sont le plus en difficulté.**

Extrait de : ATD QUART MONDE (2021), *Réussir la participation de toutes et tous. Petit guide pratique pour agir*, p.23

## B) L'impératif d'une triple clarification

Cette triple clarification concerne :

- ✓ la clarification des finalités du processus participatif et du ou des rôle(s) assigné(s) aux citoyens ;
- ✓ la clarification des marges de manœuvre offertes aux citoyens ;
- ✓ la clarification de l'utilisation du matériau « citoyen » (processus de redevabilité).

### 1) LA CLARIFICATION DES FINALITÉS DU PROCESSUS ET DU OU DES RÔLE(S) ASSIGNÉ(S) AUX CITOYENS

Il s'agit ici de **clarifier les finalités poursuivies par le processus participatif** qui est envisagé et de préciser en amont de celui-ci la place qui va être concrètement et officiellement accordée aux citoyens. Ces derniers seront donc précisément informés du ou des rôles qui leur est ou sont proposé(s). Pour pouvoir définir ces derniers, les porteurs du projet participatif doivent avoir eux-mêmes clarifié ce qu'ils attendent de la participation des citoyens invités. Pour ce faire, ils auront réfléchi aux raisons qui les poussent à se lancer dans un processus participatif.

Cette clarification permettra d'éviter de **créer des attentes dans le chef des participants qui dépassent l'offre et de tenter de réduire le plus possible les zones d'incom-**

**préhension, les déceptions et frustrations** qui peuvent être générées par ces non-dits ou ces « à peu près » dits, qu'ils soient délibérés ou non. En effet, comme la sociologue Carrel le précise, « la promesse déçue de participation produit des effets délétères pour la démocratie, comme le renforcement des malentendus et stéréotypes entre professionnels et élus d'un côté, population de l'autre »<sup>59</sup>.

De nombreux acteurs rencontrés durant l'enquête qui a permis la construction de ce guide ont mis en évidence la nécessité de questionner et de clarifier le sens de cette offre de participation, ainsi que de vérifier l'adéquation entre le processus mis en œuvre et les objectifs poursuivis. Toutefois, si cette clarification au départ semble selon eux nécessaire, on ne peut nier que « l'hétérogénéité des matériaux utilisés, les usages détournés qu'en font les acteurs, la multiplicité des intervenants, les interférences entre eux et les compromis auxquels ils doivent consentir pour continuer à agir ensemble expliquent que les résultats ne correspondent pas, et ne peuvent jamais correspondre aux intentions ou aux attentes des acteurs, ils leur échappent toujours. Rien n'est jamais comme on l'a voulu, qui que soit le 'on' »<sup>60</sup>.

*« La participation citoyenne devient parfois une fin en soi, en elle-même. Le fait d'avoir du coup interrogé la population, les moyens financiers qui sont mis là-dedans, les moyens financiers ou logistiques qui sont mis là-dedans sont déjà tellement gros que lorsqu'on arrive à un résultat final, c'est généralement là que ça s'arrête et que rien de plus loin n'est poussé »*

*(Céline, évaluatrice interne, extrait d'un focus groupe).*

*« J'ai l'impression parfois qu'il y a même un flou organisé autour de la finalité de ces processus-là, (...) le risque (...) démocratique est quand même énorme, engendrerait encore plus de frustration et de défiance des citoyens envers leurs politiques si ces dispositifs ne sont que de la poudre aux yeux »*

*(Julie, évaluatrice interne, extrait d'un focus groupe).*

Cette clarification vise aussi à **lutter contre certains pièges** de la participation citoyenne, tels que les **risques d'instrumentalisation ou les risques de proposer des processus participatifs qui n'ont en soi aucune finalité externe**. Pour le dire autrement, il s'agirait de « faire participer pour participer ». Or en s'appuyant sur ses recherches doctorales s'intéressant aux processus d'apprentissage des citoyens dans les budgets participatifs, Talpin a mis en avant que l'une des premières conditions pour que

59 M. CARREL, « La gouvernance est-elle démocratique ? Les enjeux de la participation citoyenne », in *Informations sociales*, 2013, vol. 5, n°179, p. 146.

60 I. POULET, *Les nouvelles politiques de prévention. Une nouvelle forme d'action publique ? Rapport de recherches*, Louvain-La-Neuve, Département de Criminologie et droit pénal, 1995, p. 21.

la participation ait ces vertus d'apprentissage (de la citoyenneté), c'est précisément qu'elle ne soit pas une fin en elle-même et qu'elle soit articulée à la décision<sup>61</sup>.

## 2) LA CLARIFICATION DES MARGES DE MANŒUVRE OFFERTES AUX CITOYENS

« Parce qu'il y a des limites comme le budget qui est une énorme limite, mais alors je me disais : mais pourquoi ne pas nous mettre au courant des limites tout de suite. Je me souviens qu'on avait discuté le sujet, et donc on avait quelques réunions quand même, et finalement c'est juste à la réunion qui a précédé le conseil communal que [l'organisateur] nous dit 'ben sachez que pas mal de propositions ne peuvent pas être suivies parce qu'il y a une limite budgétaire'. Donc je me suis dit ben pourquoi ils ne nous l'ont pas dit tout de suite ? Comme ça, on évite toute une série de réflexions si finalement on sait déjà que ce n'est pas faisable la mise en place. Donc pourquoi pas nous le dire tout de suite ? »

*(Elisa, citoyenne participant à un processus délibératif avec tirage au sort, extrait d'un focus groupe).*

Annoncer l'étendue des « possibles » offerts aux participants citoyens leur permet de comprendre le cadre dans lequel ils sont amenés à participer. Même si ces « possibles » ne sont pas fixés une fois pour toutes et peuvent évoluer en cours de processus, expliciter le cadre d'action initial évite que les participants ne naviguent à l'aveugle et qu'une forme de frustration ou déception s'installe par manque d'informations.

Par ailleurs, les acteurs professionnels rencontrés attirent l'attention sur le risque de se lancer dans des processus participatifs pour lesquels les marges de manœuvre seraient très réduites, voire totalement inexistantes, en invoquant ici l'idée d'une « **participation-gadget** », qui serait source de déception, de colère ou de démobilisation chez les personnes invitées à participer.

« Et on verra aussi quand (...) on fera participer les gens très en amont des projets et pas uniquement quand le projet est bouclé pour leur faire décider de la couleur de revêtement de la future salle »

*(Éline, chargée de participation citoyenne dans une commune, extrait d'un entretien).*

« Le pire c'est la participation en filigrane de projets qui sont déjà quand même en grande partie [décidés] (...). Il y a quand même eu dans le passé des expériences où les habitants étaient choqués et furieux. Ça c'est le pire. C'est la participation-gadget. Et quand tu vois l'énergie qui est mise en place, souvent de bonne foi par les personnes qui participent aux processus participatifs (...) si tu fais un processus participatif, c'est pas pour dire 'oh on achète un logement, vous pourrez juste choisir la couleur des murs' »

*(Laurent, évaluateur interne, extrait d'un entretien).*

61 J. TALPIN, 2020, *op. cit.*

### 3) LA CLARIFICATION DE L'UTILISATION DU MATÉRIAU « CITOYEN » (PROCESSUS DE REDEVABILITÉ)

« Ma recommandation c'est de faire cela [de mettre en place des processus de justification d'utilisation du matériau citoyen]. Et surtout parce que sinon il va y avoir une lassitude alors que la lassitude démocratique, c'est censé être combattu par ce processus. (...) c'est qu'à la fin tout ce boulot, ben les petits membres du [dispositif] tout gentils, tout mignons, tout niais, enfin je dis pas que vous êtes niais mais plein d'espoir, arrivent pour se retrouver devant deux groupes qui se regardent en chiens de faïence, enfin c'est un peu dommage quoi. Donc s'il n'y a pas de nécessité de se justifier, ben les gens vont avoir l'impression de pédaler dans l'eau, c'est ridicule »

*(Guillaume, citoyen participant à un processus délibératif bruxellois avec tirage au sort, extrait d'un focus groupe).*

« Une condition, c'est qu'une fois que les décideurs se sont entretenus avec les jeunes, ils doivent revenir pour informer très clairement de ce qu'ils ont fait avec le point de vue. Pas juste venir poser les questions et puis partir et plus jamais de nouvelles. »

*(Karim, jeune habitant d'un quartier bruxellois fragilisé socio-économiquement, extrait d'un focus groupe)*

« Et de nouveau, je reviens sur le fait d'avoir des retours sur ce qui a été fait avec la contribution des habitants. Et alors à moyen terme, je trouve ça hyper encourageant pour la suite. Et si on fait des retours sur ce qui a été fait, la prochaine participation elle touchera peut être encore plus de monde avec un effet boule de neige positif. C'est extrêmement important. »

*(Arnaud, habitant d'un quartier bruxellois fragilisé socio-économiquement, extrait d'un focus groupe)*

Une manière tangible de clarifier l'utilisation du travail qui a pu être mené par les citoyens, dès lors que leur investissement ne génère pas directement un « résultat » tel que ce que l'on peut rencontrer dans les processus décisionnels des budgets participatifs, consiste en la mise en place de **processus de suivi et de justification par les politiques et décideurs** (ou acteurs de la mise en œuvre le cas échéant) de l'utilisation du « matériau » citoyen. Ces mécanismes de redevabilité sont de plus en plus souvent inscrits officiellement dans les règlements de processus de participation très formalisés.

Cette balise semble ainsi clairement nécessaire pour les citoyens interrogés :

- ✓ D'une part, elle peut **rassurer** dans un premier temps le citoyen qui s'engage dans un processus participatif et favoriser un **climat de confiance** entre les citoyens et acteurs politiques et/ou de la mise en œuvre.

- ✓ D'autre part, elle permet d'instaurer des **mécanismes de compréhension réciproque**. Au départ de recommandations émises (en partie) par des citoyens qui ont une certaine compréhension de la situation, les responsables viennent expliquer les raisons pour lesquelles ils ont suivi ou non les propositions qui ont été émises. Les citoyens engagés peuvent donc recevoir les explications relatives aux choix posés, lesquelles, si elles semblent légitimes, peuvent éviter de nourrir frustrations et déceptions. Cette balise peut prendre différentes formes. En effet, procéder à une enquête par questionnaires ou entretiens auprès d'un échantillon de citoyens ou inviter des citoyens à participer à un processus qui nécessite un certain investissement n'appelle pas aux mêmes modalités de retour.



## PRECISIONS TEMPORELLES

Amener citoyens, politiques et acteurs de l'administration à interagir entre eux au sein de dispositifs participatifs suscite inévitablement des conflits de temporalité, les citoyens ne comprenant pas forcément le temps nécessaire à la mise en pratique des recommandations, par exemple. Plusieurs acteurs rencontrés, professionnels de la prévention comme citoyens, estiment qu'un exercice de pédagogie est alors essentiel pour expliquer le plus clairement possible les contraintes qui s'imposent aux administrations publiques. Mais dès que c'est possible, des citoyens interrogés invitent les responsables à montrer très concrètement l'avancée des dossiers pour les « rassurer » sur la prise en compte de leur investissement.

## C) L'invitation à participer : la prise de contact

De manière générale, il est utile d'hybrider les démarches : médias écrits et des moyens qui passent par l'oralité et la rencontre directe.

Les médias écrits reprennent, entre autres :

- ✓ revues communales ;
- ✓ dépliants, courriers toutes-boîtes ou distribués en rue ;
- ✓ affiches ;
- ✓ réseaux sociaux (Facebook, Instagram, TikTok,...) ;
- ✓ site internet de la commune ;
- ✓ courriers personnalisés (utilisés notamment dans les sélections par tirage au sort) ;
- ✓ ....



Vous retrouvez aussi les types de sélection des publics dans la **Partie II. Repères méthodiques** à partir de la **fiche n°2.2 « La question de la mobilisation et de la sélection des publics »**.

Dès lors que l'on souhaite toucher des personnes issues de quartiers défavorisés ou des publics plus précarisés ou vulnérables, qui ne détiennent souvent pas les capitaux socio-culturels des « habitués de la participation », ou des jeunes, ces canaux peuvent être souvent bien insuffisants. Pour contrer ces effets, il est important ici de privilégier une démarche de « **l'aller-vers** » : aller à la rencontre des citoyens dans leur lieu de vie pour leur proposer l'offre participative. Pour faciliter cette approche, on recommande de s'appuyer sur **les acteurs de terrain**, qu'ils soient issus des services communaux (de prévention : travailleurs sociaux de rue, médiateurs de quartier, gardiens de la paix, etc.), d'associations, de groupes de citoyens plus organisés tels que des comités de quartier ou toute autre personne ou groupe ressource, avec qui les personnes sollicitées ont une relation de confiance. Il s'agit surtout de permettre à **ces personnes de se sentir concernées par ce qui est proposé et de se sentir reconnues dans leurs potentielles contributions**. En effet, quand bien même elles possèderaient la culture de l'écrit, elles peuvent aussi estimer ne pas avoir leur place dans ce type de dispositifs, car elles ont souvent fait l'épreuve ailleurs et précédemment d'une disqualification de leur parole ou de non-écoute par des institutions officielles.

Cette rencontre *in situ* peut ainsi prendre différentes formes :

- ✓ rencontre dans le quartier, dans un lieu de loisirs ou dans un établissement scolaire ;
- ✓ participation à un événement existant ;
- ✓ création d'un événement (convivial) prétexte à la rencontre ;
- ✓ porte à-porte ;
- ✓ ...



## Les pistes de réussite identifiées :

### *Soigner la communication*

- 1 Être attentif à la manière d'inviter** : pas que de l'écrit, inviter les personnes en allant dans leur lieu de vie, s'appuyer sur des intermédiaires en qui la personne a confiance (ami, adulte relais, association, travailleur social, commerçant du coin...) En invitant, bien expliquer comment cela va se passer et dire à la personne pourquoi on la sollicite, elle, précisément. Pour un projet sur un quartier, ne pas hésiter à faire du porte-à-porte, à être à la sortie des écoles, etc.
- 2 Rassurer les personnes sur leurs capacités pour participer** « On sait que vous pouvez vraiment nous aider dans notre réflexion », « Vous avez des choses à dire sur ce sujet, non ? ». Leur dire que dans un premier temps, elles pourront juste observer si elles ne souhaitent pas intervenir... Dire aux personnes qu'elles peuvent venir une première fois pour voir, que cela ne les engage à rien... et éviter d'être trop pressant.



- 3** **Accepter que les gens ne viennent pas à certains moments et le leur dire dès le départ.** Veiller à garder le lien même si les personnes ne sont pas venues, les tenir informées de ce qui se passe, leur faire sentir qu'elles seront les bienvenues quand elles reviendront même si elles ont arrêté à un moment, continuer à les faire exister dans le groupe même quand elles sont absentes en donnant des nouvelles ou en transmettant leur réflexion...
- 4** **Être attentif à la manière de communiquer entre deux réunions :** demander à chaque personne le moyen le plus approprié pour lui envoyer les invitations, informations et les compte-rendus, selon les moyens qu'elle possède et maîtrise: mail, texto, appel téléphonique, courrier postal, se déplacer ...
- 5** **Rappeler la date** quelques jours avant le rendez-vous, car certains n'ont pas l'habitude d'avoir un agenda.

Extrait de : ATD QUART MONDE (2021), *Réussir la participation de toutes et tous. Petit guide pratique pour agir*, p.17



## RISQUES DE SURSOLLICITATION !

Il y a un risque réel de « sursollicitation » des habitants, en particulier ceux issus de quartiers défavorisés qui sont la cible de différentes politiques ou projets des pouvoirs publics. Cette situation requiert donc une vigilance accrue dans les démarches qui sont proposées. En se référant aux quartiers paupérisés, et à la suite de ses observations portant sur la participation citoyenne dans les contrats de quartier en région bruxelloise, Berger invite les porteurs de projets participatifs à faire le deuil de l'idée que tout le monde est en mesure de s'engager dans des processus participatifs officiels. L'auteur insiste sur la nécessité de ne pas faire supporter aux personnes les plus précarisées les exigences les plus fortes en matière de participation publique (Berger, 2009, p. 88). Tout excès de sollicitation entraîne le risque de devenir oppressant, ce qui serait très dommageable pour les populations les plus fragilisées (Berger, 2009, p. 28). Berger et Charles mettent ainsi en garde contre les dommages et violences qui « accompagnent la sollicitation des personnes les plus fragiles et les moins apprêtées aux épreuves de l'engagement public ; des torts toujours plus ou moins masqués par les bonnes intentions et l'engouement des animateurs » (Berger et Charles, 2014, p.16).

## D) Accepter et assumer les limites des procédures envisagées

### 1) LES RISQUES DE SURDÉTERMINATION DES PROCÉDURES SUR LE SENS DU PROCESSUS

« Du côté négatif, je pense que la méthodologie a quand même un problème. Je trouve que la discussion n'a pas été assez profonde. (...) Dans la méthodologie de discussion, c'est de ne pas être trop freiné par le manque de temps, par des objectifs je ne sais pas lesquels, de ne pas rater des éléments de discussion profonde. »

*(Georges, citoyen participant d'un dispositif communal délibératif, extrait de focus groupe)*

Si les procédures sont nécessaires afin de cadrer le processus, il existe **le risque de se faire piéger par une forme de surdétermination du procéduralisme sur le sens ou le fond de la problématique/thématique** soumise à participation. Si les processus participatifs demandent ou empruntent à une certaine « ingénierie participative », ils doivent idéalement être « réactifs » pour s'adapter à ce qui se joue dans l'expérience du processus. Il s'agit donc d'accepter et de veiller à préserver une certaine flexibilité par rapport aux procédures qui avaient été envisagées, et garder à l'esprit que l'inattendu est toujours susceptible de se produire. Accepter cette posture, c'est prêter également attention aux besoins qui émanent en cours de processus et notamment des citoyens. Et c'est aussi accepter l'imperfection. **Faire participer les citoyens, c'est avant tout une expérience humaine qui ne peut être ni complètement cadrée ni modélisée.** Il s'agit ainsi d'éviter de cadenciser par trop le dispositif avant même la mise en œuvre de celui-ci.



Il apparaît dès lors non seulement intéressant, mais aussi fondamental, de produire des évaluations de processus avec tous les acteurs ayant pris part au processus participatif.

### 2) ACCEPTER LE NÉCESSAIRE BRICOLAGE DANS LES PROCESSUS PARTICIPATIFS

S'il est impératif de vérifier les ressources nécessaires et disponibles pour s'engager dans un processus participatif, il n'en demeure pas moins que cet exercice peut relever d'une pratique de « **bricolage** », par laquelle les acteurs professionnels s'adaptent au contexte et à la situation, sans se soumettre à une application rigoureuse d'une

théorie apriori<sup>62</sup>. Cette hypothèse de bricolage ne doit pas être appréhendée de manière négative, elle souligne simplement le fait que les acteurs avancent avec les « **moyens du bord** » **en utilisant ingénieusement et de manière créative des matériaux auxquels ils ont accès**<sup>63</sup>. Le bricolage est aussi une capacité de lutter contre l'inertie dont pourraient se prévaloir des acteurs par manque apparent de telle ou telle ressource.

*« A un moment donné, je me dis que ce serait intéressant de faire [nom du dispositif]. (...) On est quand même sur un projet entre 40 et 50.000 euros et donc la commune a pu mettre 20.000 euros. Et donc voilà, on a été à la recherche de partenariats publics-privés. On a su se faire subventionner par trois organismes : [nom d'une banque] qui nous a donné 10.000 euros, [nom d'une enseigne de la grande distribution] qui a offert le catering et Cityder. J'ai pris moi-même mon petit bâton de pèlerin pour trouver ces subsides. »*

*(François, fonctionnaire de prévention, extrait d'entretien)*

Si des procédures fortes permettent de contrer l'arbitraire et l'imposition de décisions et d'offrir des repères indispensables aux participants les plus fragilisés<sup>64</sup>, les acteurs peuvent également faire preuve de créativité en maniant l'art du bricolage.

À titre d'exemples de bricolage :

- ✓ Vous cherchez des traducteurs ou interprètes, mais votre institution n'a pas les moyens de faire appel à des services professionnels ? Pensez aux compétences de vos collègues directs ou des membres de votre institution : ils pourraient être bilingues dans les langues recherchées.
- ✓ Vous souhaitez mettre en œuvre des ateliers pour enfants ? Vous pourriez mobiliser des jeunes de votre commune via des emplois étudiants ou des conventions de volontariat défrayées.
- ✓ Votre institution ne bénéficie pas de local dans le quartier où vous souhaiteriez organiser une rencontre avec des citoyens ? Vous pourriez contacter les associations du quartier qui en disposent pour pouvoir utiliser leurs locaux.
- ✓ Vous n'avez pas les moyens d'offrir du catering ? N'hésitez pas à aller pousser les portes d'entreprises privées.
- ✓ ....

62 I. POULET, 1995, *op. cit.*, p. 19.

63 I. POULET, 1995, *op. cit.*, p. 20.

64 M. BERGER, 2009, *op. cit.*, p. 159.

## E) Penser la reconnaissance du citoyen participant

Faire participer des citoyens à l'évaluation de l'action publique implique des engagements à des degrés divers, qui appellent à être reconnus.

*« On se dit : 'les autres sont payés pour faire ça et nous non'. Et ils pressent le citron, ils pressent le citron, ils ne se rendent pas compte. (...) Je veux dire et au bout d'un moment, moi ça ne me dérange jamais, mais je vois les autres à la longue la gratuité, on en a ras le bol. ! J'ai souvent ce retour de la part des gens. Ils se disent : 'eux sont payés mais nous ...et à la longue, non'. Et je trouve cela normal que la participation de la personne soit défrayée. Et franchement là vous aurez de la participation. En plus, vous donnez de la valeur à la participation de ces personnes-là. Ils se disent : ' ben voilà, non seulement le fait que je sois là, que je participe, voilà on prend en compte mes écrits mais en plus on me paie pour ça'. Ça donne d'autant plus de valeur et d'estime de soi à la personne le fait qu'elle soit défrayée, rémunérée. »*

*(Elhem, habitante d'un quartier fragilisé socio-économiquement, extrait d'un focus groupe)*

*« Il y en a qui ont des familles et c'est compliqué de faire cela le samedi matin. C'est un grand travail. Il faut donner des outils de travail. Il faut bien payer les gens qui le font parce que c'est un vrai boulot. C'est un travail très important. Ça demande du temps et ça demande qu'on paie les gens. »*

*(Mourad, citoyen participant à un processus délibératif avec tirage au sort, extrait d'un focus groupe)*

Cette reconnaissance peut s'envisager à travers diverses voies :

- ✓ des bons culturels ou des bons à valoir pour d'autres activités ;
- ✓ un défraiement *a minima*, forfaitaire ou selon les dépenses qu'implique la participation ;
- ✓ une rémunération à proprement parler, au même titre que les professionnels ou décideurs politiques. Il s'agit de reconnaître et de valoriser l'investissement du citoyen dans sa participation à la chose publique, au même titre que le travail qui peut être effectué par les officiels, politiques et fonctionnaires. Cette rémunération pourrait même contribuer à augmenter l'estime de soi de certains participants.



Si cette reconnaissance peut être pensée en termes d'offre, il existe des bénéfices symboliques du point de vue des citoyens qui ne peuvent en soi être anticipés et qui sont également hétérogènes. Analysant le sens de l'engagement d'habitants au sein de conseils citoyens dans le nord de la France, Gauthier pointe que « si beaucoup ont arrêté de participer dans les conseils citoyens du fait du désenchantement (pouvoir d'agir relatif de l'instance, conflits et sociabilité bien peu attachantes), d'autres conseillers trouvent un bénéfice symbolique à même de le compenser : de la reconnaissance. En fait, cette émancipation personnelle est fondée sur la découverte progressive d'une possibilité de 'devenir autre chose' (Schwartz, 1991, p. 82) à même de contrer 'l'excès de mémoire du stigmatisé' (Bourdieu, 1982, p. 14-15) »<sup>65</sup>.

---

65 Y. GAUTHIER, « Devenir quelqu'un. (Re)valorisation de l'identité sociale par les bénéfices symboliques de l'engagement participatif », in *Participations*, 2019, n°24, p. 132.

## F) Test conditionnel

Il s'agit ici de proposer une liste de questions relatives aux conditions qui ont été pointées dans les pages précédentes. Ces questions constituent ainsi une **forme de checklist réflexive** pour vous aider tout au long de la conception et de la mise en œuvre de processus participatifs à l'évaluation de vos projets de sécurité et de prévention. Si répondre positivement à ces questions constitue certainement un atout, elles doivent surtout et avant tout vous permettre de réfléchir à ces différents éléments dès lors que vous projetez de vous engager dans de tels processus. Elles ne doivent donc en aucun cas décourager tout acteur qui souhaiterait se lancer dans l'aventure, mais davantage attirer l'attention sur des éléments qui ont été pointés comme importants tant par des citoyens que des acteurs professionnels.

Que pouvons-nous mettre en place à court ou moyen terme, si la réponse est négative ?

### Impératif d'une triple clarification

- Avons-nous clarifié les raisons pour lesquelles nous souhaitons nous lancer dans un processus de participation citoyenne à l'évaluation ? .....



### Conditions matérielles et organisationnelles

- Les acteurs professionnels à impliquer sont-ils disponibles ? .....
- Les compétences des professionnels sont-elles réunies (évaluation, processus participatifs...) ? .....
- Si non, est-il possible qu'ils soient formés ? .....
- Si non, est-il possible de recourir à des personnes compétentes au sein de services connexes ou à des prestataires externes ? .....
- Les ressources financières internes sont-elles suffisantes (prendre en compte les réponses aux questions relatives à la formation, ...) ? .....
- Si non, peuvent-elles être réunies autrement ? .....

### Impératif d'une triple clarification

- Avons-nous déterminé le rôle que nous souhaitons confier aux citoyens et comptons-nous le leur communiquer clairement ? .....

### Conditions matérielles et organisationnelles

- Prévoyons-nous une communication inclusive et adaptée (en séance) aux différents profils de publics visés (supports visuels ; traduction si nécessaire qui peut notamment résulter d'arrangements sur-mesure avec des membres du personnel, des acteurs associatifs ou même des personnes « ressources » d'un quartier avec lesquelles des conventions de volontariat pourraient être signées ; accompagnement individuel de personnes avec des difficultés de compréhension ou de langage ; ...) ? .....



- Si les rencontres se font en présentiel, disposerons-nous d'un lieu adapté et adéquatement équipé ?
- Si les rencontres se font en présentiel, avons-nous des solutions en termes de gardes d'enfants à offrir (ateliers pour enfants, défraiement baby-sitting, proposition baby-sitting, ...)?
- Veillerons-nous à diversifier les modalités de participation (en présentiel : temps individuels, duos, petits groupes, plénière, ...) pour favoriser la participation effective des publics qui participent ?
- Veillerons-nous à faire bénéficier les citoyens de formations adéquates s'ils sont associés au processus évaluatif ?
- Veillerons-nous à mettre en place des processus éclairés, à fournir toutes les informations nécessaires aux citoyens ?

### Invitation à participer

- Veillerons-nous à définir des canaux de communication différents pour inviter les publics visés et ce, afin de tenir compte de capitaux et habitudes socio-culturels différents ?
- Pouvons-nous identifier et collaborer avec des acteurs de terrain à même de nous aider pour toucher les publics les plus éloignés de la participation ?
- Avons-nous pris en compte d'autres éventuelles sollicitations des publics visés afin d'éviter toute forme de sursollicitation/pression ?

### Impératif d'une triple clarification

- Prévoyons-nous de donner en début de processus aux citoyens toutes les informations disponibles et actuelles sur les contraintes administratives et budgétaires ?
- Prévoyons-nous des mécanismes de retour aux citoyens (redevabilité) et de justification de l'utilisation (totale, partielle ou absence d'utilisation) de ce qui ressortira de leur mobilisation ?
- Si le temps de participation ou le temps de mise en œuvre des recommandations par les autorités politico-administratives est particulièrement long, prévoyons-nous de communiquer à intervalles réguliers avec les citoyens impliqués ?

### Reconnaissance du travail citoyen

- Prévoyons-nous un moyen de reconnaître l'investissement citoyen (rémunération, défraiement, bons à valoir, etc.)?

# PARTIE II

## REPÈRES MÉTHODIQUES





# INTRODUCTION

Cette deuxième partie se veut un recueil de ressources méthodiques pour l'utilisateur, structurée sous forme de modules, lesquels comportent chacun plusieurs fiches. Cette partie comprend trois modules :

- 1) **Le premier module sur la participation citoyenne aux phases évaluatives des projets de sécurité et de prévention** explore des méthodes envisageables par phase de l'évaluation et en fonction du degré de participation citoyenne à l'évaluation. En début de module, une fiche introductive revient sur la façon dont est structuré le module tandis qu'une fiche récapitulative en fin de module reprend les différentes méthodes par phase sous forme de tableau. Les méthodes abordées ici sont alors détaillées dans le module n°3.
- 2) **Le deuxième module sur la sélection du public** propose un panorama de différents types de sélection des publics, avec dans un premier temps une fiche introductive ainsi qu'une fiche reprenant les avantages, inconvénients et indications pour chacun des types de sélection, et ensuite une fiche détaillant chaque type de sélection.
- 3) **Le troisième module sur les méthodes et dispositifs de participation citoyenne à l'évaluation des projets de sécurité et de prévention** dresse, dans une première fiche, un tableau présentant pour chacune des méthodes évoquées les situations pour lesquelles les méthodes sont (in)adaptées, les points d'attention et les types de finalité de participation citoyenne à l'évaluation dans lesquels ces méthodes peuvent s'inscrire. La suite du module est composée de fiches pour chacune des méthodes qui présentent une rapide esquisse de la méthode, suivie d'un développement plus détaillé, un tableau proposant les avantages et inconvénients et des exemples concrets. Chacune des fiches précise les phases et degrés de participation citoyenne pour lesquelles la méthode peut être utilisée.

Cette partie permet une utilisation en fonction des intérêts et besoins du lecteur. Elle ne nécessite pas d'être lue dans son ensemble, la lecture peut en effet être ciblée. Pour aider le lecteur dans cette démarche, un test d'entrée dans ce module permet de l'orienter plus spécifiquement vers certaines fiches.

C'est aussi une structure à « étages » qui est ici proposée, du plus général au plus détaillé. Le premier module présente ainsi des méthodes et types de sélection envisageables par phase et degré de participation citoyenne sans les approfondir tandis que les autres modules reviennent plus en détail sur ces éléments.

Enfin, il importe de rappeler ici que ces repères méthodiques ne sont pas exhaustifs.

# TEST D'ENTRÉE DANS LES REPÈRES MÉTHODIQUES : QUELLES SONT VOS PRIORITÉS EN MATIÈRE DE PARTICIPATION CITOYENNE À L'ÉVALUATION DE PROJETS DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION ?

Dans les priorités qui sont les vôtres au niveau de la participation citoyenne à l'évaluation de vos projets de sécurité et de prévention, sur lesquelles souhaitez-vous mettre l'accent ? Il s'agit ici de vous interroger sur les finalités que vous poursuivez pour vous aider à réfléchir le plus adéquatement possible à la conception d'un processus participatif à l'évaluation qui réponde à vos priorités. Pour chacune des priorités, vous trouvez des suggestions de lecture de fiches méthodiques.

Votre priorité est-elle de...

	... de mobiliser des citoyens pour essayer de mieux comprendre une situation-problème en lien avec un espace public déterminé ou une thématique particulière ?	... de permettre aux citoyens, notamment les plus défavorisés, de comprendre davantage les situations qui les concernent et pouvoir le cas échéant leur permettre de faire des recommandations ?	... de faire appel à des intelligences « multiples » (collectives, citoyennes) pour aborder différemment (et de manière plus créative) une situation-problème et/ou l'élaboration d'une action ou projet ?	... de permettre aux citoyens, notamment les personnes défavorisées, de prendre part à l'orientation des projets ou actions que vous mettez en place ?	... de mieux comprendre les effets d'un projet/programme sur les publics bénéficiaires ou sur son environnement ?	... de donner davantage de pouvoir aux citoyens, en particulier aux personnes défavorisées, dans l'exercice d'évaluation considérant qu'il s'agit avant tout d'un exercice démocratique et qu'il s'agit d'un vecteur d'émancipation citoyenne ?
<b>Module 1</b>						
<b>Fiche n°1.1</b> Phases évaluatives et profondeur de participation						
<b>Fiche n°1.2</b> La participation citoyenne à la démarche diagnostique						
<b>Fiche n°1.3</b> La participation citoyenne à la conception de projets de prévention						

	... de mobiliser des citoyens pour essayer de mieux comprendre une situation-problème en lien avec un espace public déterminé ou une thématique particulière ?	... de permettre aux citoyens, notamment les plus défavorisés, de comprendre davantage les situations qui les concernent et pouvoir le cas échéant leur permettre de faire des recommandations ?	... de faire appel à des intelligences « multiples » (collectives, citoyennes) pour aborder différemment (et de manière plus créative) une situation-problème et/ou l'élaboration d'une action ou projet ?	... de permettre aux citoyens, notamment les personnes défavorisées, de prendre part à l'orientation des projets ou actions que vous mettez en place ?	... de mieux comprendre les effets d'un projet/programme sur les publics bénéficiaires ou sur son environnement ?	... de donner davantage de pouvoir aux citoyens, en particulier aux personnes défavorisées, dans l'exercice d'évaluation considérant qu'il s'agit avant tout d'un exercice démocratique et qu'il s'agit d'un vecteur d'émancipation citoyenne ?
<b>Fiche n°1.4</b> La participation citoyenne à l'évaluation d'impact de projets de prévention						
<b>Fiche n°1.5</b> La participation citoyenne à l'évaluation des projets de prévention - Tableau récapitulatif						
<b>Module 2</b>						
<b>Fiche n°2.1</b> La largeur de la participation						
<b>Fiche n°2.2</b> La question de la mobilisation et de la sélection du public						
<b>Fiche n°2.3</b> Type de sélection du public - Tableau comparatif						
<b>Fiche n°2.4</b> L'approche basée sur l'auto-sélection						
<b>Fiche n°2.5</b> Le recrutement ciblé						
<b>Fiche n°2.6</b> Le tirage au sort						

	... de mobiliser des citoyens pour essayer de mieux comprendre une situation-problème en lien avec un espace public déterminé ou une thématique particulière ?	... de permettre aux citoyens, notamment les plus défavorisés, de comprendre davantage les situations qui les concernent et pouvoir le cas échéant leur permettre de faire des recommandations ?	... de faire appel à des intelligences « multiples » (collectives, citoyennes) pour aborder différemment (et de manière plus créative) une situation-problème et/ou l'élaboration d'une action ou projet ?	... de permettre aux citoyens, notamment les personnes défavorisées, de prendre part à l'orientation des projets ou actions que vous mettez en place ?	... de mieux comprendre les effets d'un projet/programme sur les publics bénéficiaires ou sur son environnement ?	... de donner davantage de pouvoir aux citoyens, en particulier aux personnes défavorisées, dans l'exercice d'évaluation considérant qu'il s'agit avant tout d'un exercice démocratique et qu'il s'agit d'un vecteur d'émancipation citoyenne ?
<b>Module 3</b>						
<b>Fiche n°3.1</b> Pano-rama des méthodes et dispositifs						
<b>Fiche n°3.2</b> Les entretiens individuels						
<b>Fiche n°3.3</b> Les focus groupes						
<b>Fiche n°3.4</b> La méthode d'analyse en groupe						
<b>Fiche n°3.5</b> La méthode du groupe nominal						
<b>Fiche n°3.6</b> L'enquête par questionnaires						
<b>Fiche n°3.7</b> La marche exploratoire						
<b>Fiche n°3.8</b> Les outils de représentation sensorielle						
<b>Fiche n°3.9</b> Les déplacements dans les espaces publics avec des prétextes à la discussion						
<b>Fiche n°3.10</b> L'étoile du changement						

	... de mobiliser des citoyens pour essayer de mieux comprendre une situation-problème en lien avec un espace public déterminé ou une thématique particulière ?	... de permettre aux citoyens, notamment les plus défavorisés, de comprendre davantage les situations qui les concernent et pouvoir le cas échéant leur permettre de faire des recommandations ?	... de faire appel à des intelligences « multiples » (collectives, citoyennes) pour aborder différemment (et de manière plus créative) une situation-problème et/ou l'élaboration d'une action ou projet ?	... de permettre aux citoyens, notamment les personnes défavorisées, de prendre part à l'orientation des projets ou actions que vous mettez en place ?	... de mieux comprendre les effets d'un projet/programme sur les publics bénéficiaires ou sur son environnement ?	... de donner davantage de pouvoir aux citoyens, en particulier aux personnes défavorisées, dans l'exercice d'évaluation considérant qu'il s'agit avant tout d'un exercice démocratique et qu'il s'agit d'un vecteur d'émancipation citoyenne ?
<b>Fiche n°3.11</b> Le world café						
<b>Fiche n°3.12</b> Le théâtre forum						
<b>Fiche n°3.13</b> La décision par consentement						
<b>Fiche n°3.14</b> Les mini-publics délibératifs						
<b>Fiche n°3.15</b> Le budget participatif						
<b>Fiche n°3.16</b> L'instance citoyenne consultative						
<b>Fiche n°3.17</b> L'instance d'évaluation citoyenne						



Il importe d'attirer l'attention sur le fait qu'il s'agit ici de « promesses » et de finalités « théoriques » de la participation citoyenne à l'évaluation. Seule la mise en pratique pourra confirmer ou non les potentiels effets.



Voir aussi le point « Promesses et limites de la participation citoyenne » dans la Partie I. Repères généraux.



Outre les fiches, les conditions présentées au point sur « Les conditions (préalables) à la mise en œuvre de la participation citoyenne à l'évaluation des projets de sécurité et de prévention » dans la partie I. Repères généraux, sont à prendre en compte pour tout processus participatif, quel qu'il soit.

# MODULE 1

## LA PARTICIPATION CITOYENNE AUX PHASES ÉVALUATIVES DES PROJETS DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION

Ce module comprend des fiches présentant des approches participatives par phase évaluative :

- **Fiche n°1.1 :**  
*Phases évaluatives et profondeur de participation*
- **Fiche n°1.2 :**  
*La participation citoyenne à la démarche diagnostique*
- **Fiche n°1.3 :**  
*La participation citoyenne à la conception de projets de prévention*
- **Fiche n°1.4 :**  
*La participation citoyenne à l'évaluation d'impact de projets de prévention*
- **Fiche n°1.5 :**  
*Tableau récapitulatif des méthodes par phase évaluative et degré de profondeur de participation*



# PHASES ÉVALUATIVES ET PROFONDEUR DE PARTICIPATION

On peut identifier ci-après les phases au cours desquelles les citoyens pourraient intervenir dans une perspective évaluative :

- ✓ la **démarche diagnostique** vise à définir une **situation-problème**, à l'analyser pour tenter de la comprendre au mieux. Pour ce faire, une telle démarche doit pouvoir s'appuyer sur l'analyse du **contexte**, doit identifier les besoins, et mettre en exergue **les ressources** qui peuvent soutenir les **éventuels actions et projets**. De fait, la démarche diagnostique doit conduire à formuler des pistes d'action quand l'analyse a mis en avant la nécessité d'agir<sup>66</sup>;
- ✓ la phase de **conception** est censée conceptualiser les actions nécessaires pour répondre aux problèmes objectivés dans la démarche diagnostique lorsqu'une nécessité d'agir a été mise en évidence. Afin de pouvoir procéder par la suite à une évaluation, lors de cette phase doit être précisée la **théorie/logique d'intervention** qui sous-tend les actions, doivent être définis les **objectifs**, les **indicateurs** de moyens/réalisations/d'impact et **les actions planifiées**. Par ailleurs, il y a lieu de vérifier la cohérence externe, c'est-à-dire la cohérence entre les projets ou actions et la situation diagnostiquée, ainsi que la **cohérence interne**, autrement dit la cohérence entre les objectifs formulés et les modifications attendues de la situation outre la suffisance des moyens qui seront employés<sup>67</sup> ;
- ✓ **l'évaluation** d'impact s'intéresse tant aux **effets souhaités** que **non visés** par les actions et projets, que ceux-ci soient **positifs ou contreproductifs**<sup>68</sup>.

Les phases de diagnostic et de conception s'intègrent dans un cadre d'évaluation « en amont » tandis que l'évaluation d'impact renvoie davantage au temps de l'aval.



Voir aussi « **Evaluer (l'impact d') un projet de sécurité et de prévention** » dans la **Partie I. Repères généraux** ».

66 D. BRUTYN, V. CAPRASSE (sld. E. ENHUS, S. SMEETS, en collab. T. BAUWENS), *Guide Méthodologique d'élaboration et d'évaluation de projets de prévention dans une perspective territoriale. Methodologische gids voor de uitwerking en evaluatie van preventieprojecten met een ruimtelijk perspectief*, Centre de recherches criminologiques de l'ULB, CRiS Crime and Society de la VUB, Bruxelles, octobre 2018.

67 *Idem.*

68 *Idem.*

Quant à la **profondeur de la participation**, conceptualisée par Baron et Monnier, elle renvoie au « degré d'implication des groupes d'intérêt dans les différentes phases du processus »<sup>69</sup>. Baron définit les différentes étapes de l'évaluation comme suit : la définition en commun du contenu du projet d'évaluation incluant les questions évaluatives (mandat d'évaluation), la construction de la méthodologie et la validation du programme de travail, la collecte des données, l'analyse et l'interprétation des données collectées et enfin la formulation des recommandations<sup>70</sup>.

Dans le cadre de ce guide, peuvent être proposés **trois degrés principaux de profondeur de participation à l'évaluation** :

- ✓ Le **degré minimal en termes de profondeur de la participation** : les citoyens ne sont pas associés à la réflexion ou l'élaboration du processus évaluatif, mais simplement consultés en tant que bénéficiaires (potentiels), public-cible d'un projet ou dispositif, pour aider les évaluateurs à construire leur diagnostic, concevoir des projets/dispositifs ou évaluer les effets. Même si la notion de « participation citoyenne » peut être remise en cause dans cette configuration, il importe d'intégrer ce degré car elle constitue une étape importante dans ces démarches d'évaluation. Pour ce type de profondeur de participation, les méthodes à déployer vont permettre de recueillir le point de vue et les expériences des citoyens, bénéficiaires directs ou potentiels des projets/dispositifs concernés. Ces données alimentent le matériau évaluatif. Ce travail de consultation est alors initié par l'évaluateur.
- ✓ Pour le second niveau nommé ici **niveau intermédiaire**, il est question d'envisager une place plus active du citoyen dans le processus évaluatif. Alors que pour le point précédent, le rôle du citoyen était passif par rapport à la réflexion sur le processus évaluatif, ici **il est associé à la réflexion même de l'évaluation**. Il est donc impliqué dans la définition et la réalisation de certaines étapes du processus évaluatif, que ce soit pour participer à la définition du mandat d'évaluation, à la construction de la méthodologie, à la collecte de données, l'analyse et l'interprétation des données recueillies ou la formulation des recommandations. Contrairement à la prochaine configuration, il n'est pas intégré à l'ensemble du processus, mais uniquement à certaines étapes.
- ✓ Enfin, **l'association de citoyens à l'ensemble des étapes du processus évaluatif**, à travers leur participation à l'instance d'évaluation.



Voir aussi « **La participation citoyenne à l'évaluation des projets de sécurité et de prévention** » dans la **Partie I. Repères généraux**.

69 G. BARON, E. MONNIER, 2003, *op. cit.*

70 G. BARON, 2015, *op. cit.*

En croisant les phases et les degrés de profondeur de participation se structure le tableau à double entrée suivant.

	DEMARCHE DIAGNOSTIQUE Fiche n°1.2	CONCEPTION Fiche n°1.3	EVALUATION (D'IMPACT) Fiche n°1.4
<b>PROFONDEUR DE LA PARTICIPATION</b>	<b>DEGRE DE PROFONDEUR DE PARTICIPATION MINIMAL :</b> Recueil du point de vue et de l'expérience des citoyens en tant que bénéficiaires (potentiels), publics cibles d'une action, projet, politique (non associés à la réflexion/élaboration du processus évaluatif)	<b>A</b> page 77	<b>F</b> page 91
	<b>DEGRE DE PROFONDEUR DE PARTICIPATION INTERMEDIAIRE :</b> Des citoyens sont associés à la réflexion de certaines étapes du processus évaluatif <sup>71</sup>	<b>B</b> page 79	<b>G</b> page 91
	<b>DEGRE DE PROFONDEUR DE PARTICIPATION MAXIMAL :</b> Des citoyens sont parties prenantes actives à l'ensemble du processus évaluatif	<b>C</b> page 82	<b>H</b> page 94

71 Exemples : détermination des critères/indicateurs/questions évaluatives, définition des méthodes de recueil de données, collecte de données, interprétation des résultats, formulation des recommandations



# LA PARTICIPATION CITOYENNE À LA DÉMARCHE DIAGNOSTIQUE (A-B-C)

La démarche diagnostique va tenter de répondre à des questions que l'on pourrait identifier de manière générique, mais qui devront être précisées et complétées au cas par cas. En effet, chaque démarche relève du « sur-mesure » et dépend des acteurs impliqués :

- ② Quelles sont les **situations-problèmes** identifiées (quoi, qui, quand, comment, pourquoi, dans quel contexte) ?
- ② Quelles sont les **éventuelles interventions** en lien avec la situation qui ont déjà été mises en œuvre ? Quels en sont les **bilans** ?
- ② Quels sont les **besoins** identifiés pour répondre à la situation-problème ?
- ② Quelles sont les **ressources mobilisables** ?
- ② Quelles sont les **pistes d'action/les projets à envisager** au regard de l'analyse ?
- ② Quels sont les **obstacles ou difficultés** identifiés pour mettre en œuvre ces pistes d'action ?

Ces questions nécessiteront de mettre en œuvre des méthodes de recueil de données. Celles-ci seront dépendantes des situations et des moyens mis à disposition. Pour répondre aux questions posées dans le cadre de la démarche diagnostique, il importe de **triangler** les sources et les méthodes de recueil de données, autrement dit de croiser des méthodes pour constituer un matériau riche et diversifié et permettre ce faisant de réduire les biais propres à chaque méthode. Attention toutefois que les **critères de pertinence et de faisabilité** (limites de temps, de moyens, de compétences disponibles, d'accès aux données) devront guider le recueil de données<sup>72</sup>.

La démarche diagnostique peut s'envisager sous différents angles « participatifs » :

## CASE A : LE DEGRÉ DE PROFONDEUR DE PARTICIPATION MINIMAL

Les citoyens, qu'ils soient habitants, usagers (d'un espace ou d'un service), bénéficiaires potentiels ou publics cibles, sont consultés dans le cadre d'un recueil de données uniquement pour aider l'évaluateur à répondre à ses questions de la démarche diagnostique. Dans ce cas, les citoyens ne sont pas associés au processus de réflexion sur la démarche diagnostique.

72 D. BRUTYN, V. CAPRASSE, (sld. E. ENHUS, S. SMEETS, en collab. T. BAUWENS), *Guide Méthodologique d'élaboration et d'évaluation de projets de prévention dans une perspective territoriale. Methodologische gids voor de uitwerking en evaluatie van preventieprojecten met een ruimtelijk perspectief*, Centre de recherches criminologiques de l'ULB, CRIS Crime and Society de la VUB, Bruxelles, octobre 2018, p. 43.

Dans cette configuration, les citoyens peuvent être consultés au travers de différentes méthodes de recueil de données :

- ✓ entretiens ;
- ✓ focus groupes ;
- ✓ méthode d'analyse en groupe ;
- ✓ méthode du groupe nominal ;
- ✓ enquête par questionnaires ;
- ✓ marches exploratoires ;
- ✓ outils de représentation sensorielle ;
- ✓ mais également au travers d'outils moins formalisés, tels que des déplacements dans des espaces publics avec des prétextes à la discussion.

Les publics desquels vous souhaitez obtenir les données devront être définis en fonction du contexte et des objectifs de votre diagnostic et l'échantillonnage dépendra de vos méthodes de recueil de données et plus largement de votre approche (qualitative ou quantitative).



Toutes ces méthodes sont détaillées dans le **module 3 « Méthodes et dispositifs de participation citoyenne à l'évaluation de projets de sécurité et de prévention en détail »**.

### Approches qualitative et quantitative

Les méthodes de recueil de données s'inscrivent dans des approches qualitatives ou quantitatives. Alors que l'approche quantitative répond davantage à une perspective de vérification d'hypothèses, l'approche qualitative sert avant tout une démarche de découverte et de compréhension en profondeur du sens que donnent les personnes à leurs actions et aux relations humaines : « Quel que soit le choix posé, une approche n'est pas meilleure que l'autre : elles permettent de produire des données de nature différente. Elles ne sont, par ailleurs, pas mutuellement exclusives, elles peuvent – et parfois doivent – être utilisées en complément l'une de l'autre. Il faut donc éviter le « fantasme quantitatif » (tout n'est pas mesurable !) et le « qualitatif honteux » (le qualitatif n'est pas moins rigoureux) » (Brutyn, Caprasse, Enhus, Smeets, Bauwens, 2017, p.8)

Ces différentes approches conduisent également à des échantillonnages différents. En effet, il est rarement possible de mener une enquête auprès de l'ensemble de la population qui fait l'objet de l'étude. Il faut dès lors déterminer des échantillons d'individus à qui sera appliqué le dispositif d'enquête :

- ✓ **L'approche quantitative** va surtout impliquer de constituer des échantillons représentatifs de la population, autrement dit lorsqu'il est « im-

portant de recueillir une image globalement conforme à celle qui serait obtenue en interrogeant l'ensemble de la population » (Quivy et Van Campenhout, 2006, p. 150).

- ✓ **L'approche qualitative** va conduire à déterminer des échantillons non strictement représentatifs mais caractéristiques de la population. La plupart du temps, on appliquera un critère de diversité maximale des profils et de saturation des données recueillies. Selon ce dernier critère, par exemple si vous réalisez des entretiens, on dira que vous êtes arrivé à saturation lorsque les nouveaux entretiens ne fournissent que des informations (qui vous intéressent pour répondre à votre question) déjà découvertes lors des entretiens précédents. C'est donc la mise en œuvre du recueil de données qui déterminera le nombre exact d'entretiens à mener (Quivy et Van Campenhout, 2006, p. 151).



Ces échantillonnages sont présentés dans la **fiche 2.7 « Echantillon représentatif de la population »** et la **fiche 2.8 « Echantillon dans le cadre de méthodes qualitatives »**.

### CASE B : LE DEGRÉ DE PROFONDEUR DE PARTICIPATION INTERMÉDIAIRE

Dans le cadre de la démarche diagnostique, les citoyens pourraient être associés plus activement à une ou plusieurs étapes du processus de diagnostic. Il s'agit ici pour le citoyen de réfléchir en termes de contenu évaluatif, d'apporter un regard différent de celui des évaluateurs professionnels ou d'autres acteurs prenant part à l'évaluation. Concrètement, les citoyens pourraient être invités à participer à l'une ou l'autre de ces étapes :

- ✓ détermination des éléments de diagnostic à interroger, autrement dit les enjeux ou la focale du diagnostic ;
- ✓ détermination des méthodes de recueil de données à privilégier ;
- ✓ collecte de données nécessaires à la réalisation du diagnostic ;
- ✓ analyse des données et interprétation de celle-ci ;
- ✓ formulation des recommandations.

Dans cette configuration, les citoyens ne sont pas associés à l'ensemble du processus évaluatif, mais à certaines étapes. Pour chacune des étapes, le contrôle décisionnel du processus revient à l'évaluateur. Le rôle des citoyens est avant tout consultatif.



Pour ce type de profondeur de participation, tant les professionnels impliqués dans l'évaluation que les citoyens invités à y participer peuvent se sentir trop peu outillés, les premiers par rapport à la participation des citoyens, les seconds par rapport aux compétences évaluatives. Le processus doit dès lors être mûrement réfléchi et accompagné si les compétences ne sont pas suffisantes de part et d'autre.

Une telle profondeur de participation dans le cadre de cette phase invite à recourir à des méthodes avec une **dimension de réflexion collective**, lesquelles vont permettre aux différents acteurs concernés d'échanger entre eux et de formuler des propositions quant aux différentes étapes auxquelles ils sont invités à prendre part :

- ✓ Des dispositifs de rencontre comme par exemple une **réunion, un groupe de travail ou un focus groupe** : les focus groupes peuvent se décliner avec des citoyens uniquement ou en mêlant citoyens et acteurs professionnels pour débattre sur les éléments mis en discussion (dans ce cas, on parlera davantage de tables rondes). Par ailleurs peuvent être également mobilisés d'autres outils dits d'intelligence collective comme la méthode du groupe nominal, l'étoile du changement, le World Café, ou encore le théâtre-forum. Ces derniers peuvent être utilisés de manière autonome ou prendre place à l'intérieur d'un autre dispositif (comme le mini-public délibératif, décrit au point suivant).
- ✓ Vous pourriez également envisager d'organiser un dispositif délibératif ponctuel, nommé **mini-public délibératif** (voir encadré page suivante), qui est « une assemblée de citoyens tirés au sort qui délibère sur une question politique déterminée afin de formuler des recommandations relatives à cette question »<sup>73</sup>, pour autant qu'il s'agisse d'enjeux importants vu le coût d'un mini-public.
- ✓ Au sein de votre commune (à titre d'exemple, le Conseil Citoyen Permanent de Saint-Gilles ou le Conseil Citoyen Forestois) ou de votre région (les commissions délibératives mixtes du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et du Parlement francophone bruxellois), une **instance citoyenne délibérative** a peut-être été **institutionnalisée** par les autorités politiques. Il s'agit en quelque sorte de la version institutionnalisée des principes des mini-publics délibératifs. Ce sont donc des dispositifs de délibération citoyenne, institués par des autorités politiques de manière pérenne. Si elles existent, il pourrait être envisagé de confier à l'une des instances certaines étapes du diagnostic.
- ✓ Dans le même ordre d'idées, d'autres **instances consultatives citoyennes locales** (conseils de quartiers, conseils consultatifs, ...) peuvent exister au sein des communes qui pourraient également être mobilisées pour être associées à l'une ou l'autre étape de la démarche diagnostique. Une **instance consultative citoyenne ad-hoc** peut également être créée pour accompagner spécifiquement et de manière consultative un processus d'évaluation.

Par ailleurs, des méthodes qui recueillent des points de vue individuels, non amenés à se rencontrer ou à se confronter, peuvent également être mises en œuvre pour des éléments plus factuels. Dans ce cas, des questionnaires peuvent être proposés (consultations par courrier, consultations en ligne ou en face à face). Il vous reviendra alors d'analyser l'ensemble de ces données issues de ces questionnaires pour en tirer des conclusions.



Toutes ces méthodes sont détaillées dans le **module 3 « Méthodes et dispositifs de participation citoyenne à l'évaluation de projets de sécurité et de prévention en détail »**.

73 J. VRYDAGH, S. DEVILLERS, D. TALUKDER, V. JACQUET, J. BOTTIN, « Les mini-publics en Belgique (2001-2018) : expériences de panels citoyens délibératifs », in *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2020, 32-33, n°2477-2478, p.5.



## Pour aller plus loin sur les mini-publics délibératifs

Le terme mini-public, initialement introduit par Robert Dahl en 1989 dans son ouvrage *Democracy and its Critics* pour désigner « une assemblée ou un jury de citoyens ordinaires, sélectionnés de manière aléatoire en vue de remettre un avis, de proposer une solution à un problème politique ou même de prendre une décision politique », est ainsi nommé « parce qu'il est censé délibérer au nom du grand public, du dèmos, qu'il représente » (Pourtois, 2013, p. 24). Ce terme sera ensuite repris et diffusé notamment par Archon Fung en vue de désigner les dispositifs créés pour inviter des citoyens, par dizaines, centaines, voire par milliers au maximum, à délibérer sur la chose publique (Fung, 2003). On retient ici la définition suivante : « **Un mini-public est une assemblée de citoyens tirés au sort qui délibère sur une question politique déterminée afin de formuler des recommandations relatives à cette question** » (Vrydagh, Devillers, Talukder, Jacquet, Bottin, 2020, p. 5).

Ces mini-publics sont également caractérisés par une mise à disposition **d'informations sur les enjeux** concernés (experts, documentation, ...) auprès des citoyens. Par ce processus délibératif très formalisé, « il ne s'agit donc pas, comme un sondage d'opinion, de recueillir l'avis brut d'un échantillon représentatif ni, comme dans certains jurys de cour d'assises, de se référer à la seule intime conviction des jurés », mais « (...) de recueillir une **opinion qui sera informée et raisonnée** parce qu'elle aura été construite dans un processus coopératif de discussion » (Pourtois, 2013, p. 28). Aussi, « les opinions et les préférences prennent toujours place dans la communication et le dialogue avec les autres plutôt qu'elles ne se forment dans des processus exclusivement internes ou monologiques. Les préférences ne sont donc jamais strictement 'individuelles', leur libre formation suppose au contraire des situations ouvertes et égalitaires de communication afin de pouvoir rationnellement considérer, connaître, et pondérer ce que les autres tiennent pour vrai et souhaitable, quelles croyances et préférences ils choisissent de former et d'adopter, et pourquoi » (Fourniau, 2019, p. 377).

L'OCDE a publié en juin 2020 un rapport très fouillé intitulé « Innovative Citizen Participation and New Democratic Institutions. Catching the Deliberative Wave » (Chwalisz, 2020), qui revient sur les différentes expériences de processus délibératifs dits représentatifs initiés par les autorités publiques à travers le monde. Le terme représentatif renvoie, non pas à une représentativité statistique à laquelle pourrait prétendre un échantillon représentatif statistiquement créé, mais au fait que « la pluralité des caractéristiques sociales et la pluralité des points de vue initiaux dans une société plus large sont présents substantiellement dans les mini-publics » (Goodin, Dryzek, 2006, p.221), ce qu'essaie d'atteindre la technique du tirage au sort couplée à stratification socio-démographique.

Par ailleurs, pour prendre connaissance de diverses expériences de mini-publics en Belgique, vous pouvez consulter l'article de Vrydagh, Devillers, Talukder, Jacquet, Bottin, (2020), « Les mini-publics en Belgique (2001-2018) : expériences de panels citoyens délibératifs », in *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 32-33, n°2477-2478, pp. 5-72.

Les citoyens que vous souhaitez associer à la démarche devront également être définis. Quelques pistes peuvent vous aider à y réfléchir :

- ② *Souhaitons-nous faire participer des citoyens en vertu de leur usage (particulier d'un territoire (habitants d'un quartier par exemple, utilisateurs de certains espaces publics, ...), considérant que cette caractéristique est importante pour déterminer la focale du diagnostic liée à un territoire, pour faire émerger des points de vue pertinents sur les méthodes à privilégier ?*
- ② *Souhaitons-nous faire participer des citoyens en vertu de certaines caractéristiques (par exemple, des parents d'élèves pour des questions en lien avec la sécurité aux abords des écoles), considérant que cette caractéristique est importante pour déterminer la focale du diagnostic, pour avoir accès à des points de vue pertinents sur les méthodes à privilégier, ...?*
- ② *Souhaitons-nous faire participer des citoyens souvent éloignés des processus participatifs ?*
- ② *Souhaitons-nous faire participer des citoyens (par exemple, des habitants de la commune) diversifiés (présentant des rapports différents à l'objet/territoire du diagnostic) pour faire bénéficier au processus de points de vue différents de celui des acteurs professionnels impliqués ?*

En fonction des réponses, les types de sélection suivants pourront être envisagés :

- ✔ ouverture à auto-recrutement ;
- ✔ sélection ciblée (via les travailleurs de terrain ou des partenaires associatifs) ;
- ✔ tirage au sort ;
- ✔ échantillon représentatif de la population considérée (pour les questionnaires).



Ces types de sélection sont détaillés dans le **module n°2 « La sélection des publics »**.

### **CASE C : LE DEGRÉ DE PROFONDEUR MAXIMAL**

Dans cette configuration, les citoyens mobilisés sont associés à l'ensemble du processus de la démarche diagnostique, qui reprend donc :

- ✔ la détermination des éléments à interroger (enjeux et focale du diagnostic) ;
- ✔ la détermination des méthodes de recueil de données ;
- ✔ la collecte de données ;
- ✔ l'analyse des données et l'interprétation de celle-ci ;
- ✔ la formulation des recommandations.

Dans ce cas,

- ✓ soit l'évaluateur partage le contrôle décisionnel avec les parties citoyennes impliquées (et le cas échéant, d'autres parties prenantes). Les citoyens mobilisés intègrent ainsi l'instance d'évaluation et les rôles de chacun sont déterminés au sein de l'instance d'évaluation ;
- ✓ soit les citoyens constituent à eux seuls l'instance d'évaluation et l'évaluateur professionnel joue ici uniquement le rôle de facilitateur en aidant les citoyens évaluateurs à opérer des choix et en les soutenant dans les versants plus techniques de l'évaluation.

Cette instance devra pouvoir se rencontrer à intervalles réguliers pour choisir les options méthodologiques, les valider, procéder à l'analyse, interpréter les résultats, etc.



Ces rôles sont expliqués au point « **Quel rôle pour l'évaluateur** » dans la **Partie I**. Repères généraux.

Cette configuration est certainement la plus exigeante en termes de formation des citoyens, étant celle qui va le plus loin en termes d'implication des citoyens dans le processus. Cette configuration répond ici tant à des objectifs d'émancipation de citoyens (*empowerment*), que de démocratisation du processus d'évaluation et d'amélioration des politiques publiques.

Tout comme pour le précédent degré de profondeur de participation, les citoyens que vous souhaitez associer à la démarche devront également être définis.

Pour ce type de configuration, a priori, le nombre de citoyens doit être limité pour permettre le fonctionnement de l'instance : on pourrait envisager une composition de 15 à 30 citoyens au maximum. Toutefois, on peut tout à fait envisager des participations plus importantes, en procédant à une organisation via des groupes de travail et une délégation de représentants de ces groupes de travail au sein d'une instance d'évaluation qui coordonne la démarche.



Si des citoyens intègrent ou forment l'instance d'évaluation, la mise en œuvre du diagnostic peut/doit évidemment reposer sur un recueil de données dans lequel d'autres citoyens sont interrogés (voir le degré minimal de profondeur de participation). Par ailleurs, les méthodes présentées pour le degré de profondeur de participation intermédiaire peuvent bien sûr être utilisées par l'instance d'évaluation !

Différents processus peuvent être imaginés, lesquels peuvent être hybridés en fonction des précédentes questions :

- ✓ un tirage au sort ;
- ✓ un recrutement ciblé pour privilégier la participation de certains profils ;
- ✓ une désignation des membres par des citoyens, qui auront été invités (par auto-recrutement et/ou tirage au sort et/ou recrutement ciblé) à prendre part au lancement du processus par exemple au cours d'une assemblée plénière ou de groupes de travail.

### RÉCAPITULATIF DES MÉTHODES POUR LA DÉMARCHE DIAGNOSTIQUE

	DEMARCHE DIAGNOSTIQUE
DEGRE DE PROFONDEUR DE PARTICIPATION MINIMAL	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Entretiens</li> <li>✓ Focus groupes</li> <li>✓ Méthode d'analyse en groupe</li> <li>✓ Méthode du groupe nominal</li> <li>✓ Enquête par questionnaires</li> <li>✓ Marches exploratoires</li> <li>✓ Outils de représentation sensorielle</li> <li>✓ Outils moins formalisés, tels que des déplacements dans des espaces publics avec des prétextes à la discussion.</li> </ul>
DEGRE DE PROFONDEUR DE PARTICIPATION INTERMEDIAIRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Focus groupes</li> <li>✓ Méthode du groupe nominal</li> <li>✓ Etoile du changement</li> <li>✓ World Café</li> <li>✓ Théâtre forum</li> <li>✓ Décision par consentement</li> <li>✓ Mini-publics délibératifs</li> <li>✓ Questionnaires</li> <li>✓ Instance citoyenne consultative</li> </ul>
DEGRE DE PROFONDEUR DE PARTICIPATION MAXIMAL	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Instance d'évaluation citoyenne</li> </ul>

# LA PARTICIPATION CITOYENNE À LA CONCEPTION DE PROJETS DE PRÉVENTION (D-E)

Cette phase au cours de laquelle sont imaginés et conçus des actions et projets de prévention, sur base (idéalement) de la démarche diagnostique, peut être structurée au travers de questions. En voici une liste générique :

- ② Quelles **réponses** souhaite-t-on donner au(x) problème(s) identifié(s) ?
- ② Que devrions-nous mettre en place concrètement ? Sur base de quelle **logique d'intervention** nous basons-nous ?
- ② Quels sont les **moyens à employer** pour mettre en place ces réponses ? Comment les employer ?
- ② **Qui** précisément doit être impliqué dans la mise en œuvre et **pour faire quoi** ?
- ② Comment les acteurs à impliquer peuvent-ils travailler ensemble ?
- ② Quels sont les **potentiels obstacles** à la mise en œuvre ?
- ② Les réponses sont-elles **cohérentes** tant d'un point de vue interne qu'externe ?
- ② Quels **objectifs** donne-t-on à ces réponses ? Quels sont les effets attendus et souhaités ?
- ② Quels sont les **indicateurs** à prendre en compte pour évaluer l'atteinte de ces effets ?
- ② Comment **planifions-nous** précisément ces réponses ?
- ② Quels sont les **éventuels effets** qui pourraient être **contreproductifs** ? Comment pourrions-nous les minimiser, voire les neutraliser ?

Répondre à ces questions pourra résulter d'une co-construction entre différents acteurs professionnels et/ou s'appuyer sur des démarches de participation citoyenne.



## POINT DE CLARIFICATION

### Les indicateurs d'objectifs

Pour rendre évaluable les objectifs fixés, des indicateurs pour chacun d'entre eux sont déterminés à l'avance. Les indicateurs constituent ce que vous devez recueillir comme « information » pour connaître l'état de la situation, l'évolution, ou l'impact. Il importe que les indicateurs soient contextualisés, déterminés dans le temps et l'espace, et qu'ils précisent la manière dont les données devront être collectées et analysées. Les indicateurs pourront être quantitatifs ou qualitatifs.

Par exemple, vous souhaitez mettre en œuvre un projet de médiation de nuit visant à apaiser les conflits de voisinage en soirée et pendant la nuit. Vous définissez l'un des objectifs comme la réduction de l'intensité du conflit ou la résolution du conflit. Vous pourriez, pour ce faire, déterminer deux types d'indicateurs :

- ✓ Quantitatifs : Par exemple, vous pourriez recourir à un indicateur défini comme « taux de personnes médiées (nombre/nombre total de personnes médiées) qui déclarent que l'intervention des médiateurs a contribué à réduire l'intensité du conflit ou le résoudre sur telle période ». Pour répondre à cet indicateur, vous pourrez utiliser comme méthode de récolte de données l'administration d'un questionnaire auprès des personnes médiées ;
- ✓ Qualitatifs : Vous pourriez ici vouloir mieux comprendre en quoi et comment la médiation a pu atteindre ou non ses objectifs. Dans ce cas, vous utiliserez un indicateur qualitatif tel que « Perception des personnes médiées quant à la contribution de la médiation à la réduction du conflit ou à sa résolution sur telle période » en précisant ici que les techniques de recueil de données pourraient être des entretiens individuels semi-directifs avec les personnes médiées.

La phase de conception se distingue certainement de la démarche diagnostique et de l'évaluation d'impact qui, quant à elles, relèvent intrinsèquement d'une démarche évaluative. Dès lors qu'elle repose sur une démarche diagnostique et s'accompagne des repères présentés plus haut (à travers les questions), la phase de conception prend de l'épaisseur évaluative. Sont abordées ici les méthodes qui vont permettre de construire des réponses aux situations-problèmes analysées au sein de la démarche diagnostique. Pour cette phase, il n'y aura pas de méthodes proposées pour le degré de profondeur de participation minimal, ce degré étant davantage adapté aux phases de diagnostic et d'évaluation d'impact.

**CASE D : Le degré de profondeur de participation intermédiaire**

Ce degré de profondeur est envisagé pour la phase de conception comme une participation des citoyens à la réflexion sur une réponse à donner aux conclusions de la démarche diagnostique, une proposition à construire et à la détermination des critères d'évaluation (indicateurs) en lien avec les objectifs fixés au moment de la conception.

L'approche préconisée consiste à inscrire cette phase dans la continuité de la phase de diagnostic : il s'agit donc d'utiliser les données issues de la démarche diagnostique pour alimenter cette phase de conception.



Nombre d'outils d'intelligence collective font souvent l'impasse sur un véritable diagnostic. Il y a donc un processus qui aide à faire émerger des idées, lesquelles ne répondent pas forcément à un besoin, qui aurait été défini préalablement de manière collective et pluraliste, et ne prennent pas en compte les ressources disponibles.

Cette profondeur de participation dans le cadre de cette phase invite à recourir à des méthodes avec une dimension collective, lesquelles vont permettre aux différents acteurs concernés d'échanger entre eux et de formuler des propositions quant aux différentes étapes auxquelles ils sont invités à prendre part :

- ✓ Des **outils d'intelligence collective** (citoyenne) peuvent être mobilisés dans la proposition de réponses collective et concrètes : par exemple, l'étoile du changement, le World Café, le théâtre-forum, ou encore le dispositif de décision par consentement. Ces outils peuvent être utilisés de manière autonome ou prendre place à l'intérieur d'un mini-public par exemple.
- ✓ Des **mini-publics délibératifs**.
- ✓ Des **focus groupes, la méthode du groupe nominal** ou méthode d'analyse en groupe.



Toutes ces méthodes sont détaillées dans le **module n°3 « Méthodes et dispositifs de participation citoyenne à l'évaluation »**.

Les citoyens que vous souhaitez associer devront également être définis. Quelques questions peuvent vous aider à y réfléchir :

- ② *Souhaitons-nous faire participer des citoyens qui seront les publics cibles de la réponse imaginée, considérant que cette caractéristique est importante pour concevoir un projet qui réponde aux besoins de ces citoyens et qui soit « utilisé » par ces citoyens ?*
- ② *Souhaitons-nous faire participer des citoyens « ordinaires » (d'une population déterminée) présentant des profils aussi divers que possibles pour construire des projets que les acteurs professionnels n'auraient pas forcément imaginés ?*
- ② *Souhaitons-nous permettre en particulier à des personnes socio-économiquement fragilisées de prendre part à la conception de projets afin de leur donner une forme de pouvoir d'agir sur les situations qui les concernent ?*

En fonction des réponses, les types de sélection suivantes pourront être envisagés :

- ✓ ouverture à auto-recrutement ;
- ✓ sélection ciblée (via les travailleurs de terrain ou des partenaires associatifs) ;
- ✓ tirage au sort.



Ces types de sélection sont détaillés dans le **module n°2 « La sélection des publics »**.

### CASE E : LE DEGRÉ DE PROFONDEUR DE PARTICIPATION MAXIMAL

Dans ce cas, les citoyens sont pleinement associés à la conception du projet construit en réponse à la démarche diagnostique. L'une des méthodes emblématiques qui pourrait correspondre à ce degré de profondeur est certainement représentée par le budget participatif. Ce type de dispositif vise à associer directement les citoyens à l'allocation des fonds publics, selon diverses modalités. Les citoyens sont donc amenés à discuter et « décider » de l'orientation de politiques publiques au départ d'un budget.

Dans le cadre des dispositifs de sécurité et de prévention, il pourrait être envisagé que les services de prévention s'adossent à un budget participatif existant au niveau communal en proposant une thématique qui relève de leurs compétences.

Généralement, les budgets participatifs sont ouverts à tous les habitants, voire également aux associations, du territoire concerné.

### RÉCAPITULATIF DES MÉTHODES POUR LA PHASE DE CONCEPTION

	CONCEPTION
DEGRE DE PROFONDEUR DE PARTICIPATION INTERMEDIAIRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Etoile du changement</li> <li>✓ World Café</li> <li>✓ Théâtre-forum</li> <li>✓ Décision par consentement</li> <li>✓ Mini-publics délibératifs</li> <li>✓ Focus groupes</li> <li>✓ Méthode d'analyse en groupe</li> <li>✓ Méthode du groupe nominal</li> </ul>
DEGRE DE PROFONDEUR DE PARTICIPATION MAXIMAL	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Budget participatif</li> </ul>

# LA PARTICIPATION CITOYENNE À L'ÉVALUATION D'IMPACT DE PROJETS DE PRÉVENTION (F-G-H)

On se situe ici dans une phase d'évaluation après mise en œuvre. S'intéresser à l'impact, c'est tenter de savoir si le projet a atteint les objectifs visés, mais c'est aussi mettre en exergue les éventuels effets qui n'avaient pas été poursuivis, que ceux-ci soient positifs ou négatifs. Pour ce faire, il s'agit de reprendre les objectifs qui avaient été (normalement) déterminés dans la phase de conception préalable avec les indicateurs et techniques de recueil de données associées. Celles-ci peuvent alors être mises en œuvre pour répondre aux questions principales.



Ce type d'évaluation ne peut s'envisager qu'en tenant compte du contexte et les relations de cause à effet « linéaires » sont bien difficiles, voire souvent impossibles, à identifier, à isoler. La phase de diagnostic est donc particulièrement importante. Il conviendra ainsi de faire preuve de vigilance dans l'interprétation des données produites.

Cette phase peut être structurée par les questions génériques suivantes :

- ② Les actions menées ont-elles abouti **aux effets attendus** ?
- ② Si les effets escomptés ne sont pas atteints, **comment peut-on le comprendre** ? Est-ce un **problème d'effectivité** des actions ? Quelles en sont les raisons ? La **logique d'intervention** était-elle erronée ? Le **contexte** a-t-il entretemps changé ? Ou avait-il été mal analysé et pourquoi ? Les **problèmes** ont-ils été **mal analysés** ?
- ② Peut-on découvrir des **effets qui n'avaient pas été anticipés** ? Quels sont-ils ? S'ils sont négatifs, comment peut-on les **contrecarrer** à l'avenir ?
- ② Si nous voulons poursuivre les actions qui n'auraient pas atteint les effets escomptés, que devons-nous **modifier** à l'avenir ?

Pour répondre à ces questions, il y aura donc lieu de se rappeler **des objectifs** qui avaient été poursuivis (fixés lors de la phase de conception), de choisir définitivement **les indicateurs**, normalement eux aussi déterminés lors de la précédente phase et de fixer les méthodes de recueil de donnée pour y répondre. Si celles-ci ont été en partie fixées précédemment, il est nécessaire de vérifier qu'elles sont toujours adaptées au regard des critères de faisabilité. S'ensuivent la mise en œuvre des **méthodes**, **l'analyse du matériau**, son **interprétation** avant de formuler les **recommandations** pour la suite qui peuvent consister à poursuivre les actions telles qu'elles sont envisagées, à les modifier, les intensifier, voire à les abandonner.

De façon exemplative, on peut pointer **les méthodes de recueil de données suivantes** en fonction du type d'indicateur :

EXEMPLES D'INDICATEURS	MÉTHODES DE RECUEIL DE DONNÉES
Perception des personnes bénéficiaires d'un projet quant à l'amélioration d'une situation/ quant à la contribution du projet ou dispositif à...sur une période déterminée	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Entretiens individuels</li> <li>✓ Focus groupes</li> <li>✓ Méthode d'analyse en groupe</li> <li>✓ Questionnaires</li> </ul>
Perception des travailleurs/partenaires quant à l'amélioration d'une situation/quant à la contribution du projet ou du dispositif à... sur une période déterminée	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Entretiens individuels</li> <li>✓ Focus groupes</li> <li>✓ Méthodes d'analyse en groupe</li> <li>✓ Analyse de contenu des dossiers professionnel</li> <li>✓ Observations in situ</li> </ul>
Taux des personnes bénéficiaires qui déclarent...	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Reporting en fin de projet</li> <li>✓ Questionnaires</li> </ul>
Taux de dossiers répondant à certaines caractéristiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Comptabilisation desdits dossiers</li> </ul>
Evolution dans le temps d'une situation	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Comptabilisation des interventions d'acteurs professionnels</li> <li>✓ Analyse de contenu des rapports d'intervention</li> <li>✓ Entretiens</li> </ul>
.....	

Comme déjà précisé, il importe de **triangler** les sources et les méthodes de recueil de données. Pour rappel, trianguler, c'est **croiser des méthodes ou des approches pour constituer un matériau riche et diversifié et permettre ce faisant de réduire les biais propres à chacune des méthodes ou approches utilisées**<sup>74</sup>.

Des **critères de pertinence et de faisabilité** doivent également guider l'évaluation d'impact : les critères de pertinence mettent en évidence ce que vous voulez savoir, les données qui sont à récolter et comment les recueillir tandis que les critères de faisabilité prennent en compte le temps à votre disposition, les moyens matériels et budgétaires, les compétences des personnes impliquées, les possibilités d'accès aux données et les questions éthiques. **C'est donc dans un constant aller-retour entre ces critères que l'arbitrage des méthodes et de leur mise en œuvre doit s'opérer**<sup>75</sup>.

74 D. BRUTYN, V. CAPRASSE, (sld. E. ENHUS, S. SMEETS, en collab. T. BAUWENS), *Guide Méthodologique d'élaboration et d'évaluation de projets de prévention dans une perspective territoriale. Methodologische gids voor de uitwerking en evaluatie van preventieprojecten met een ruimtelijk perspectief*, Centre de recherches criminologiques de l'ULB, CRIS Crime and Society de la VUB, Bruxelles, octobre 2018.

75 D. BRUTYN, V. CAPRASSE, (sld. E. ENHUS, S. SMEETS, en collab. T. BAUWENS, T. MOREELS), *Guide Méthodologique d'évaluation d'impact des plans stratégiques de sécurité et de prévention, Methodologische gids voor impactevaluatie van strategische veiligheids- en preventieplannen*, Centre de recherches criminologiques de l'ULB, CRIS Crime and Society de la VUB, Bruxelles, décembre 2017.

Si l'on veut insuffler une dimension participative à cette phase, on peut envisager les degrés de profondeur de participation suivants :

### CASE F : LE DEGRÉ DE PROFONDEUR DE PARTICIPATION MINIMAL

Les personnes sont ici consultées en tant que bénéficiaires (potentiels) du projet (service public) : leurs points de vue, vécus et perceptions sont recueillis quant au projet (service) proposé. Dans ce cas, ces publics ne sont pas associés au processus de réflexion sur la démarche d'évaluation.

Dans cette configuration, les citoyens peuvent être consultés, en fonction des indicateurs fixés, au travers de différentes méthodes de recueil de données :

- ✓ entretiens individuels ;
- ✓ focus groupes ;
- ✓ méthode d'analyse en groupe ;
- ✓ méthode du groupe nominal ;
- ✓ enquête par questionnaires ;
- ✓ outils de représentation sensorielle.

La sélection des citoyens dépendra de l'identification ou non des bénéficiaires potentiels. Certains projets permettent une identification aisée des bénéficiaires, d'autres non. La situation devra donc s'analyser au cas par cas pour savoir comment « sélectionner » les citoyens.

### CASE G : LE DEGRÉ DE PROFONDEUR DE PARTICIPATION INTERMÉDIAIRE

Dans cette configuration, les citoyens prennent un rôle, généralement consultatif, dans la réflexion stratégique autour de l'évaluation d'impact :

- ✓ participer à la définition des critères d'évaluation tels que les questions évaluatives (si elles n'ont pas été traitées dans la phase de conception ou si elles doivent être repensées) ;
- ✓ réfléchir à la méthodologie ;
- ✓ participer à la mise en œuvre du recueil de données ;
- ✓ participer à l'analyse des données et à l'interprétation des résultats ;
- ✓ ou participer à la formulation de recommandations pour améliorer le projet évalué.

Dans cette configuration, le citoyen peut être associé à plusieurs titres :

- ✓ parce qu'il est bénéficiaire (potentiel) du projet ou dispositif ;
- ✓ parce qu'il est porteur de différents savoirs (bon sens, savoirs d'usage, savoirs pro-

fessionnels,...) qui vont pouvoir offrir un autre éclairage aux savoirs des évaluateurs professionnels ;

- ✓ en raison d'une volonté de transparence ou de démocratisation du processus.

Cette profondeur de participation dans le cadre de cette phase invite à recourir à des méthodes avec une dimension collective, lesquelles vont permettre aux différents acteurs concernés d'échanger entre eux, de délibérer et de formuler des propositions quant aux différentes étapes auxquelles ils sont invités à prendre part :

- ✓ Des **focus groupes** qui peuvent se décliner avec des citoyens uniquement ou en mêlant citoyens et acteurs professionnels pour débattre sur les éléments mis en discussion (dans ce cas, on parlera davantage de tables rondes), la **méthode du groupe nominal**, ou encore d'autres outils d'intelligence collective comme l'étoile du changement.
- ✓ Des **mini-publics délibératifs** : cet « outil » est particulièrement intéressant dans cette configuration (voir l'encadré « Pour aller plus loin sur les mini-publics délibératifs » dans la fiche n°1.2). En effet, le processus de mini-public étant un processus par nature informé est particulièrement important ici, puisque les citoyens sont mobilisés pour exposer un point de vue pour évaluer un projet/dispositif existant. Mais l'éclairage se doit également de porter sur la façon d'évaluer (méthodologie, ...) : dans le processus, les citoyens doivent pouvoir bénéficier également d'une formation à l'évaluation. Par ailleurs, le mini-public délibératif est intéressant dès lors que des valeurs sont en jeu, ce qui est précisément le cas de la pratique d'évaluation. Toutefois, vu le coût de l'outil, il semble intéressant d'y recourir pour des projets/dispositifs ou politiques d'une certaine ampleur, qui portent en eux suffisamment d'enjeux.



Le tirage au sort, caractéristique intrinsèque de ces mini-publics délibératifs, facilite l'atteinte d'une diversité de points de vue. Toutefois, certaines personnes ne se retrouvent pas sur le registre de la population ou ont un rapport à l'écrit plus difficile (pour lire une invitation à participer), quand bien même aurait-on traduit le document en plusieurs langues. Une sélection ciblée pour une certaine portion du public amené à délibérer peut donc utilement compléter la technique du tirage au sort afin d'intégrer les « invisibles ».

Pourraient également être envisagés des mini-publics mixtes, regroupant des citoyens et des travailleurs administratifs ou des responsables politiques selon l'objet de l'évaluation. Il faut toutefois prêter attention à respecter une répartition qui ne déforce pas la place des citoyens.

- ✓ Au sein de votre commune (par exemple, le Conseil Citoyen Permanent de Saint-Gilles ou le Conseil Citoyen Forestois) ou de votre région (les commissions délibératives mixtes du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et du Parlement francophone bruxellois), une **instance citoyenne délibérative** a peut-être été **institutionnalisée** par les autorités politiques. Il s'agit en quelque sorte de la version institutionnalisée des principes des mini-publics délibératifs. Ce sont donc des dispositifs de délibération citoyenne, institués par des autorités politiques de manière pérenne. Si elles existent, il pourrait tout à fait être envisagé de confier à l'une des instances certaines étapes de l'évaluation.

- ✓ Dans le même ordre d'idées, d'autres **instances consultatives citoyennes** locales (conseils de quartiers, conseils consultatifs, ...) peuvent exister au sein des communes qui pourraient également être mobilisées pour être associées à l'une ou l'autre étape de l'évaluation. Une **instance consultative citoyenne ad-hoc** peut également être créée pour accompagner spécifiquement et de manière consultative un processus d'évaluation sur la durée.

Bien que les méthodes collectives soient plus indiquées dans le cadre de cette configuration, des méthodes qui recueillent des points de vue individuels, non amenés à se rencontrer ou à se confronter, peuvent également être mises en œuvre pour des éléments plus factuels ou pour émettre un point de vue sur certaines analyses ou orientations prises par les évaluateurs. Dans ce cas, des questionnaires peuvent être proposés, qu'ils soient administrés directement ou indirectement.



Toutes ces méthodes sont détaillées dans le **module n°3 « Méthodes et dispositifs de participation citoyenne à l'évaluation »**.

Les citoyens que vous souhaitez associer à la démarche devront également être définis. Quelques questions peuvent vous aider à y réfléchir :

- ② *Souhaitons-nous faire participer des citoyens parce qu'ils ont bénéficié du projet, considérant que cette expérience est importante pour déterminer et mettre en œuvre certaines étapes de l'évaluation d'impact ?*
- ② *Souhaitons-nous faire participer des citoyens en vertu de certaines caractéristiques, considérant que cette caractéristique est importante pour déterminer et mettre en œuvre certaines étapes de l'évaluation d'impact ?*
- ② *Souhaitons-nous faire participer des citoyens souvent éloignés des processus participatifs ?*
- ② *Souhaitons-nous faire participer des citoyens (par exemple, des habitants de la commune) avec des profils diversifiés (présentant des rapports différents à l'objet d'évaluation) pour faire bénéficier au processus de points de vue différents de celui des acteurs professionnels impliqués ?*

En fonction des réponses, les types de sélection suivantes pourront être envisagés :

- ✓ ouverture à auto-recrutement ;
- ✓ sélection ciblée (via les travailleurs de terrain ou des partenaires associatifs) ;
- ✓ tirage au sort.

### CASE H : LE DEGRÉ DE PROFONDEUR DE PARTICIPATION MAXIMAL

Dans cette configuration, les citoyens mobilisés sont associés à l'ensemble du processus de l'évaluation d'impact. Soit l'évaluateur **partage le contrôle décisionnel** avec les parties citoyennes impliquées (et le cas échéant, d'autres parties prenantes) : les citoyens mobilisés intègrent ainsi l'instance d'évaluation et les rôles de chacun sont déterminés au sein de l'instance d'évaluation. Soit les citoyens constituent à eux seuls l'instance d'évaluation et **l'évaluateur professionnel** joue ici uniquement le **rôle de facilitateur** en aidant les citoyens évaluateurs à opérer des choix et en les soutenant dans les versants plus techniques de l'évaluation.



Ces rôles sont expliqués au point « **Quel rôle pour l'évaluateur ?** » dans la Partie I. Repères généraux.

Cette configuration est certainement la plus **exigeante en termes de formation** des citoyens, étant celle qui va le plus loin en termes d'implication dans le processus. Cette configuration répond ici tant à des objectifs d'émancipation de citoyens (*empowerment*), que de démocratisation du processus d'évaluation et d'amélioration des politiques publiques.



Ce degré de profondeur pourrait être adapté pour des enjeux importants et pourrait aussi s'intégrer dans une démarche plus générale d'évaluation locale ou régionale pérenne, qui serait dédiée à un ensemble de politiques locales ou régionales par exemple et pas uniquement celles relevant du secteur de la sécurité et de la prévention. A l'image d'instances citoyennes délibératives institutionnalisées, il pourrait être envisagé de créer une structure pérenne, avec des citoyens (par exemple tirés au sort) qui recevraient un mandat pour une certaine durée, par exemple deux ans. Ce temps permettrait aux membres citoyens d'acquérir des compétences et connaissances et de les mettre en œuvre. Idéalement, ce type de structure pourrait être soutenu par un secrétariat ad hoc.

Les citoyens que vous souhaitez associer à la démarche devront également être définis (voir le niveau de profondeur de participation intermédiaire pour des questions utiles à la détermination du public).

Pour ce type de configuration, a priori, le nombre de citoyens doit certainement être limité pour permettre le fonctionnement de l'instance : on pourrait envisager une composition de 15 à 30 citoyens au maximum. Toutefois, on peut tout à fait envisager des participations plus importantes, en procédant à une organisation via des groupes de travail et une délégation de représentants de ces groupes de travail au sein d'une

instance d'évaluation qui coordonne la démarche.

Pour « sélectionner » les citoyens, différents processus peuvent être imaginés, lesquels peuvent être hybridés en fonction des précédentes questions :

- ✓ un tirage au sort ;
- ✓ un recrutement ciblé pour privilégier la participation de certains profils ;
- ✓ une désignation des membres par des citoyens, qui auront été invités (par auto-recrutement et/ou tirage au sort et/ou recrutement ciblé) à prendre part au lancement du processus par exemple au cours d'une assemblée plénière ou de groupes de travail.



Si les citoyens intègrent ou forment l'instance d'évaluation, la mise en œuvre de l'évaluation d'impact doit aussi évidemment reposer sur un recueil de données dans lequel d'autres citoyens sont interrogés (voir le degré minimal de profondeur de participation).

**RÉCAPITULATIF DES MÉTHODES POUR LA PHASE D'ÉVALUATION D'IMPACT**

	EVALUATION D'IMPACT
DEGRE DE PROFONDEUR DE PARTICIPATION MINIMAL	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Entretiens</li> <li>✓ Focus groupes</li> <li>✓ Méthode d'analyse en groupe</li> <li>✓ Méthode du groupe nominal</li> <li>✓ Enquête par questionnaires</li> <li>✓ Outils de représentation sensorielle</li> </ul>
DEGRE DE PROFONDEUR DE PARTICIPATION INTERMEDIAIRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Focus groupes</li> <li>✓ Méthode du groupe nominal</li> <li>✓ Etoile du changement</li> <li>✓ Décision par consentement</li> <li>✓ Mini-publics délibératifs</li> <li>✓ Questionnaires</li> <li>✓ Instance citoyenne consultative</li> </ul>
DEGRE DE PROFONDEUR DE PARTICIPATION MAXIMAL	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Instance d'évaluation citoyenne</li> </ul>



# LA PARTICIPATION CITOYENNE À L'ÉVALUATION DES PROJETS DE PRÉVENTION - TABLEAU RÉCAPITULATIF

	DEMARCHE DIAGNOSTIQUE	CONCEPTION	EVALUATION (D'IMPACT)
<p><b>DEGRE DE PROFONDEUR DE PARTICIPATION MINIMAL :</b> Recueil du point de vue et de l'expérience des citoyens en tant que bénéficiaires (potentiels), publics cibles d'une action, projet, politique (non associés à la réflexion/élaboration du processus évaluatif)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Entretiens</li> <li>✓ Focus groupes</li> <li>✓ Méthode d'analyse en groupe</li> <li>✓ Méthode du groupe nominal</li> <li>✓ Enquête par questionnaires</li> <li>✓ Marches exploratoires</li> <li>✓ Outils de représentation sensorielle</li> <li>✓ Outils moins formalisés, tels que des déplacements dans des espaces publics avec des prétextes à la discussion.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Non applicable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Entretiens</li> <li>✓ Focus groupes</li> <li>✓ Méthode d'analyse en groupe</li> <li>✓ Méthode du groupe nominal</li> <li>✓ Enquête par questionnaires</li> <li>✓ Outils de représentation sensorielle</li> </ul>

	DEMARCHE DIAGNOSTIQUE	CONCEPTION	EVALUATION (D'IMPACT)
<p><b>DEGRE DE PROFONDEUR DE PARTICIPATION INTERMEDIAIRE:</b> Des citoyens sont associés à la réflexion de certaines étapes du processus évaluatif<sup>76</sup>.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Focus groupes</li> <li>✓ Méthode du groupe nominal</li> <li>✓ Etoile du changement</li> <li>✓ World Café</li> <li>✓ Théâtre forum</li> <li>✓ Décision par consentement</li> <li>✓ Mini-publics délibératifs</li> <li>✓ Enquête par questionnaires</li> <li>✓ Instance citoyenne consultative</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Etoile du changement</li> <li>✓ World Café</li> <li>✓ Théâtre-forum</li> <li>✓ Décision par consentement</li> <li>✓ Méthode du groupe nominal</li> <li>✓ Mini-publics délibératifs</li> <li>✓ Focus groupes ou méthode d'analyse en groupe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Focus groupes</li> <li>✓ Méthode du groupe nominal</li> <li>✓ Etoile du changement</li> <li>✓ Décision par consentement</li> <li>✓ Mini-publics délibératifs</li> <li>✓ Enquête par questionnaires</li> <li>✓ Instance citoyenne consultative</li> </ul>
<p><b>DEGRE DE PROFONDEUR DE PARTICIPATION MAXIMAL:</b> Des citoyens sont parties prenantes actives à l'ensemble du processus évaluatif, intégrés à l'instance d'évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Instance d'évaluation citoyenne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Budget participatif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Instance d'évaluation citoyenne</li> </ul>

<sup>76</sup> Exemples : détermination des critères/indicateurs/questions évaluatives, définition des méthodes de recueil de données, collecte de données, interprétation des résultats, formulation des recommandations

# MODULE 2

## LA SÉLECTION DU PUBLIC

**Ce module comprend des fiches présentant les différentes approches en matière de sélection du public participant :**

- **Fiche n°2.1 :**  
*La largeur de la participation*
- **Fiche n°2.2 :**  
*La question de la mobilisation et de la sélection du public*
- **Fiche n°2.3 :**  
*Type de sélection du public – Tableau comparatif*
- **Fiche n°2.4 :**  
*L'approche basée sur l'auto-sélection*
- **Fiche n°2.5 :**  
*Le recrutement ciblé*
- **Fiche n°2.6 :**  
*Le tirage au sort*
- **Fiche n°2.7 :**  
*Echantillon représentatif de la population*
- **Fiche n°2.8 :**  
*Echantillon dans le cadre de méthodes qualitatives*



# LA LARGEUR DE LA PARTICIPATION

La **largeur de la participation**<sup>77</sup> renvoie à la **diversité des groupes d'intérêts impliqués dans le processus évaluatif**. Selon Baron et Monnier, une évaluation implique toujours a minima les commanditaires et les opérateurs de la mise en œuvre. Au plus, elle inclut d'autres types d'acteurs, au plus la largeur de participation pourra être qualifiée de forte, telle que le schéma suivant le met en exergue. Cette diversité de participants doit être également lue à l'aune de la proportion de chaque type d'acteurs dans l'instance d'évaluation. Comme Baron le précise, une instance d'évaluation qui comprendrait dix opérateurs et un bénéficiaire sera caractérisée par une participation moins large qu'une représentation inverse<sup>78</sup>.

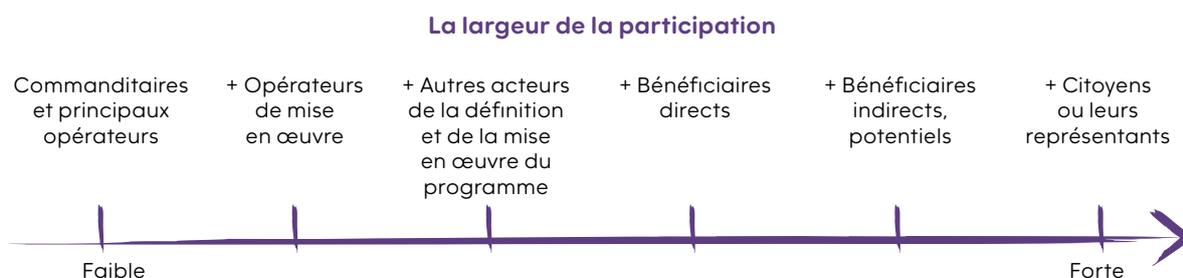


Schéma extrait de Baron (2015)

Dans la suite des fiches relatives à la sélection du public, la focale sera mise sur la sélection des bénéficiaires (directs, indirects, potentiels) et plus généralement des citoyens dits « ordinaires » et non organisés. Par ailleurs, il est utile de relever que les méthodes présentées dans le module 3 permettent d'atteindre une largeur de participation élevée (selon le schéma de Baron) puisqu'elles mettent précisément la focale sur la participation de ces publics.

<sup>77</sup> G. BARON, E. MONNIER, 2003, *op. cit.*

<sup>78</sup> G. BARON, 2015, p. 16.



# LA QUESTION DE LA MOBILISATION ET DE LA SÉLECTION DU PUBLIC

Beaucoup de professionnels témoignent de leur frustration ou de leur déception dès lors que les dispositifs participatifs attirent peu de monde ou, du moins, toujours les mêmes profils, souvent décrits comme les « **habitués de la participation** » qui disposent de **capitaux socio-culturels élevés**. Ils constatent que certains profils sont souvent absents des espaces participatifs, en particulier les plus démunis, les jeunes et les personnes d'origine étrangère. Alors que les services de prévention déploient régulièrement des actions à destination de ces publics ou dans des quartiers plus défavorisés, la question se pose sans doute avec plus d'acuité encore que pour d'autres politiques.

Si la politisation des individus et les capitaux socio-culturels expliquent pour partie la non-participation de certains profils, le décalage entre les publics visés et mobilisés montre aussi que les personnes restent libres de participer ou non. Divers **motifs** peuvent contribuer à **comprendre la participation de certains et la non-participation d'autres**. A cet égard, plusieurs études empiriques ont mis en évidence des motifs de (non-) participation<sup>79</sup>. Parmi ceux-ci, on retrouve :

- ✓ la réponse à un devoir civique (ou à l'inverse le rejet explicite de celui-ci) ;
- ✓ un intérêt personnel, voire matériel (ou la perception des limites du dispositif à promouvoir un intérêt personnel) ;
- ✓ la recherche de relations sociales (ou au contraire l'exclusion sociale qui frappe certains acteurs) et le développement cognitif grâce à l'expérience (ou l'absence ou la faiblesse de ressources cognitives pouvant expliquer la non-participation) ;
- ✓ des motifs liés à l'auto(dés)habilitation – autrement dit le sentiment d'(in)compétence subjective de participer à un tel dispositif ;
- ✓ des motifs de concentration sur la vie privée ;
- ✓ des motifs liés à la dynamique interne de certains dispositifs (délibératifs) qui impose des discussions entre citoyens qui ne se connaissent pas (a priori) et aux profils et perspectives différents ;
- ✓ des motifs d'absence d'impact de la délibération pour des non-participants ;
- ✓ des motifs liés à la disponibilité temporelle.

La mise en œuvre de certaines modalités pourrait ainsi permettre de répondre à certains motifs de non-participation et favoriser la participation de personnes qui habituellement ne prendraient pas part à ces processus. La partie consacrée aux conditions (préalables) à la mise en œuvre de processus participatifs présentée dans

79 A. MAZEAUD, J. TALPIN, 2010, op. cit. ; V. JACQUET, 2020, op. cit.

la Partie I. Repères généraux donnent une série de pistes qui peuvent contribuer à lever certains motifs de non-participation, comme par exemple des :

- ✓ motifs liés aux sentiments d'incompétence grâce à l'accompagnement des publics, à des processus informés, au recours à des supports visuels, à des services de traduction qui peuvent être organisés avec du personnel interne qui maîtrise les langues recherchées ou en s'appuyant sur des habitants-ressources, ... ;
- ✓ motifs en lien avec la dynamique interne de certains dispositifs via la diversification des modalités de participation ;
- ✓ motifs qui résultent de l'absence d'impact de la délibération en instaurant des processus de redevabilité ;
- ✓ motifs liés à la disponibilité temporelle via la mise en place d'ateliers pour enfants, en hybridant des dispositifs numériques et présentiels, ...

Les moyens de sélectionner les citoyens vont également avoir une influence sur le type de personnes qui participeront :

- ✓ Lorsque vous ouvrez le dispositif participatif à toute personne intéressée d'une population (ou d'un segment d'une population tels que tous les habitants d'une commune ou d'un quartier), on dit que votre approche se base sur **l'auto-sélection** (des individus). Utilisé exclusivement, ce type d'approche conduit à ce que le dispositif participatif soit surtout investi par les personnes les plus intéressées par les questions politiques et détentrices de capitaux socio-culturels plus élevés.



Voir **fiche n°2.4**

- ✓ Vous pouvez envisager un **recrutement ciblé**, lorsque vous souhaitez impliquer certains individus d'une population déterminée. Par exemple, parce qu'ils sont les bénéficiaires du dispositif que vous souhaitez évaluer ou parce qu'ils présentent des caractéristiques qui vous semblent nécessaires pour mieux comprendre une situation-problème.



Voir **fiche n°2.5**

- ✓ Vous pouvez aussi opter pour un **tirage au sort**, autrement dit une sélection aléatoire de d'individus au départ d'un listing existant, qui seront informés personnellement de leur invitation à participer sur base de ce tirage au sort. Le tirage au sort est généralement utilisé pour assurer une plus grande diversité des publics participant, ou exprimé un peu différemment, pour tendre vers une plus grande représentativité de la diversité de la population et/ou de la diversité des points de vue (des rapports différents à la thématique au centre de la démarche participative).



Voir **fiche n°2.6**

De nombreux dispositifs **hybrident** les modalités pour tenter de pallier les biais de chacune, par exemple en combinant une approche basée sur l'auto-sélection pour permettre à toute personne intéressée de participer avec un recrutement ciblé visant des publics plus éloignés de la participation (jeunes, publics fragilisés).



Est surtout évoquée ici la sélection des citoyens « non organisés » qui sont souvent les moins inclus dans les processus relatifs à la construction, la décision et la mise en œuvre de projets et de politiques publiques. Bien entendu, la nature du dispositif que vous souhaitez mettre en œuvre et les besoins en termes d'évaluation vont vous amener à cibler en particulier d'autres types de publics tels que :

- des acteurs de votre administration, d'autres partenaires publics, des élus politiques, ...Ces acteurs sont évidemment les publics les plus intégrés aux processus de construction des politiques<sup>80</sup> ;
- des acteurs associatifs, des structures militantes ;
- des organisations de commerçants ;
- des citoyens déjà organisés tels que des comités de quartier.



Voir **fiche n°2.1 « La largeur de la participation »**

Au sein de ce module, il est aussi intéressant de revenir sur **deux types de méthodes d'échantillonnage** qui s'opèrent dans le cadre du niveau de profondeur de participation minimal, autrement dit dans le cadre d'un recueil de données alimentant le matériau de l'évaluation (démarche diagnostique, évaluation d'impact) :

- ✓ L'échantillonnage **représentatif de la population**.
- ✓ L'échantillonnage **dans le cadre de méthodes qualitatives**.



Voir **fiche n°2.7**



Voir **fiche n°2.8**

80 G. GOURGUES, 2013, *op.cit.*, p. 93.



# TYPES DE SÉLECTION DU PUBLIC – TABLEAU COMPARATIF

	AUTO-SÉLECTION	RECRUTEMENT CIBLÉ	TIRAGE AU SORT
<b>PRINCIPAL ATOUT</b>	Sa facilité de mise en œuvre	Favorise la participation de publics les plus éloignés de la participation ou de publics déterminés (bénéficiaires, etc.)	Favorise la participation de publics présentant des profils et des points de vue divers
<b>PRINCIPAL INCONVÉNIENT</b>	Favorise la participation des « habitués »	Nécessite de la disponibilité de personnel pour pouvoir collaborer avec des intermédiaires (acteurs de terrain, associations, institutions publiques, ...) et/ou entrer directement en contact avec les publics cibles.	Coût de sa mise en œuvre
<b>FACILITÉ DE MISE EN ŒUVRE</b>	+++	+	-
<b>COÛT</b>	€ à €€€ (en fonction de la communication grand public utilisée)	€ à €€€ (disponibilité des personnes pour rencontrer les publics ou les intermédiaires)	€€€ (si le dispositif implique une sélection aléatoire d'individus au départ d'un listing/registre reprenant un nombre important de personnes, nécessite l'envoi d'un nombre élevé de courriers et un second tirage au sort stratifié)

	AUTO-SÉLECTION	RECRUTEMENT CIBLÉ	TIRAGE AU SORT
<b>PUBLIC FRAGILISÉ</b>	Inadapté	Adapté	Peu adapté
<b>PUBLIC JEUNE</b>	Peu adapté	Adapté	Peu adapté
<b>PUBLIC NON FRAGILISÉ MAIS PEU INVESTI OU SE SENTANT PEU CONCERNÉ PAR LES QUESTIONS PUBLIQUES</b>	Inadapté	Adapté	Adapté
<b>DIAGNOSTIC À RÉALISER OU PROJET À CONCEVOIR/ÉVALUER AVEC UN PUBLIC (CIBLE) DÉTERMINÉ RELATIVEMENT RESTREINT</b>	Peu pertinent si le public identifié est restreint.	Adapté	Adapté si le tirage au sort se fait dans un second temps sur base de la liste des volontaires qui seraient le cas échéant trop nombreux pour participer au dispositif proposé (par exemple pour une instance d'évaluation).
<b>DIAGNOSTIC À RÉALISER OU PROJET À CONCEVOIR/ÉVALUER AVEC UN PUBLIC (CIBLE) DÉTERMINÉ RELATIVEMENT LARGE</b>	Adapté mais pas suffisant si une diversité de rapports à l'objet/projet est recherchée.	Adapté	Adapté
<b>DIAGNOSTIC OU PROJET CONCERNANT UN TERRITOIRE RELATIVEMENT ÉTENDU (UN QUARTIER ÉTENDU OU PLUSIEURS QUARTIERS, UNE COMMUNE, LA RÉGION, ...)</b>	Adapté mais pas suffisant si une diversité de rapports à l'objet/projet est recherchée.	Adapté	Adapté
<b>DIAGNOSTIC OU PROJET CONCERNANT UN TERRITOIRE RELATIVEMENT RÉDUIT (UNE PLACE, QUELQUES RUES, ...)</b>	Adapté	Adapté	Habituellement non pertinent, mais peut se combiner avec l'auto-sélection ou le recrutement ciblé si les participants sont trop nombreux pour intégrer par exemple une instance d'évaluation.

# L'APPROCHE BASÉE SUR L'AUTO-SÉLECTION

## De quoi s'agit-il ?

Lorsque vous ouvrez le dispositif participatif à toute personne intéressée d'une population (ou d'un segment d'une population tels que tous les habitants d'une commune ou d'un quartier), on dit que votre approche se base sur **l'auto-sélection** (des individus).

## Concrètement

Vous invitez de **manière indifférenciée** une population ou un segment de population. Pour ce faire, vous pouvez utiliser des **outils de communication grand public**, tels qu'un site Internet (dédié ou de la commune), les réseaux sociaux, la revue communale, des affiches, des dépliants à déposer dans des lieux stratégiques, ou à distribuer en rue, aux abords des écoles, sur les marchés, dans d'autres lieux fréquentés par la population, etc.... Si la population considérée est suffisamment restreinte (habitants d'un quartier par exemple), vous pouvez également utiliser d'autres canaux (toute boîte).

## Avantages

Cette approche **se veut « ouverte » à tout le monde**, mais cette ouverture de principe entraîne dans son sillage un inconvénient (majeur) (voir le point suivant). Elle est mise en œuvre via des moyens de communication grand public, mais avec le risque que ces moyens ne parlent pas à tout le monde (voir le point suivant).

## Inconvénients

Lorsque ce type d'approche est exclusivement utilisée pour « recruter » les participants, elle a généralement pour conséquence que le dispositif participatif **attire les personnes les plus intéressées par les questions politiques/de vie publique et les plus éduquées**. Dans ce type d'approche, l'invitation à participer est habituellement communiquée via des canaux grand public. Les personnes qui n'ont donc pas la culture de l'écrit, qui se sentent moins compétentes pour donner un point de vue ou qui sont tout simplement moins portées sur ces médias ou intéressées (par exemple, quand bien même vous utiliseriez des réseaux sociaux sur lesquels les jeunes sont plus actifs, votre message risque d'être noyé par d'autres contenus « consommables plus rapidement » et intéressants de leurs points de vue) risquent de ne pas s'approprier cette invitation.

### Exemples d'hybridation avec d'autres types de sélection

- ✓ Recours à l'approche basée sur l'auto-sélection et le recrutement ciblé afin de favoriser la participation de personnes plus éloignées de la participation.
- ✓ Recours au tirage au sort avec une portion ouverte à l'auto-sélection en permettant à des personnes vivement intéressées à participer à un dispositif alors qu'elles n'auraient pas été tirées au sort.

### Exemples de dispositifs bruxellois qui adoptent une approche basée sur l'auto-sélection

De nombreux dispositifs appliquent dans les faits une approche basée sur l'auto-sélection. Par exemple, dans le secteur « sécurité et prévention », les Conseils Consultatifs de Prévention de la commune d'Evere sont ouverts à tous les habitants.



Voir aussi le point relatif à « **L'invitation à participer** » dans les « **Conditions (préalables) à la mise en œuvre de projets de sécurité et de prévention** » au sein de la **Partie I. Repères généraux**.

# LE RECRUTEMENT CIBLÉ

## De quoi s'agit-il ?

Procéder à un **recrutement ciblé** consiste à proposer la participation à des individus en particulier issus d'une population déterminée. Par exemple, vous ciblez les bénéficiaires du projet ou dispositif que vous souhaitez évaluer ou vous ciblez des personnes qui présentent des caractéristiques déterminées. Dans ce dernier cas, il peut s'agir par exemple de vouloir inviter spécifiquement des personnes précarisées ou des jeunes qui participent habituellement peu aux dispositifs basés sur l'auto-sélection parce que vous considérez que leurs expériences et points de vue sont essentiels à la réalisation d'un diagnostic d'une situation-problème, à la conception ou l'évaluation d'un projet.

## Concrètement

Dans ce cas, vous recourez à des **moyens de communication plus ciblés**: prises de contacts avec les publics bénéficiaires grâce à des acteurs de terrain, à des associations ou des structures publiques (écoles, CPAS, ...) en contact avec les publics concernés, présence plus accrue dans des espaces publics fréquentés par les personnes visées en vue d'entrer en contact avec elles, porte à porte, courrier personnalisé, etc..

## Avantages

Favorise la **participation de publics les plus éloignés** de la participation ou de publics déterminés (bénéficiaires, etc.).

## Inconvénients

En fonction de l'étendue du projet et des publics à mobiliser, cette approche peut nécessiter une **certaine organisation et disponibilité de personnel** pour pouvoir collaborer avec des intermédiaires (acteurs de terrain, associations, institutions publiques, ...) et/ou entrer directement en contact avec les publics cibles.

## Exemples d'hybridation avec d'autres types de sélection

Le recrutement ciblé peut être très souvent hybridé avec l'approche basée sur l'auto-sélection ou le tirage au sort dès lors que les organisateurs visent à favoriser la participation des publics les plus éloignés de la participation.



Voir aussi le point relatif à « **L'invitation à participer** » dans les « **Conditions (préalables) à la mise en œuvre de projets de sécurité et de prévention** » au sein de la **Partie I. Repères généraux**.



# LE TIRAGE AU SORT

## De quoi s'agit-il ?

Il s'agit d'une **sélection aléatoire de citoyens**. Le tirage au sort est généralement utilisé pour assurer **une plus grande diversité des publics participant**, ou exprimé un peu différemment, pour tendre vers une plus grande représentativité de la diversité de la population et/ou de la diversité des points de vue (des rapports différents à la thématique au cœur de la démarche participative). Le recours à la méthode du tirage au sort est souvent présenté par ceux qui la mettent en œuvre comme un moyen de lutter en partie contre un écueil mis en évidence par les praticiens de la participation citoyenne et les recherches scientifiques, celui de la monopolisation des dispositifs participatifs par les « usual suspects », c'est-à-dire les citoyens politisés et pour beaucoup déjà engagés dans des associations ou autres structures partisanes, qui disposent généralement de plus grands capitaux socio-culturels.

C'est donc une technique empreinte d'une volonté d'inclusion, même si pour certains elle peut s'accompagner d'une forme d'instrumentalisation quand il s'agit d'éviter les groupes d'intérêts et certains mouvements d'opposition<sup>81</sup>.

Si le tirage au sort permet d'augmenter la diversité des profils, il ne la **garantit cependant pas**, la participation se faisant sur base volontaire (contrairement, par exemple, aux jurys d'assises) et certains profils ne se retrouvant pas sur les listes servant au tirage au sort (les profils les plus fragilisés).

## Concrètement

Le tirage au sort suit un **processus en deux temps** :

- 1) Sur base d'une liste reprenant la population considérée, un tirage au sort des individus est effectué. Des invitations sont alors envoyées de manière nominative et personnelle aux individus qui ont été tirés au sort. Cette invitation explique la démarche participative à laquelle ils sont invités à prendre part. A ce courrier est jointe une lettre préaffranchie et/ou un lien vers un site internet et/ou une adresse mail. Si les personnes sont intéressées par la démarche, elles sont alors invitées à le déclarer en complétant un questionnaire les interrogeant sur leur profil. Grâce à ces réponses, vous pourrez procéder à un second tirage au sort stratifié sur base des critères que vous avez considérés comme essentiels pour favoriser une diversité de participants. Ainsi, vous pouvez les **interroger** sur les éléments suivants.
  - a. Des **caractéristiques socio-économiques** : âge ou tranche d'âge, genre, situation professionnelle, niveau de diplôme, langues parlées, secteur géographique, etc.

<sup>81</sup> J. TALPIN, « Le tirage au sort démocratise-t-il la démocratie ? Ou comment la démocratie délibérative a dépolitisé une proposition radicale », in *Participations*, 2019, Hors Série, p. 461.

- b. Vous pouvez interroger des **caractéristiques utiles pour dégager des points de vue divers sur la thématique** : si vous souhaitez par exemple organiser un tirage au sort pour un processus participatif relatif à la sécurisation des écoles, vous pourriez demander comment ils se déplacent pour conduire les enfants à l'école : à pied, à vélo, en voiture. Si vous lancez un processus participatif sur l'utilisation de certains espaces publics, vous pourriez demander leur rapport à ces espaces : voisins de ces espaces, usagers, non usagers, usage récréatif, usage pour les enfants, etc.
- 2) Sur base des déclarations d'intérêt, un second tirage au sort est réalisé, de manière stratifiée cette fois, pour que la composition finale puisse représenter une diversité de la population. Pour procéder au second tirage au sort, le ratio de chaque critère qui sert à la stratification doit avoir été déterminé. Concrètement, les individus qui se sont montrés intéressés sont intégrés à des strates (groupes) qui ont été déterminées en fonction des critères. Ces strates sont mutuellement exclusives. Au sein de chacune des strates, le nombre d'individus déterminé (en fonction du ratio) est tiré au sort.

Pour ce tirage au sort, les administrations locales peuvent recourir à l'exploitation du registre de la population et des étrangers, moyennant le respect de la législation relative au règlement général sur la protection des données. Le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale qui met en œuvre les commissions délibératives mixtes pour lesquelles des citoyens sont tirés au sort a développé une collaboration avec le SPF Appui et Stratégie (BOSA) qui réalise le premier tirage au sort au départ du registre national.

### A ne pas confondre avec ...

... un *échantillon représentatif de la population* qui consiste à extraire un nombre déterminé d'individus d'une population de référence présentant les mêmes caractéristiques (sociodémographiques) que la population concernée. Le nombre d'individus est déterminé par la loi des grands nombres, qui soutient que si un nombre suffisamment élevé d'individus est tiré au hasard, on pourra se rapprocher des caractéristiques de la population de référence. Cet échantillonnage statistique, utilisé dans les enquêtes quantitatives, permet des traitements statistiques (moyennes, fréquences, régressions, ...).

### Avantages

Le tirage au sort favorise une **plus grande diversité** de profils et le cas échéant de rapports différents à la thématique, sans toutefois la garantir, la participation restant volontaire.

### Inconvénients

Le tirage au sort est une technique qui présente un **certain coût** car elle nécessite plusieurs traitements (voir le point **Concrètement...**). Il y a le coût de l'envoi d'une série de lettres nominatives aux personnes issues du premier tirage au sort. De manière générale, vu les retours de déclarations d'intérêts de l'ordre de 1 à 3% (cette donnée est évi-

demment variable en fonction des demandes et des thématiques considérées), il faut compter 30 à 100 fois plus de lettres que le nombre de participants souhaités. Ainsi pour recruter 30 personnes, les organisateurs vont envoyer entre 900 à 3.000 lettres.

Par ailleurs, si elle permet de tendre vers une participation de profils plus divers qu'une participation qui se baserait uniquement sur l'autorecrutement, elle **ne permet néanmoins pas de contourner complètement ces phénomènes d'auto-sélection**, les personnes avec des capitaux socio-culturels plus élevés répondant davantage aux invitations<sup>82</sup>.

### Exemples d'hybridation avec d'autres types de sélection

- ✓ Recours au tirage au sort et recrutement ciblé afin d'inclure dans le dispositif des personnes (par exemple, personnes sans-abri) qui seraient exclues du tirage au sort du fait des modalités de celui-ci ;
- ✓ recours au tirage au sort avec une portion ouverte à l'auto-sélection en permettant à des personnes vivement intéressées à participer à un dispositif alors qu'elles n'auraient pas été tirées au sort ou en proposant à d'autres publics que les citoyens non organisés de prendre part au processus, tels des représentants d'associations, des experts, des membres de l'administration, et des élus.

### Exemples de dispositifs bruxellois qui recourent au tirage au sort

- ✓ Les commissions délibératives mixtes du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et du Parlement Bruxellois Francophone ;
- ✓ les Conseils de quartier de la ville de Bruxelles ;
- ✓ le Conseil Citoyen Permanent de la commune de Saint-Gilles ;
- ✓ les Conseils Consultatifs de Quartier de la commune d'Etterbeek.

82 J. TALPIN, 2019, *op. cit.*



# ECHANTILLON REPRÉSENTATIF DE LA POPULATION

## De quoi s'agit-il ?

Un échantillon constitue une **partie d'une population de référence**. On dit qu'il est représentatif dès lors qu'il présente les mêmes caractéristiques (sociodémographiques) que la population de référence. L'échantillonnage peut être aléatoire ou non. Un échantillonnage représentatif aléatoire repose sur la loi des grands nombres, qui soutient que si un nombre suffisamment élevé d'individus est tiré au hasard, on pourra se rapprocher des caractéristiques de la population de référence<sup>83</sup>.

Cet échantillonnage, utilisé dans les enquêtes quantitatives, permet des **traitements statistiques** (moyenne, fréquence, régression, ...) qui doivent permettre de tirer des informations probantes concernant la population de référence.

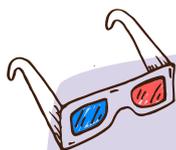
Il existe plusieurs méthodes d'échantillonnage aléatoire, notamment :

- ✓ **Échantillonnage aléatoire simple** : tous les membres de la population de référence présentent la même chance d'être tirés au sort, aucun critère sociodémographique n'étant déterminé à l'avance. Dans ce cas, on ne doit donc pas connaître la structure de la population de référence, mais on doit disposer d'une liste exhaustive des membres de la population concernée.
- ✓ **Echantillonnage aléatoire stratifié** : dans ce cas, la population est divisée en groupes nommés strates, mutuellement exclusives et exhaustives, qui correspondent à des critères déterminés (âge, genre, occupation professionnelle, lieu de résidence, critères socio-économiques, ou toutes autres caractéristiques utiles pour l'enquête). La sélection aléatoire s'opère au niveau de chaque strate déterminée. La représentativité est assurée par strate (et non pour la population complète). Cette technique est utilisée pour s'assurer que tous les groupes de la population de référence considérés comme dignes d'intérêt soient représentés.
- ✓ **Echantillonnage aléatoire par grappe** : dans ce cas, on divise la population de référence en grappes (sous-groupes) et on choisit aléatoirement un certain nombre de grappes. Au sein de chaque grappe, on interroge l'ensemble des individus. Cette technique vise une réduction des coûts en évitant une dissémination de l'échantillon au sein de la population.

## Concrètement

L'opérationnalisation de ce type d'échantillonnage nécessite des compétences techniques, et donc une expertise particulière. La plupart du temps, elle devra donc être sous-traitée à un département universitaire ou un institut de sondage.

83 R. QUIVY, J. MARQUET, L. VAN CAMPENHOUDT, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 2022, 6ème édition ; F. BUGEJA-BLOCH, M.-P. COUTO, *Les méthodes quantitatives*, Paris, Presses Universitaires, 2015.



### Un exemple d'une enquête par questionnaires reposant sur un échantillon aléatoire stratifié : le Moniteur de sécurité

En Belgique, la police fédérale, en collaboration avec les autorités locales et le SPF Intérieur, mène une enquête appelée le « Moniteur de sécurité », justifiée par le fait que « si une politique de sécurité doit être fondée sur les informations de l'autorité compétente, il est également important d'évaluer l'opinion publique quant aux questions de sécurité » (SPF Intérieur et Police Fédérale, 2018, p. 6). Alors que cette enquête prenait autrefois la forme d'une vaste enquête téléphonique et très détaillée, après plusieurs années de mise à l'arrêt pour des raisons budgétaires, une version moins coûteuse par courrier, avec la possibilité de répondre en ligne, a été relancée en 2018. Comparativement aux enquêtes téléphoniques dans les éditions précédentes, les enquêtes papier comprennent beaucoup moins de questions et fournissent, in fine, des informations beaucoup moins détaillées. Les polices locales et communes participant à l'enquête disposent au terme de celle-ci d'informations propres à chacune de leur entité.

Pour les moniteurs de 2018 et de 2021, un échantillon aléatoire stratifié selon les catégories d'âge et de sexe a été tiré au sort parmi la population de 15 ans et plus domiciliée en Belgique, au départ du registre national. On peut ainsi lire dans la note méthodologique de 2021 : « *La population cible a été déterminée comme suit : les habitants du pays âgés de 15 ans ou plus, de nationalité belge ou étrangère et domiciliés en Belgique. Le fichier source pour l'échantillon provient d'un tirage aléatoire stratifié au sein du registre national. Ce sont les registres de population des résidents (reprenant les Belges et les étrangers admis ou autorisés à séjourner dans le Royaume pour une période de plus de 3 mois) et des maisons de repos ('communauté') qui ont été utilisés pour la constitution de l'échantillon. Par contre, les personnes inscrites au registre d'attente (candidats-réfugiés, citoyens de l'Union européenne inscrits au registre d'attente en attendant qu'il soit procédé au contrôle de résidence), trop volatile, n'ont pas été prises en considération. De même, les entreprises ont été exclues. Afin de s'assurer que le groupe de personnes à interroger pour cette enquête reflète le plus fidèlement possible la population réelle de 15 ans et plus dans chaque zone de police et commune, un échantillon aléatoire stratifié représentatif a été tiré selon les catégories d'âge et de sexe. Au sein des zones de police pluri-communales, il a également été tenu compte de la proportion du nombre d'habitants des différentes communes au sein de la zone de police. Ce même principe a été utilisé à l'échelle fédérale* ». (SPF Intérieur et Police Fédérale, 2021, p. 7)

# ECHANTILLON DANS LE CADRE DE MÉTHODES QUALITATIVES

## De quoi s'agit-il ?

Lorsque vous recueillez des données au travers de méthodes qualitatives telles que les entretiens individuels semi-directifs ou non directifs, des focus groupes ou des méthodes d'analyse en groupe, vous êtes amenés à interroger un échantillon de votre population cible qui ne doit pas être représentatif de la population, mais qui doit constituer un échantillon vous permettant de **recueillir des données représentant une richesse et une diversité d'informations** pour répondre à votre question de départ. On peut ainsi exprimer que votre échantillon est non représentatif mais **caractéristique de votre population cible**<sup>84</sup>.

## Concrètement

Un échantillon qualitatif **se construit** généralement **en cours d'enquête**. Au départ de votre question, vous allez dans un premier temps déterminer des **caractéristiques** (que l'on nomme variables) qui pourraient avoir éventuellement une **influence sur les données recueillies**. Par exemple, alors que vous souhaitez évaluer l'impact d'un projet d'amélioration du partage d'un espace public tel qu'un parc, vous estimez que le genre, l'âge, le type d'utilisation (utilisation espaces de jeux, promenade, utilisation d'installations de street work-out, repos, ...) pourraient avoir une influence sur l'expérience des personnes de cet espace. En conséquence, vous allez tenter de rencontrer des personnes présentant des modalités de variables différentes. Au fur et à mesure de votre enquête, les nouvelles données recueillies fourniront de moins en moins de nouveaux éléments utiles pour répondre à votre question. On dira que vous êtes arrivé à saturation quand les dernières données n'apporteront aucune plus-value. Ce moment détermine la fin de la récolte des données.



Dans le cas d'une population cible de très petite taille, vous pourriez choisir d'interroger l'ensemble de la population si vous en avez la possibilité. Par exemple, si votre projet s'est adressé à une dizaine de jeunes et que vous souhaitez en évaluer l'impact, vous pourriez décider, outre d'autres recueils de données, de mener les entretiens individuels avec l'ensemble des jeunes ou un focus groupe avec ceux-ci.

84 R. QUIVY, L. VAN CAMPENHOUDT, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 3ème édition, 2006, pp.150-151



# MODULE 3

## LES MÉTHODES ET DISPOSITIFS DE PARTICIPATION CITOYENNE À L'ÉVALUATION DE PROJETS DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION EN DÉTAIL

Ce module comprend des fiches présentant différentes méthodes et dispositifs de participation citoyenne à l'évaluation des projets de sécurité et de prévention :

- Fiche n°3.1 : *Panorama des méthodes et dispositifs*
- Fiche n°3.2 : *Les entretiens individuels*
- Fiche n°3.3 : *Les focus groupes*
- Fiche n°3.4 : *La méthode d'analyse en groupe*
- Fiche n°3.5 : *La méthode du groupe nominal*
- Fiche n°3.6 : *L'enquête par questionnaires*
- Fiche n°3.7 : *Les marches exploratoires*
- Fiche n°3.8 : *Les outils de représentation sensorielle*
- Fiche n°3.9 : *Les déplacements dans les espaces publics avec des prétextes à la discussion*
- Fiche n°3.10 : *L'étoile du changement*
- Fiche n°3.11 : *Le World Café*
- Fiche n°3.12 : *Le théâtre forum*
- Fiche n°3.13 : *La décision par consentement*
- Fiche n°3.14 : *Les mini-publics délibératifs*
- Fiche n°3.15 : *Les budgets participatifs*
- Fiche n°3.16 : *L'instance citoyenne consultative*
- Fiche n°3.17 : *L'instance d'évaluation citoyenne*



# PANORAMA DES MÉTHODES ET DISPOSITIFS

	ADAPTÉ PARTICULIÈREMENT POUR <sup>85</sup>	INADAPTÉ POUR <sup>86</sup>	FINALITÉ "PARTICIPATIVE" DANS LAQUELLE PEUT PARTICULIÈREMENT S'INSCRIRE LA MÉTHODE <sup>87</sup>	POINT(S) D'ATTENTION
<b>ENTRETIENS INDIVIDUELS (SEMI- OU NON DIRECTIFS)</b>  <b>(FICHE N°3.2)</b>	Démarche diagnostique et évaluation d'impact (degré de profondeur de participation minimal): <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Perception des sujets</li> <li>✓ Sujets et objets délicats</li> <li>✓ Analyse du sens donné par les acteurs</li> <li>✓ Analyse du vécu des acteurs</li> <li>✓ Impact d'un événement/ phénomène sur un acteur</li> <li>✓ Compréhension d'une trajectoire de vie précise et détaillée (Récit de vie)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Analyse statistiques et comparaisons</li> <li>✓ Collection de faits</li> </ul>	Amélioration de l'action publique	Nécessite enregistrements et retranscriptions

85 S'appuie en partie (pour les entretiens individuels, focus groupes, méthodes d'analyse en groupe et enquête par questionnaire) sur le tableau synthétique des méthodes de récolte de données réalisé par S. SMEETS et E. ENHUS (2017) dans D. BRUTYN, V. CAPRASSE, (sld. E. ENHUS, S. SMEETS, en collab. T. BAUWENS, T. MOREELS), *Guide Méthodologique d'évaluation d'impact des plans stratégiques de sécurité et de prévention, Methodologische gids voor impactevaluatie van strategische veiligheids- en preventieplannen*, Centre de recherches criminologiques de l'ULB, CRIS Crime and Society de la VUB, Bruxelles, décembre 2017, pp. 105-110.

86 *Idem*

87 Voir « Objectifs de la participation » dans la Partie I. Repères généraux ».

	ADAPTÉ PARTICULIÈREMENT POUR	INADAPTÉ POUR	FINALITÉ "PARTICIPATIVE" DANS LAQUELLE PEUT PARTICULIÈREMENT S'INSCRIRE LA MÉTHODE	POINT(S) D'ATTENTION
<b>FOCUS GROUPES (FICHE N°3.3)</b>	<p>Démarche diagnostique et évaluation d'impact (degré de profondeur minimal et intermédiaire de participation)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Perceptions des sujets</li> <li>✓ Analyse du sens collectif donné par les acteurs</li> <li>✓ Pratiques professionnelles (sens, freins, éléments facilitateurs)</li> <li>✓ Impact complexe de différents facteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Sujets délicats</li> <li>✓ Groupes trop hétérogènes (statuts hiérarchiques différents)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Amélioration de l'action publique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Limité à de petits groupes homogènes</li> <li>✓ Nécessite plusieurs personnes pour encadrer la méthode</li> <li>✓ Nécessite une distribution de la parole équilibrée</li> </ul>
<b>MÉTHODE D'ANALYSE EN GROUPE (FICHE N°3.4)</b>	<p>Démarche diagnostique, et évaluation d'impact (degré de profondeur minimal et intermédiaire de participation):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Analyse du sens collectif donné par les acteurs</li> <li>✓ Pratiques professionnelles partagées</li> <li>✓ Recherche des solutions (prospectives)</li> <li>✓ Analyse de processus (professionnels)</li> <li>✓ Impact complexe de différents facteurs</li> </ul>	<p>Groupes trop hétérogènes (statuts hiérarchiques différents)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Amélioration de l'action publique</li> <li>✓ Empowerment</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Limité à de petits groupes</li> <li>✓ Nécessite plusieurs personnes pour encadrer la méthode</li> </ul>

	ADAPTÉ PARTICULIÈREMENT POUR	INADAPTÉ POUR	FINALITÉ "PARTICIPATIVE" DANS LAQUELLE PEUT PARTICULIÈREMENT S'INSCRIRE LA MÉTHODE	POINT(S) D'ATTENTION
<p><b>MÉTHODE DU GROUPE NOMINAL</b> (FICHE N°3.5)</p>	<p>Démarche diagnostique, conception et évaluation d'impact (degré de profondeur de participation minimal et intermédiaire)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Proposer des compréhensions d'une situation problème</li> <li>✓ Envisager des pistes d'amélioration d'une situation problème</li> <li>✓ Stimuler la créativité</li> </ul>	<p>Des grands groupes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Amélioration de l'action publique</li> <li>✓ Empowerment</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Limité à de petits groupes homogènes (sauf tables rondes)</li> </ul>
<p><b>ENQUÊTE PAR QUESTIONNAIRES</b> (FICHE N°3.6)</p>	<p>Démarche diagnostique et évaluation d'impact (degré minimal de profondeur de participation):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Recueil de données factuelles</li> <li>✓ Recueil de données sur une population et ses individus (conditions, modes de vie, comportements, valeurs, opinions)</li> <li>✓ Effets ressentis ou vécus d'un projet, d'une action, d'une politique sur une population</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Analyse des conditions, modes de vie, comportements, valeurs, opinions</li> <li>✓ Découverte de liens ou de corrélations non initialement connus</li> </ul>	<p>Amélioration action publique</p>	<p>Si questionnaire écrit à compléter par les personnes directement : inadapté pour personnes ayant peu la culture de l'écrit</p>

	ADAPTÉ PARTICULIÈREMENT POUR	INADAPTÉ POUR	FINALITÉ "PARTICIPATIVE" DANS LAQUELLE PEUT PARTICULIÈREMENT S'INSCRIRE LA MÉTHODE	POINT(S) D'ATTENTION
<p><b>MARCHE EXPLORATOIRE (DIAGNOSTIC EN MARCHANT)</b> (FICHE N°3.7)</p>	<p>Démarche diagnostique (degré de profondeur de participation minimal):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Adapté pour des problématiques/ diagnostics d'un territoire déterminé</li> <li>✓ Permet une analyse "à chaud", en situation.</li> </ul>	<p>Des problématiques non territoriales</p>	<p>Amélioration action publique</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Disponibilité des acteurs</li> <li>✓ Ne peut fonctionner avec des grands groupes</li> </ul>
<p><b>OUTILS DE REPRÉSENTATION SENSORIELLE</b> (FICHE N°3.8)</p>	<p>Démarche diagnostique et évaluation d'impact (degré de profondeur de participation minimal)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Faciliter la participation des publics les plus éloignés de la participation (disposant de moins de facilités pour s'exprimer oralement ou à l'écrit)</li> <li>✓ Explorer des problèmes ou des recommandations de manière plus originale, attractive et/ ou concrète</li> <li>✓ Se combinent facilement avec d'autres méthodes</li> </ul>	<p>Analyse compréhensive en profondeur, à combiner avec d'autres méthodes</p>	<p>Amélioration de l'action publique</p>	

	ADAPTÉ PARTICULIÈREMENT POUR	INADAPTÉ POUR	FINALITÉ "PARTICIPATIVE" DANS LAQUELLE PEUT PARTICULIÈREMENT S'INSCRIRE LA MÉTHODE	POINT(S) D'ATTENTION
<b>DÉPLACEMENT VERS LES HABITANTS DANS LES ESPACES PUBLICS AVEC DES PRÉTEXTES À LA DISCUSSION</b> (FICHE N°3.9)	Démarche diagnostique (degré de profondeur de participation minimal): <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Premiers éléments à « chaud » de vécu des habitants</li> </ul>	Analyse compréhensive en profondeur	Amélioration de l'action publique	Nécessite de pouvoir noter les commentaires rapidement après les échanges
<b>ETOILE DU CHANGEMENT</b> (FICHE N°3.10)	Démarche diagnostique (étape des recommandations) et conception: <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Envisager et prioriser des pistes d'amélioration d'une situation-problème</li> <li>✓ Stimuler la créativité</li> </ul>	Grands groupes	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Amélioration de l'action publique</li> <li>✓ Empowerment</li> </ul>	
<b>WORLD CAFÉ</b> (FICHE N°3.11)	Démarche diagnostique (étape des recommandations) et conception: <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Envisager des pistes d'amélioration d'une situation problème</li> <li>✓ Stimuler la créativité</li> </ul>	La détermination d'un plan concret/précis	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Amélioration de l'action publique</li> </ul>	

	ADAPTÉ PARTICULIÈREMENT POUR	INADAPTÉ POUR	FINALITÉ "PARTICIPATIVE" DANS LAQUELLE PEUT PARTICULIÈREMENT S'INSCRIRE LA MÉTHODE	POINT(S) D'ATTENTION
<b>THÉÂTRE FORUM</b> (FICHE N°3.12)	Démarche diagnostique (étape des recommandations) et conception: <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Envisager des pistes d'amélioration d'une situation-problème</li> <li>✓ Stimuler la créativité</li> </ul>	La détermination d'un plan concret/précis	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Amélioration de l'action publique</li> <li>✓ Empowerment</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les comédiens peuvent orienter (même inconsciemment) les messages et la pièce, et par conséquent les propositions des participants.</li> </ul>
<b>DÉCISION PAR CONSENTEMENT</b> (FICHE N°3.13)	Méthode pour prendre une décision collectivement.	Situations complexes	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Amélioration de l'action publique</li> <li>✓ Etendue de la démocratie</li> </ul>	Peut s'intégrer à tout processus qui nécessite une décision
<b>MINI-PUBLIC DÉLIBÉRATIF</b> (FICHE N°3.14)	Démarche diagnostique, conception et évaluation d'impact (degré de profondeur intermédiaire): <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Favoriser une diversité de points de vue (via le tirage au sort)</li> <li>✓ Questions mettant en jeu des valeurs, pour des problèmes complexes nécessitant des arbitrages et pour des problématiques qui s'inscrivent dans des temps longs.</li> </ul>	Pour des situations-problèmes très ponctuelles, limitées dans le temps	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Amélioration de l'action publique</li> <li>✓ Etendue de la démocratie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Processus intrinsèquement informé</li> <li>✓ Coûteux</li> <li>✓ Marges de manœuvre limitées des citoyens</li> <li>✓ Disponibilité des acteurs sur plusieurs jours</li> </ul>

	ADAPTÉ PARTICULIÈREMENT POUR	INADAPTÉ POUR	FINALITÉ "PARTICIPATIVE" DANS LAQUELLE PEUT PARTICULIÈREMENT S'INSCRIRE LA MÉTHODE	POINT(S) D'ATTENTION
<b>BUDGET PARTICIPATIF</b> (FICHE N°3.15)	Conception: Dimension décisionnelle importante Résultats très concrets		<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Amélioration de l'action publique</li> <li>✓ Empowerment</li> <li>✓ Etendue de la démocratie</li> </ul>	Pour certains citoyens, un accompagnement doit pouvoir être proposé car les BP nécessitent des compétences de structuration de projets, des compétences rédactionnelles, de budgétisation, ...
<b>INSTANCE CITOYENNE CONSULTATIVE</b> (FICHE N°3.16)	Démarche diagnostique, évaluation d'impact (degré de profondeur de participation intermédiaire)		<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Amélioration de l'action publique</li> <li>✓ Empowerment</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Disponibilité des acteurs (professionnels et citoyens)</li> </ul>
<b>INSTANCE D'ÉVALUATION CITOYENNE</b> (FICHE N°3.17)	Démarche diagnostique, évaluation d'impact (degré de profondeur de participation maximal)		<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Amélioration de l'action publique</li> <li>✓ Empowerment</li> <li>✓ Etendue de la démocratie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Disponibilité des acteurs (professionnels et citoyens)</li> <li>✓ Nécessite de l'accompagnement des citoyens dans l'acquisition de compétences évaluatives</li> </ul>



# LES ENTRETIENS INDIVIDUELS (SEMI-DIRECTIFS ET NON DIRECTIFS)

DEGRE DE PROFONDEUR DE PARTICIPATION...	DEMARCHE DIAGNOSTIQUE	CONCEPTION	EVALUATION D'IMPACT
MINIMAL	X		X
INTERMÉDIAIRE			
MAXIMAL			

## De quoi s'agit-il ?

Les entretiens individuels (semi-directifs ou non directifs) permettent de recueillir des **informations riches et nuancées**, que ce soient le vécu d'expériences ou de situations, des perceptions et des représentations d'une situation en tant que témoin ou partie prenante directe.

Les entretiens sont particulièrement indiqués pour<sup>88</sup>:

- ✓ analyser le sens que les personnes interrogées donnent à leurs pratiques et aux situations auxquelles elles sont confrontées ;
- ✓ analyser une situation problème: les points de vues, les enjeux, le fonctionnement d'une organisation ;
- ✓ reconstituer les processus d'action, d'expériences.

Ils conviennent donc particulièrement dans le cadre d'une évaluation d'impact d'une action, d'un projet, d'une politique pour comprendre en profondeur comment celle-ci/ celui-ci a été vécu(e) par les bénéficiaires, dans ses dimensions positives et problématiques mais également dans le cadre d'un diagnostic pour découvrir de manière nuancée et approfondie le vécu, les enjeux, les points de vue de personnes.

## Plus précisément ?

Il s'agit d'une rencontre entre un « enquêteur » et un « enquêté », d'un véritable échange au cours duquel l'enquêté exprime « ses perceptions d'un événement ou d'une situation, ses interprétations ou ses expériences, tandis que, par ses questions ouvertes et ses réactions, le chercheur facilite cette expression, évite qu'elle s'éloigne des objectifs de la recherche et permet à son vis-à-vis d'accéder à un degré maximum d'authenticité et de profondeur »<sup>89</sup>.

88 R. QUIVY R., L. VAN CAMPENHOUDT, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 3<sup>ème</sup> édition, 2006, p. 175.

89 *Ibidem.*, p. 174.

L'entretien doit se dérouler de manière à permettre à l'interviewé de s'exprimer en toute confiance. Pour ce faire, outre la relation de confiance que vous devez instaurer en exprimant notamment très clairement les objectifs de l'entretien, il est important de prévoir un lieu adapté, qui ne sera réservé que pour l'interviewer et l'interviewé. Celui-ci doit être confortable pour l'interviewé, strictement limité à l'intervieweur et l'interviewé (pas de passage d'autres personnes ou de perturbation extérieure) et calme.

La plupart du temps, dans les recherches en sciences sociales, les entretiens sont « **semi-directifs** », en ce sens qu'ils sont guidés par un nombre relativement restreint de questions ouvertes (guide d'entretien), qui constituent davantage un aide-mémoire des volets que l'interviewer veut investiguer qu'un canevas à suivre précisément. Les questions ne doivent donc pas être posées dans l'ordre ni formulées telles qu'elles apparaissent dans le guide. L'interviewer doit avant tout s'adapter à son interlocuteur.

Au cours de l'entretien, des questions de relance vont aider l'expression de l'interviewé, telles que par exemple :

- ② *Qu'entendez-vous exactement par... ?*
- ② *Pour revenir à ce que vous me disiez sur..., pourriez-vous me préciser... ?*
- ② *Quel est l'autre aspect que vous évoquiez ?*
- ② *Vous ne vous êtes pas exprimé sur... ? Qu'en pensez-vous ?*

L'entretien **non directif** n'est, quant à lui, pas structuré par un guide d'entretien, mais l'est par une problématique générale sur lequel l'interviewé est invité à s'exprimer librement. Si au cours de ses développements, la personne s'écartait du thème, l'enquêteur doit pouvoir recadrer la discussion. Tout au long de l'entretien, sur base de la parole de l'interviewé, l'enquêteur est amené à poser des questions de compréhension, de clarification ou de développement.

L'entretien doit être enregistré, après accord de l'interviewé, au moyen d'un magnétophone discret pour « se faire oublier ». Il importe que l'anonymisation des données et la confidentialité des échanges soient garanties à l'interviewé. En outre, il convient de l'informer que les enregistrements seront supprimés dès lors que les entretiens auront été analysés. L'entretien doit être retranscrit.

AVANTAGES	INCONVÉNIENTS
Mise en exergue des perceptions et représentations	Méthode chronophage (temps pour mener les différents entretiens, temps de retranscription, temps pour l'analyse).
Profondeur des éléments recueillis	
Permet d'aborder des sujets très personnels et délicats, qui ne pourraient l'être en focus groupe par exemple.	
Facile à mettre en œuvre	
Peu coûteux	
Flexible	



## Pour aller plus loin sur la méthode de l'entretien

Vous pouvez consulter les ouvrages suivants :

- Beaud S., Weber F. (1998), *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte.
- Blanchet A., Gotman A. (2007), *L'enquête et ses méthodes. L'entretien*, Paris, Armand Colin.
- Quivy R., Marquet J., Van Campendhoudt L. (2022), *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 6ème édition.



# LES FOCUS GROUPES

DEGRE DE PROFONDEUR DE PARTICIPATION...	DEMARCHE DIAGNOSTIQUE	CONCEPTION	EVALUATION D'IMPACT
MINIMAL	X		X
INTERMÉDIAIRE	X	X	X
MAXIMAL			

## De quoi s'agit-il ?

Méthode de recherche qualitative, les focus groupes permettent de **discuter du vécu et des expériences des acteurs, d'observer les interactions et les confrontations des points de vue**, mais aussi et, dès lors, de faire émerger, de manière plus nuancée, leurs perceptions et leurs représentations sur une thématique/problématique.

Ils sont donc particulièrement indiqués pour recueillir les représentations diverses d'une situation-problème, les éléments de compréhension des participants dans le cadre d'un diagnostic et le cas échéant également des pistes de solutions pour y répondre, et pour sonder également le vécu et les expériences des participants qui ont bénéficié de services et d'actions dans le cadre d'une évaluation d'impact.

## Plus précisément ?

Il s'agit de réunir un petit groupe de personnes, de 5 à 12 maximum, pour les faire discuter et réagir sur une ou deux questions principales. Le groupe est idéalement animé par deux personnes :

- ✓ L'animateur principal explique le cadre du focus groupe, lance un tour de table des présentations, met les participants à l'aise, pose les questions principales, distribue équitablement la parole, pose des questions de clarification quand cela apparaît nécessaire ou des questions de relance. Les participants ont généralement quelques minutes de réflexion individuelle avant de répondre aux questions principales. Un tour de table est alors effectué pour permettre à chacun de s'exprimer. Une fois le tour terminé, les participants peuvent réagir aux propos des autres participants.
- ✓ Le co-animateur procède à la prise de notes, se fait le gardien du temps, et peut également lancer des sous-questions.

La discussion peut être amorcée au départ d'une ou deux questions principales. Notons que ces questions peuvent être associées à des outils de représentation sensorielle (voir la fiche n°3.8 « Les outils de représentation sensorielle »).

Le focus groupe doit être idéalement enregistré et se déroule sur une durée de 3 à 4 heures (pause conviviale comprise).

Les focus groupes répondent à un double critère :

- ✓ Un critère d'homogénéité de la composition du groupe: les participants doivent partager des « caractéristiques » en lien avec la problématique envisagée. Par exemple, il peut s'agir de réunir des habitants d'un même quartier, des bénéficiaires d'un même service, des personnes vivant une même situation-problème, des personnes avec un profil professionnel similaire, etc.
- ✓ Un critère de diversification: il s'agit de s'assurer de la présence de profils divers, au regard de la problématique envisagée.

Pour éviter certains rapports de force, il y a lieu de ne pas réunir des personnes qui auraient des relations hiérarchiques entre elles.



Une variante des focus groupes est la réalisation de tables rondes pour lesquelles le degré d'homogénéité de la composition du groupe n'est pas une condition. Il faudra toutefois toujours veiller à ne pas regrouper au sein d'un même groupe des personnes avec des relations hiérarchiques entre elles.

AVANTAGES	INCONVÉNIENTS
Mise en exergue des perceptions et représentations des participants sur une thématique/problématique	Limité à de petits groupes homogènes
Mise en exergue de points de vue pluriels	Temps de retranscription
Facile à mettre en œuvre	Ne peut être utilisé pour discuter de sujets trop délicats
Peu coûteux	
Flexible	



### Pour aller plus loin sur la méthode du focus groupe



Vous pouvez consulter:

- Blanchet A., Gotman A. (2007), *L'enquête et ses méthodes. L'entretien*, Paris, Armand Colin.
- Kalampalikis N. (2004), « Les focus groups, lieux d'ancrages », *Bulletin de Psychologie*, 471,57(3), pp. 281-289.

# LA MÉTHODE D'ANALYSE EN GROUPE

DEGRE DE PROFONDEUR DE PARTICIPATION...	DEMARCHE DIAGNOSTIQUE	CONCEPTION	EVALUATION D'IMPACT
MINIMAL	X		X
INTERMÉDIAIRE		X	
MAXIMAL			

## De quoi s'agit-il ?

Méthode de recherche qualitative, la méthode d'analyse en groupe (ci-après MAG) **associe les personnes concernées par la problématique au processus de recherche, en vue de proposer une analyse de la situation problématique et des perspectives pratiques**. Elle se révèle donc particulièrement pertinente pour une démarche diagnostique, mais peut également servir une phase de conception avec les solutions concrètes amenées par les participants. On peut aussi y recourir dans une phase d'évaluation d'impact, en vue d'interroger par exemple les bénéficiaires d'un service ou d'un projet de prévention dans une perspective d'amélioration de celui-ci.

## Plus précisément ?

Réunissant une douzaine de personnes, la MAG propose une analyse collective d'une situation/expérience liée à la problématique, encadrée par un animateur et un co-animateur qui prend note. Ces animateur et co-animateur sont habituellement des chercheurs.

La méthode d'analyse en groupe se compose des étapes suivantes<sup>90</sup>:

### ✓ Première phase : Choix du ou des récits à analyser

- ▶ Chaque participant est invité à partager le récit (en cinq minutes maximum), de la manière la plus factuelle possible, d'une situation ou expérience dans laquelle il a été personnellement impliqué et qu'il considère significative de la problématique. Chaque récit est nommé par son narrateur et noté sur un tableau par un animateur.
- ▶ Au terme d'un tour de table, les participants sélectionnent deux ou trois récits qu'ils jugent les plus significatifs du problème et qui feront l'objet de l'analyse collective.
- ▶ Le narrateur du récit sélectionné relate de manière plus détaillée l'expérience et fait part des enjeux qu'il relève.
- ▶ Les autres participants peuvent poser des questions de clarification factuelle ou d'informations complémentaires sur le récit au narrateur.

<sup>90</sup> L. VAN CAMPENHOUDT, A. FRANSSSEN et F. CANTELLI, « La méthode d'analyse en groupe », in *SociologieS* [En ligne], Théories et recherches, mis en ligne le 05 novembre 2009.

✓ **Deuxième phase : Tours interprétatifs**

- ▶ Lors d'un premier tour de table, les participants rapportent chacun à leur tour comment ils analysent la situation et pointent les principaux enjeux et éléments.
- ▶ Au terme de ce premier tour de table, le narrateur est invité à réagir sur ces interprétations. Il lui est proposé d'exposer à nouveau son récit (si le temps le permet).
- ▶ Un second tour interprétatif est organisé et les participants sont invités à faire part de leurs (nouvelles) interprétations et à réagir aux interprétations des autres participants, en les renforçant, en s'y opposant ou en les nuanciant.
- ▶ Le narrateur livre ses réactions à la suite de ce second tour interprétatif.

✓ **Troisième phase : l'analyse**

- ▶ Sur base des différents tours interprétatifs, l'animateur et le co-animateur proposent une synthèse au groupe, structurée par thématique et mettant en exergue les convergences et divergences.
- ▶ Les participants sont invités à réagir à cette synthèse.
- ▶ Les chercheurs mobilisent le cas échéant des apports théoriques et exposent éventuellement des hypothèses.
- ▶ Les participants sont invités à y réagir et à compléter la synthèse sur base de ce matériau.

✓ **Quatrième phase : les perspectives pratiques**

- ▶ Sur base de l'analyse et du diagnostic opéré, les participants sont invités à proposer des perspectives pratiques, à formuler des recommandations concrètes.

La méthode d'analyse en groupe se déroule généralement sur deux journées : les deux premières phases au cours d'une première journée et les deux dernières phases lors d'une autre journée.

AVANTAGES	INCONVÉNIENTS
Mise en exergue des perceptions et représentations des participants sur une thématique/problématique	Ne peut fonctionner avec des grands groupes
Mise en exergue de points de vue pluriels	Disponibilité des participants sur deux jours
Analyse de la problématique en profondeur	



**Pour aller plus loin sur la méthode d'analyse en groupe**



Vous pouvez consulter l'article de Van Campenhoudt L., Franssen A. et Cantelli F. (2009), « La méthode d'analyse en groupe », *Sociologies* [En ligne], Théories et recherches.

# LA MÉTHODE (OU TECHNIQUE) DU GROUPE NOMINAL

DEGRE DE PROFONDEUR DE PARTICIPATION...	DEMARCHE DIAGNOSTIQUE	CONCEPTION	EVALUATION D'IMPACT
MINIMAL	X		X
INTERMÉDIAIRE	X	X	X
MAXIMAL			

3.5

## De quoi s'agit-il ?

Il s'agit d'une méthode collective qui permet de **faire émerger des idées et de les hiérarchiser par ordre d'importance**. Elle se caractérise notamment par la rapidité de la prise de décision qu'elle peut offrir. Adaptée aux **questions controversées**, elle facilite l'émergence d'hypothèses concernant la compréhension d'une situation-problème et de ses (potentielles) conséquences et permet la priorisation des actions sur lesquelles se focaliser. La démarche vise à proposer des solutions concrètes qui recueillent un consensus<sup>91</sup>. Il s'agit donc d'une méthode qui pourrait s'apparenter à une variante du focus groupe, avec une orientation beaucoup plus prononcée sur la proposition concrète des solutions à apporter. Elle peut tout autant être utilisée pour mieux comprendre une situation-problème (diagnostic), proposer un programme d'action (conception) en lien avec un diagnostic (pré-établi), exprimer les conséquences d'une pratique (évaluation d'impact), faire des propositions d'amélioration d'une pratique en fonction de données disponibles (évaluation d'impact, conception).

## Plus précisément ?

Concrètement, le groupe nominal se compose de 5 à 12 personnes maximum, sélectionnées pour leur expérience ou connaissance de la situation problème. Il pourrait par exemple s'agir des utilisateurs d'une place, des bénéficiaires d'un projet particulier, des jeunes d'un centre de jeunes, etc.

Le déroulement de la séance, qui dure entre deux à trois heures, se structure comme suit<sup>92</sup>:

- 1) Les animateurs (un animateur principal et un co-animateur) présentent la méthode et son objet, procèdent à un tour de table et posent une question précise, comme :
  - ② *Quels sont pour vous les problèmes les plus importants en matière d'utilisation de cet espace public ?*
  - ② *Que devrait essentiellement comprendre un projet destiné à tel public cible ?*
  - ② *Quelles solutions concrètes à apporter pour répondre aux problèmes identifiés ?*
- 2) Chaque participant est invité à réfléchir individuellement et à écrire toutes ses réponses.

91 S. TÊTREULT, « Méthode du groupe nominal (*Nominal group technique*) », in S. TÊTREULT, P. GUILLEZ (dir.), *Guide pratique de recherche en réadaptation*, Louvain-La-Neuve, De Boeck Supérieur, 2014, pp. 345-354.

92 *Idem.*

- 3) Chaque participant présente ensuite au groupe sa première idée à tour de rôle. Il importe d'attirer l'attention sur le respect de la parole et des opinions de chacun. Chaque idée est reprise par l'animateur (ou co-animateur) au tableau et se voit numérotée. Une seule idée est partagée à la fois par un participant. Il doit donc attendre un prochain tour pour exprimer sa seconde idée et ainsi de suite. A ce stade, il n'y a pas de commentaires sur les idées par les autres participants. Elle est uniquement notée.
- 4) Une fois que toutes les idées ont été notées, l'animateur vérifie que chaque idée est clairement formulée et comprise de la même manière par chacun des participants. Dans le cas contraire, l'idée est reformulée pour éviter tout malentendu. Des participants peuvent également poser des questions de clarification aux émetteurs des idées, sans émettre aucun jugement de valeur. Si deux idées semblent être identiques, elles peuvent être regroupées avec l'aval des personnes qui ont émis l'idée.
- 5) La prochaine étape est composée par un premier vote des idées émises. Ce vote peut être organisé de différentes façons :
  - ▶ soit chaque participant reçoit une seule voix et l'attribue par écrit à une idée ;
  - ▶ soit chaque participant établit son top 5 par ordre décroissant ;
  - ▶ soit chaque participant est invité à donner par écrit un score à chacune des idées énoncées, allant de 1 (le moins important) à 5 (le plus important).
- 6) Durant une pause conviviale à laquelle prennent part les personnes, les animateurs compilent les votes des participants.
- 7) Les animateurs présentent les résultats du premier vote qui sont discutés en groupe. Les participants réagissent aux résultats, font part de leurs avis, pointent les difficultés et les contraintes des idées, identifient les ressources.
- 8) Un deuxième vote a lieu après cette discussion et un troisième peut aussi être organisé au besoin.



### Pour aller plus loin sur la méthode du groupe nominal



Vous pouvez consulter :

- Tétreault S., « Méthode du groupe nominal (Nominal group technique) », in Tétreault S., Guillez P. (dir.), Guide pratique de recherche en réadaptation, 2014, Louvain-La-Neuve, De Boeck Supérieur, pp. 345-354.

AVANTAGES	INCONVÉNIENTS
Facile à mettre en œuvre	Limité à de petits groupes
Peu coûteux	
Flexible	
Priorisation d'actions rapide	
Créativité	

# L'ENQUÊTE PAR QUESTIONNAIRES

DEGRE DE PROFONDEUR DE PARTICIPATION...	DEMARCHE DIAGNOSTIQUE	CONCEPTION	EVALUATION D'IMPACT
MINIMAL	X		X
INTERMÉDIAIRE	X		X
MAXIMAL			

## De quoi s'agit-il ?

L'enquête par questionnaires consiste à poser à une série de répondants des questions « relatives à leur situation sociale, professionnelle ou familiale, à leurs opinions, à leur attitude à l'égard d'options ou d'enjeux humains et sociaux, à leurs attentes, à leur niveau de connaissance ou de conscience d'un événement ou d'un problème, ou encore sur tout autre point »<sup>93</sup>. Ce type d'enquête est utilisée pour connaître une population (modes de vie, pratiques, comportements, valeurs, ...), pour analyser un problème social en s'appuyant sur des d'informations portant sur les individus de la population.

## Plus précisément ?

Il semble utile de procéder à deux distinctions importantes :

- ✓ On distingue **l'administration indirecte**, lorsque l'enquêteur remplit lui-même le questionnaire en posant les questions au répondant, de **l'administration directe** quand le répondant complète directement le questionnaire. Dans ce dernier cas, il importe de bien communiquer toutes les informations utiles pour éviter tout problème d'interprétation. Ce type d'administration est généralement considéré comme moins fiable à cause du risque de mauvaise interprétation des questions (et réponses proposées).
- ✓ Les questions peuvent être **fermées** avec des propositions de réponses ou **ouvertes** permettant une réponse libre. Les questions ouvertes permettent de faire émerger des éléments auxquels l'enquêteur n'aurait pas forcément pensé, mais nécessitent un codage et une analyse supplémentaires.

Ce type de méthode convient tant pour une démarche diagnostique que pour compléter une évaluation d'impact : pour mieux appréhender une situation, un phénomène, pour poser ou affiner un diagnostic ou comme outil pour tenter de dévoiler, en complément d'autres méthodes, les effets de cette(ces) politique(s) auprès d'un public cible.

<sup>93</sup> R. QUIVY, L. VAN CAMPENHOUDT, 2006, *op. cit.*, p. 171.

L'enquête par questionnaires s'inscrit souvent dans le cadre d'une approche quantitative: le questionnaire est ainsi soumis à un échantillon représentatif de la population que l'on souhaite interroger. Mais en fonction des besoins, en termes de diagnostic ou d'évaluation d'impact, le questionnaire peut aussi être administré auprès d'une sélection ciblée de citoyens ou de manière ouverte auprès de la population de référence (auto-recrutement), via par exemple des médias en ligne (réseaux sociaux, sites des communes, etc..) ou en face à face dans l'espace public par exemple.



Si les outils en ligne sont souvent utilisés pour tenter d'attirer des citoyens qui habituellement ne prendraient pas part à ce type de méthodes, leur accès n'est pas distribué également. La fracture numérique invite donc à combiner les outils en ligne et hors ligne.

AVANTAGES	INCONVÉNIENTS
Dans une perspective, quantitative, il permet des analyses statistiques (si le questionnaire est administré à un échantillon représentatif), notamment des analyses de corrélation	Risques de formulation de questions équivoques et donc de mauvaise interprétation des questions par les répondants
Peut être administré à un grand nombre d'individus	Coût élevé
	Réponses peu profondes
	Nécessité de compétences techniques (traitements statistiques, utilisation de programmes informatiques).
	Si administration directe: ne convient pas aux personnes qui possèdent très peu la culture de l'écrit



### Des exemples d'enquête par questionnaires: les enquêtes de sécurité

Les enquêtes dites « de sécurité » interrogent les citoyens en matière de vécu et de faits en lien avec les questions de sécurité. Du sentiment d'insécurité à la victimisation, des problèmes de quartier aux actions des agents de prévention et de sécurité, des besoins pour se sentir plus en sécurité, ces enquêtes recueillent la « parole » des citoyens. La majorité des enquêtes de sécurité sont réalisées en collaboration avec des centres de recherche universitaires.

En Belgique, la police fédérale, en collaboration avec les autorités locales et le SPF Intérieur, mène une enquête appelée le « Moniteur de sécurité ». Alors que cette enquête prenait autrefois la forme d'une vaste enquête téléphonique et très détaillée, après plusieurs années de mise à l'arrêt pour des raisons budgétaires, une version moins coûteuse par courrier, avec la possibilité de répondre en ligne, a été relancée en 2018 (voir l'encadré consacré au moniteur de sécurité dans la fiche n°2.7 « Echantillon représentatif de la population »).

L'Observatoire Bruxellois pour la Prévention et la Sécurité, intégré à l'organisme d'intérêt public, Safe.brussels (anciennement Bruxelles Prévention & Sécurité), a déployé pour la première fois en 2018 une enquête régionale de sécurité pour la Région de Bruxelles-Capitale. Cette enquête était assortie de trois publics cibles: les résidents de la région bruxelloise, les navetteurs et les touristes, de plus de 15 ans. S'agissant des résidents, ils ont été majoritairement interrogés en face à face à leur domicile (certains ont été interrogés par téléphone), tandis que les navetteurs et touristes ont été interviewés sur les lieux de transit ou de tourisme. Chacun des publics a fait l'objet d'un échantillonnage aléatoire stratifié, selon diverses variables.

Des enquêtes ont été aussi menées par des communes/villes telles que la Ville de Liège et la commune bruxelloise d'Etterbeek, souhaitant mieux comprendre la situation vécue par les citoyens sur leur territoire en matière de sécurité pour pouvoir, le cas échéant, (ré)orienter des actions.



# LES MARCHES EXPLORATOIRES

DEGRE DE PROFONDEUR DE PARTICIPATION...	DEMARCHE DIAGNOSTIQUE	CONCEPTION	EVALUATION D'IMPACT
MINIMAL	X		X
INTERMÉDIAIRE			
MAXIMAL			

## De quoi s'agit-il ?

Les marches exploratoires, aussi appelées diagnostics en marchant, constituent une méthode d'observation au cours de laquelle un petit groupe de personnes **marchent sur un espace urbain** déterminé en vue d'en identifier les **forces et faiblesses, leurs caractéristiques sociales et physiques qui rendent l'espace sécuritaire ou non**, sur base desquelles des recommandations peuvent être émises.

## Plus précisément ?

Au départ, cette méthode a été initiée au Canada au début des années 90 en associant exclusivement les femmes avec pour objectif de leur permettre de se réapproprier l'espace public et les rendre davantage actrices de leur propre sécurité. En petit groupe (une dizaine), elles sont ainsi invitées à se déplacer sur un espace particulier, qu'elles connaissent pour l'emprunter régulièrement, et à faire part des difficultés, faiblesses et des qualités de l'espace considéré. Au départ de ce diagnostic « de terrain » s'engage une discussion et une réflexion collective sur les usages et problématiques de l'espace parcouru, pour ensuite aboutir à une liste de recommandations à destination des décideurs locaux pour rendre les lieux plus sécurisants<sup>94</sup>.

Aujourd'hui, ces marches se déclinent avec des profils différents. Cette méthode s'avère particulièrement adaptée pour des problématiques territoriales et, comme son nom l'indique, dans la phase diagnostic. Toutefois, elle pourrait être aussi envisagée en tant qu'outil d'évaluation d'impact, une fois que des projets ont été mis en place pour répondre aux situations-problèmes identifiées.

En fonction des objectifs, ces marches peuvent se dérouler avec des publics cibles plus ou moins déterminés, sur un espace plus ou moins strictement limité<sup>95</sup>. Il est possible de mener ces marches avec des citoyens aux profils diversifiés et usagers différents du territoire concerné, que ce soit avec des femmes, des hommes, des habitants,

94 H. MASUREL, *Guide méthodologique des marches exploratoires. Des femmes s'engagent pour la sécurité de leur quartier. Cahiers pratiques*, Saint-Denis, Editions du CIV, 2012, p. 8.

95 THE NATIONAL BOARD OF HOUSING, BUILDING AND PLANNING AND THE SWEDISH COUNCIL FOR CRIME PREVENTION, *Neighbourhood security survey, a guide*, Västerås, Edita Norstedts, 2010.

des travailleurs, des navetteurs, des personnes jeunes (voire des enfants), des personnes plus âgées, etc. Les marches peuvent être envisagées avec des petits groupes homogènes en termes de profil (ou de rapport au territoire) ou en veillant à diversifier ces profils (ou les rapports au territoire) au sein d'une même marche, voire en privilégiant d'abord des marches avec des profils homogènes suivies par une ou plusieurs marches avec des profils diversifiés. L'intérêt de cette démarche se situe également au niveau de cette rencontre entre personnes sur leur expérience même du vécu sur un territoire, qui permet de faire émerger des points de vue différents et des pistes de solution qui peuvent s'enrichir par les apports des uns et des autres.



Certains acteurs font part d'un problème qui leur apparaît récurrent : la présence en plus grand nombre des professionnels mettant en œuvre le dispositif (travailleurs des services de prévention, éventuels partenaires policiers, associatifs...) que de citoyens usagers de l'espace concerné. L'art consistera donc à rendre attractive cette démarche lors de l'invitation et de la présentation des enjeux concernés, mais également d'apporter le suivi nécessaire aux recommandations et les explications aux éventuelles impossibilités à suivre les propositions d'amélioration. Les citoyens pourraient également se voir octroyer le rôle d'animation de ces marches. (Voir les points « L'invitation à participer » et « L'impératif d'un triple clarification » dans Partie I. Repères généraux).

### Un exemple de déroulement type

De manière générique, une marche exploratoire peut se décomposer en différentes étapes :

- ✓ Détermination de l'espace territorial à parcourir et de la méthodologie :
  - ▶ Une réunion préalable à la marche sera organisée pour déterminer en concertation avec les citoyens l'espace à parcourir. Des points d'arrêt stratégiques peuvent être décidés à l'avance. Pour permettre à chacun de se projeter et de participer à la préparation du parcours, il est utile, voire nécessaire, de mettre à disposition des participants des supports tels que des cartes qui peuvent être facilement comprises par tous (tout le monde ne bénéficiant pas de la même familiarité aux outils cartographiques) et des photos.
  - ▶ Lors de cette réunion, la ou les périodes durant lesquelles la ou les marches doivent être organisées sont également déterminées. Le rapport au territoire est souvent perçu différemment en fonction de l'heure (jour/nuit) et de la saison.
  - ▶ Le matériel à fournir pour la marche en tant que telle est également précisé lors de cette réunion : par exemple, carte, crayons ou marqueurs, bloc-notes permettant aux participants de prendre des notes au cours de la marche.
  - ▶ Une liste de questions à poser lors de la marche en fonction de la focale souhaitée est préparée : par exemple
    - ❓ *Que voyez-vous ? Qu'entendez-vous ? Que sentez-vous ?*
    - ❓ *Pour vous, ce lieu est-il agréable ? En quoi l'est-il ?*
    - ❓ *Ce lieu est-il désagréable ? En quoi l'est-il ? Qu'est-ce qui devrait être modifié pour le rendre plus agréable (ou sécurisant) ?*

❓ Vous sentez-vous à l'aise ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ? Que devrait-on changer ?

❓ ...<sup>96</sup>

- ✓ Marche à proprement parler: des arrêts réguliers sont prévus en fonction de points d'intérêt qui ont été déterminés préalablement et/ou en fonction des réactions des participants. Les questions sont posées pour structurer les échanges, mais la spontanéité est également à privilégier. Un observateur prend note autant que possible des commentaires et des réactions des participants. Si les participants sont trop nombreux, il est préférable de les répartir en petits groupes.
- ✓ Lorsque la marche est terminée, un temps est consacré au partage d'expériences des différents participants. Une discussion est lancée sur les problèmes pointés et les pistes d'amélioration à envisager. Une priorisation des actions à mener en fonction des problèmes considérés comme les plus significatifs peut être menée.
- ✓ Un rapport reprenant les résultats de la marche est rédigé.
- ✓ Un suivi des recommandations est réalisé: les participants sont informés des décisions prises par les autorités et de leur mise en œuvre.

3.7

AVANTAGES	INCONVÉNIENTS
Adapté aux problématiques territoriales	Ne peut fonctionner avec des grands groupes.
Permet de susciter des réactions en situation, démarche <i>in situ</i>	
Facile à mettre en œuvre	
Peu coûteux	
Flexible	
Adapté à tout type de public	



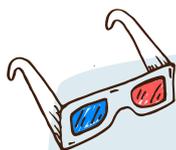
### Pour aller plus loin sur les marches exploratoires



Vous pouvez consulter:

- Masurel H. (dir. ) (2012), *Guide méthodologique des marches exploratoires. Des femmes s'engagent pour la sécurité de leur quartier. Cahiers pratiques*, Saint-Denis, Editions du CIV.
- A more Secure and More Human Gothenburg, the National Board of Housing, Building and Planning and the Swedish Council for Crime Prevention (2010), *Neighbourhood security survey, a guide*, Västerås, Edita Norstedts.
- Andersson-Ek M. (The National Board of Housing, Building and Planning and the Swedish Council for Crime Prevention) (2010), *Neighbourhood security survey, thoughts along the way*, Västerås, Edita Norstedts.

<sup>96</sup> Des exemples de questions peuvent être consultés dans le rapport de M. ANDERSSON-EK (A MORE SECURE AND MORE HUMANE GOTHENBURG), *Neighbourhood security survey, thoughts along the way*, The National Board of Housing, Building and Planning and the Swedish Council for Crime Prevention, Västerås, Edita Norstedts, 2010.



### L'exemple des marches exploratoires organisées par le service de prévention de la Ville de Liège

Depuis 2013, le service de prévention de la Ville de Liège organise des marches exploratoires. Formés par l'asbl Garance, les collaborateurs du service de prévention procèdent en deux temps. Au départ d'une réunion qu'ils ont nommée « Concertation sécurité », qui rassemble sur invitation des membres du comité de quartier et d'autres acteurs identifiés du quartier comme « forces vives » (associations, commerçants), mais également des représentants de la police, et qui est menée par le service de prévention, sont pointés les éléments problématiques du quartier où se déroulera la marche. A partir d'une carte sur laquelle les acteurs apposent des gommettes de couleur représentant des phénomènes de criminalité ou des types d'incivilités s'engage une discussion collective sur les points de vigilance et sur le parcours qui devrait être emprunté pour la marche exploratoire. Selon le protocole établi, les membres du personnel de prévention et de la police interviennent dans un second temps, laissant les participants exprimer leur ressenti sans qu'il soit influencé par des propos de professionnels. Cette Concertation sécurité participe, ce faisant, à établir un premier diagnostic qui sert surtout à proposer un itinéraire aux personnes qui participeront effectivement à la marche. Ces dernières sont en effet différentes de celles participant à la Concertation sécurité, les organisateurs souhaitant effectuer ces marches avec des « citoyennes entre guillemets plus lambda » pour reprendre les propos de l'interlocutrice du service de prévention. Mais aujourd'hui, le recrutement de ces habitantes se fait surtout via le réseau des comités de quartier, les invitations par courrier toute boîte étant très peu efficaces de l'aveu de la responsable. Le service est en train de revoir la procédure pour ouvrir les Concertations sécurité aux citoyens non organisés.

Généralement, par marche, il y a environ huit à dix participantes, qui sont des habitantes ou des commerçantes. Avant la marche qui se déroule toujours en soirée ou le week-end, le service prend un temps, d'approximativement une demi-heure, pour convenir du trajet de la marche avec les participantes, sur base de la proposition émise par la Concertation sécurité. Le trajet peut donc être modifié en fonction des souhaits émis par les participantes. La marche, qui dure environ deux heures, a lieu en présence de quatre acteurs du service de prévention et de deux inspectrices de la police. En fin de marche, un temps est consacré au débriefing, qui permet de revenir sur ce qui a été pointé comme problématique et d'envisager des pistes de résolution.

Les acteurs du service de prévention envoient ensuite un tableau récapitulatif aux participantes pour validation. Le service de prévention prend alors contact avec les différents services de la ville ou de la police concernés pour la résolution des problèmes et tiennent informées les participantes. Ces dernières sont également invitées à contacter d'initiative les acteurs de la prévention de manière proactive pour recevoir les éléments d'évolution ou pour pointer des problématiques qui n'auraient pas encore été résolues.

*Source: Entretien mené avec l'évaluatrice interne du service de prévention de la Ville de Liège en date du 5 octobre 2020*

# LES OUTILS DE REPRÉSENTATION SENSORIELLE

DEGRE DE PROFONDEUR DE PARTICIPATION...	DEMARCHE DIAGNOSTIQUE	CONCEPTION	EVALUATION D'IMPACT
MINIMAL	X		X
INTERMÉDIAIRE			
MAXIMAL			

## De quoi s'agit-il ?

Les outils de représentation sensorielle **mobilisent les différents sens**, pour faire émerger des éléments qui n'auraient pu être mis en exergue autrement : des éléments de contexte, des obstacles, des ressources ou tout autre élément essentiel à la compréhension ou à la résolution de problèmes<sup>97</sup>.

## Plus précisément ?

Ces outils peuvent être déployés spécifiquement mais seront le plus souvent intégrés à d'autres méthodes décrites dans cette partie, tels que les focus groupes, les mini-publics délibératifs, etc.

Parmi les outils de représentation sensorielle, on peut retrouver :

- ✓ **Les cartes mentales**<sup>98</sup> : Il s'agit de demander à des individus de dessiner des lieux qu'ils connaissent, sans aucune aide extérieure. Ces représentations graphiques permettent de mettre en lumière les perceptions qu'ont les personnes de lieux qu'elles côtoient. Ces perceptions font ainsi apparaître des repères structurant l'espace considéré. En triangulant avec une autre méthode, telle que les entretiens ou les focus groupes, les cartes mentales peuvent être utilisées pour recueillir des éléments de diagnostic intéressants d'un espace problème ;
- ✓ **des plans et cartes** : recourir à des plans et cartes peut aider à mieux appréhender un espace à étudier. Ces outils peuvent être produits, entre autres, par le service urbanisme de votre commune, par des services de cartographie en ligne gratuits ou être consultés sur le site bruxellois du monitoring des quartiers ;
- ✓ **des photos**. Par exemple, l'asbl JES Brussels qui a pour objectif de soutenir des

97 D. BRUTYN, V. CAPRASSE, (sld. E. ENHUS, S. SMEETS, en collab. T. BAUWENS), *Guide Méthodologique d'élaboration et d'évaluation de projets de prévention dans une perspective territoriale. Methodologische gids voor de uitwerking en evaluatie van preventieprojecten met een ruimtelijk perspectief*, Centre de recherches criminologiques de l'ULB, CRIS Crime and Society de la VUB, Bruxelles, octobre 2018.

98 Pour une application concrète du recours aux cartes mentales pour approcher un espace urbain, vous pouvez consulter la recherche INTER-ENVIRONNEMENT BRUXELLES, *Jeunes en ville, Bruxelles à dos ? L'appropriation de l'espace urbain bruxellois par des jeunes de différents quartiers*, Bruxelles, Mai 2008.

jeunes bruxellois en matière de loisirs, d'éducation, de travail, de formation et de bien-être, a développé une application gratuite « LOMAP » pour smartphone qui permet aux jeunes d'exprimer leur ressenti sur des espaces urbains. La personne prend une photo et ensuite lui attribue un filtre de couleur selon le sentiment (très négatif à très positif) que lui inspire le lieu. Sur cette photo présentant une nouvelle nuance de couleurs, le jeune peut y intégrer des tags descriptifs et enfin écrire un avis sur l'espace photographié. La photo se télécharge sur une carte spécifiquement dédiée. Le site Internet lié permet alors de donner un aperçu de toutes les photos téléchargées dans le même quartier. Toutes les informations peuvent être retrouvées sur le site de l'application Lomap ;

- ✓ des **outils vidéographiques** ;
- ✓ le **graphic recording** est une technique qui consiste à capter de manière graphique les idées qui s'échangent en séance pour aider les participants à visualiser leur contenu. La facilitation graphique ajoute quant à elle une posture de facilitateur, autrement dit la personne joue aussi le rôle de facilitateur pour aider le groupe à produire et à structurer sa réflexion ;
- ✓ des **enregistrements sonores** ;
- ✓ tout autre dispositif recourant à l'un des cinq sens.

AVANTAGES	INCONVÉNIENTS
Facile à mettre en œuvre (à l'exception du graphic recording/facilitation graphique)	Il s'agit avant tout d'un outil support
Flexible	
Facilite l'expression des personnes maniant moins bien la langue utilisée	
Facilite les échanges	
Adapté à tout type de public	

# DES OUTILS MOINS FORMALISÉS : DÉPLACEMENTS DANS LES ESPACES PUBLICS AVEC DES « PRÉTEXTES » À LA DISCUSSION

DEGRE DE PROFONDEUR DE PARTICIPATION...	DEMARCHE DIAGNOSTIQUE	CONCEPTION	EVALUATION D'IMPACT
MINIMAL	X		
INTERMÉDIAIRE			
MAXIMAL			

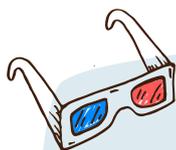
## De quoi s'agit-il ?

Il s'agit d'une **démarche exploratoire**, qui emprunte un mouvement « d'aller vers » les citoyens en **prenant place physiquement dans des espaces publics** avec des stands par exemple et en interrogeant les usagers sur leur vécu (dans leur quartier par exemple), sur une expérience.

## Plus précisément ?

Des « produits ou services » d'appel (goodies, ...) peuvent faciliter l'entrée en contact. A la suite des contacts établis sont consignés les éléments communiqués par les publics dans un carnet ou tout autre document support s'il n'y a pas d'écrits spécifiquement prévus lors de la rencontre (tels un questionnaire). Comme indiqué, il s'agit plutôt d'une démarche exploratoire, qui vise à prendre le « pouls » de la population sur une thématique particulière ou sur une situation plus générale. Ce type de démarche s'inscrit davantage dans une phase de diagnostic.

AVANTAGES	INCONVÉNIENTS
Mouvement d'aller-vers, proximité avec les citoyens	Risque de perdre des informations si elles n'ont pas été notées après la discussion entre les acteurs professionnels et les citoyens
Facile à mettre en œuvre	
Peu coûteux	
Flexible	
Permet d'établir un premier contact	
Facilite les échanges	



### L'exemple de deux actions de rencontre sur l'espace public par des services de prévention bruxellois

L'asbl Bravvo qui regroupe l'ensemble des services de prévention de la Ville de Bruxelles s'est équipée d'un vélo cargo doté de mobilier qui permet d'occuper l'espace public. Le BRAVVO Mobile, ainsi nommé, permet ainsi d'installer sur l'espace public une table et des chaises, un présentoir qui peut aussi faire la part belle à des « goodies ». L'objectif est de pouvoir engager la discussion avec les personnes présentes sur l'espace public, pour transmettre des informations sur les actions mises en place ou recueillir certains ressentis de la population et ce, de manière conviviale. Ce dispositif peut donc également servir pour inviter en face à face des personnes à un processus participatif.

Le service de prévention d'Anderlecht a mis en œuvre depuis la crise sanitaire liée au COVID, le projet Tamtam qui visait initialement, au travers de stands déployés sur l'espace public, à informer la population souvent éloignée des médias traditionnels et à soutenir un apprentissage durable de gestes utiles dans la vie quotidienne, en s'adaptant notamment aux langues des habitants. Depuis, ce projet s'est transformé et vise à sonder de manière plus générale les perceptions des habitants sur leurs problèmes quotidiens dans le quartier, ou dans leur vie.

*Sources: Entretiens menés avec l'évaluateur interne de l'asbl Bravvo en date du 3 août 2020 et avec la fonctionnaire de prévention d'Anderlecht en date du 17 novembre 2022.*

# L'ÉTOILE DU CHANGEMENT

DEGRE DE PROFONDEUR DE PARTICIPATION...	DEMARCHE DIAGNOSTIQUE	CONCEPTION	EVALUATION D'IMPACT
MINIMAL			
INTERMÉDIAIRE	X	X	X
MAXIMAL			

## De quoi s'agit-il ?

Il s'agit d'un outil<sup>99</sup> qui vise à **déclencher les échanges, réfléchir collectivement, prioriser et prendre une décision commune, évaluer**. Il s'adapte à de nombreux contextes différents et pourrait être mobilisé à des moments différents de la démarche d'évaluation (diagnostic, conception, évaluation). Il doit permettre une expression facilitée et structurée des personnes prenant part au processus participatif, en vue de proposer une analyse d'une situation déterminée et/ou des recommandations au départ d'une situation déterminée. Comme de nombreux outils, il peut être utilisé en tant que tel, mais aussi être intégré dans le cadre de processus plus longs.

## Plus précisément ?

En s'appuyant sur une étoile à 6 pointes (deux triangles) dessinées par des rubans à terre, les participants sont amenés à réfléchir individuellement ou en petits groupes (2 à 3 personnes) pour chacune des pointes de l'étoile qui renvoient à six actions différentes pour une situation donnée : créer et initier, maintenir/protéger, amplifier/magnifier, réduire/diminuer, cesser/éliminer, mettre en œuvre. Ils partagent ensuite leur analyse au groupe. En groupe, les participants décident de ce qui est retenu de l'ensemble des réflexions. Est ainsi éliminé tout ce qui n'est pas validé par le groupe tandis que la réflexion collective conduit également à affiner et à enrichir certaines branches, de telle sorte que l'étoile finale est différente d'une simple agrégation des réflexions individuelles ou menées en sous-groupes.

## Une taille de groupe idéale ?

De 5 à 30 personnes maximum

### ✓ Un exemple de déroulement type

- ▶ En fonction de l'objectif et du contexte, les pointes de l'étoile peuvent être présentées comme suit par l'animateur :

<sup>99</sup> S. RACINE, *Etoile du changement*, Outil de Communagir pour emporter, consultable sur le site de Communagir (communagir.org), dans l'onglet « Contenus et outils », au sein de la section « Communagir pour emporter ».

- ▶ Créer/initier: Que faudrait-il initier pour modifier la situation comme souhaité ? Quelles seraient les actions à déployer ?
- ▶ Maintenir/protéger: Que faut-il maintenir ? Qu'est-ce qui fonctionne bien actuellement et qu'il est nécessaire de préserver ou de protéger ?
- ▶ Amplifier/magnifier: Que faudrait-il développer davantage, amplifier ? A quoi devrait-on accorder davantage d'effort et d'énergie ?
- ▶ Réduire/diminuer: À l'inverse, à quoi devrait-on accorder moins de ressources (temps, énergie, ...) tout en le maintenant ?
- ▶ Mettre en œuvre: Quels sont les éléments prioritaires à mettre en œuvre parmi toutes les propositions ? Cette pointe de l'étoile ne doit être complétée que collectivement lorsque tous les participants sont réunis.



Vous pourriez tout à fait adapter les intitulés des pointes de l'étoile avec d'autres questions ou des questions plus précises en fonction de ce que vous souhaitez voir émerger et modifier.

- ✓ Travail individuel ou en sous-groupes:
  - ▶ Les sous-groupes (ou individus) inscrivent leurs réponses sur des post-its pour chacune des pointes (une réponse par post-it).
  - ▶ Les post-it sont collés autour des pointes correspondantes.
- ✓ Partage des réflexions, discussion, enrichissement et détermination des points communs
  - ▶ Inviter une personne à lire les post-its autour de chaque pointe.
  - ▶ Demander aux participants si certaines réponses nécessitent des clarifications.
  - ▶ Demander aux participants s'ils marquent leur accord avec les idées présentées.
  - ▶ Garder uniquement les idées qui recueillent l'aval de groupe.
  - ▶ Demander si des idées devraient être affinées ou précisées, voire si elles doivent changer de pointe: procéder aux modifications demandées par le groupe.
  - ▶ Valider ensemble l'étoile qui résulte de ces échanges.
- ✓ Détermination et priorisation des actions à mettre en œuvre

AVANTAGES	INCONVÉNIENTS
Facile à mettre en œuvre	Ne peut fonctionner avec des grands groupes
Peu coûteux	
Flexible	



### Pour aller plus loin sur l'étoile du changement



Veillez consulter le document de Racine S., *Etoile du changement*, Outil de Communagir pour emporter..



# LE WORLD CAFÉ

DEGRE DE PROFONDEUR DE PARTICIPATION...	DEMARCHE DIAGNOSTIQUE	CONCEPTION	EVALUATION D'IMPACT
MINIMAL			
INTERMÉDIAIRE	X	X	
MAXIMAL			

## De quoi s'agit-il ?

C'est une méthode qui permet de déclencher les échanges et de faciliter le partage de connaissances et d'idées en vue d'établir un programme d'action.

## Plus précisément ?

Reproduisant l'ambiance d'un café, le processus du World Café invite les participants à débattre en petits groupes autour de la table sur une question précise. A intervalles réguliers, les participants sont invités à changer de table et les échanges précédents sont résumés par un facilitateur qui ne change pas de table. Ce faisant, « les conversations en cours sont alors 'fécondées' avec les idées issues des conversations précédentes avec les autres participants. Au terme du processus, les principales idées sont résumées au cours d'une assemblée plénière et les possibilités de suivi sont soumises à discussion».<sup>100</sup> Le world café se déroule généralement sur une (demi-) journée.

## Une taille de groupe idéale ?

De 10 à 50 personnes maximum.

## Un exemple de déroulement type

- ✓ Accueil des participants et explication du fonctionnement et des objectifs du World Café.
- ✓ Les participants se réunissent par 4 ou 5 autour d'une table pour échanger sur la question posée. Par table, il y a la présence d'un facilitateur qui invite les participants à réfléchir et qui prend notes des réflexions. Au terme d'un temps déterminé (par exemple, trente minutes), les participants changent de table tandis que le facilitateur reste. Il présente alors les éléments qui ont émergé lors des précédents échanges aux nouveaux participants. Ceux-ci sont alors invités à rebondir sur les

<sup>100</sup> N. SLOCUM N., J. ELLIOTT, S. HEESTERBEEK, C. LUKENSMEYER, *Méthodes participatives. Un guide pour l'utilisateur*, Fondation Roi Baudouin, Bruxelles, mars 2006, p. 173.

éléments, à les compléter, à les mûrir ou à formuler de nouvelles idées ou questionnements. Le facilitateur prend note des éléments et les met en évidence. Il y a généralement entre 3 et 4 séances de discussion. Lors du dernier tour, la table bénéficie d'un temps supplémentaire pour synthétiser les propositions.

- ✓ Une phase plénière est organisée où le facilitateur rapporte la synthèse des idées. Il est possible, le cas échéant, de prévoir une séance de votes pour faire apparaître une priorisation des propositions.



### Pour aller plus loin sur le World Café



Vous pouvez consulter le guide de la Fondation Roi Baudouin : Slo-cum N., Elliott J., Heersterbeek S., Lukensmeyer C. (2006), *Méthodes participatives. Un guide pour l'utilisateur*, Fondation Roi Baudouin, Bruxelles, pp. 174-182

AVANTAGES	INCONVÉNIENTS
Flexible	N'est pas adapté à la détermination d'un plan concret/précis.
Stimule la créativité	Dans les faits, ce processus est rarement informé et précédé d'une phase d'analyse (diagnostic). C'est pourquoi il doit être idéalement associé à un processus éclairé en amont. Il peut par exemple très bien s'intégrer à un mini-public délibératif (voir fiche 3.14).
Processus simple	

# LE THÉÂTRE FORUM

DEGRE DE PROFONDEUR DE PARTICIPATION...	DEMARCHE DIAGNOSTIQUE	CONCEPTION	EVALUATION D'IMPACT
MINIMAL			
INTERMÉDIAIRE	X	X	
MAXIMAL			

## De quoi s'agit-il ?

Il s'agit de représenter théâtralement une thématique sociale jugée problématique, à l'issue de laquelle les citoyens spectateurs peuvent réagir pour proposer d'autres scénarios, devenant ainsi acteurs, et tenter de trouver, ce faisant, des solutions et des alternatives.

## Plus précisément ?

Des comédiens (une dizaine en général) créent une « pièce » (environ 15 à 20 minutes) sur une thématique particulière et invitent les spectateurs (les participants) à réagir et à proposer des scénarios pour trouver ensemble des alternatives possibles. Un travail préalable de construction de la pièce sur base des enjeux identifiés est donc nécessaire.

## Un exemple de déroulement type

- ✓ Accueil des participants.
- ✓ La pièce est jouée par les comédiens pour contextualiser le sujet. Le public n'intervient pas.
- ✓ Les comédiens jouent à nouveau la pièce et les participants sont invités, par un animateur, à monter sur scène pour remplacer ou ajouter un personnage. Tout le monde est libre d'intervenir.
- ✓ Les scènes sont à nouveau jouées avec les modifications apportées et les participants sont à nouveau invités à intervenir sur base des modifications apportées.

AVANTAGES	INCONVÉNIENTS
Ludique et original	Coûteux (nécessite l'emploi de comédiens et la création d'une trame au préalable)
Facilite la mise en exergue de perceptions	Les comédiens peuvent orienter, même inconsciemment, les messages et la pièce
Intéressant pour introduire et contextualiser une situation-problème, dresser des grandes lignes d'action (sans toutefois pouvoir les préciser)	Format court : ne permet pas de construire des alternatives détaillées



# LA DÉCISION PAR CONSENTEMENT

DEGRE DE PROFONDEUR DE PARTICIPATION...	DEMARCHE DIAGNOSTIQUE	CONCEPTION	EVALUATION D'IMPACT
MINIMAL			
INTERMÉDIAIRE	X	X	X
MAXIMAL			

## De quoi s'agit-il ?

Il s'agit d'une méthode pour prendre une décision collectivement.

## Plus précisément ?

Contrairement à la décision par consensus qui implique normalement un « oui » de toutes les personnes, la décision par consentement s'applique si personne ne dit non. Par conséquent, dans ce modèle, « on ne va pas chercher la 'meilleure solution' mais l'on va partir du principe qu'une bonne décision est celle qui respecte les limites de celles et ceux qui devront l'assumer, et qui ne compromet en rien la capacité de l'organisation à mener à bien sa mission. Le consentement implique qu'une décision ne peut être prise que lorsqu'il n'y a plus d'objection raisonnable à celle-ci. Tant qu'il y a des objections, l'ensemble du groupe est mobilisé pour bonifier la proposition »<sup>101</sup>.

## Un exemple de déroulement type

- ✓ Les participants, disposés en cercle, s'expriment sur la problématique traitée tandis qu'un facilitateur note les réflexions.
- ✓ Sur invitation du facilitateur, une personne choisie au hasard est invitée à formuler une proposition simple sur base des réflexions qui ont émergé. Alternativement, un petit groupe peut être déterminé pour écrire une proposition sur base des réflexions.
- ✓ Vérification que la proposition est claire auprès de tous les membres du groupe. Il s'agit de vérifier qu'il n'y ait aucun problème d'interprétation.
- ✓ Chaque participant s'exprime alors sur la proposition : la proposition répond-elle à mes besoins et aux besoins identifiés pour le projet ? Toutes les réflexions viennent nourrir la proposition initiale.

<sup>101</sup> Ch. DIOT-LABUSET – FONDATION NICOLAS HULOT POUR LA NATURE ET L'HOMME, *Démocratie Participative. Guide des outils pour agir*, Février 2015, p. 46.

- ✓ Sur base de ce tour de cercle (ou de table), la proposition peut être amendée ou retirée s'il résulte des échanges qu'elle n'est pas pertinente.
- ✓ Un tour de table est à nouveau opéré pour vérifier s'il y a ou non des objections. Dans un premier temps, il s'agit uniquement de répondre par « oui j'ai une objection » ou par « non je n'ai pas d'objection ». S'il n'y a aucune objection, la proposition est validée. S'il y a des objections, elles sont exprimées. Chacune des objections est notée au tableau et peut conduire soit à reformuler la proposition, soit à la retirer.
- ✓ Une proposition est validée lorsqu'il n'y a (plus) aucune objection.

AVANTAGES	INCONVÉNIENTS
Peu coûteux	Difficile à mettre en œuvre pour des situations complexes
Décision qui résulte de l'implication de chaque participant puisque la proposition ne peut être rejetée par personne pour être validée.	
Peut s'intégrer à tout processus qui nécessite une décision	

# LES MINI-PUBLICS DÉLIBÉRATIFS

DEGRE DE PROFONDEUR DE PARTICIPATION...	DEMARCHE DIAGNOSTIQUE	CONCEPTION	EVALUATION D'IMPACT
MINIMAL			
INTERMÉDIAIRE	X	X	X
MAXIMAL			

## De quoi s'agit-il ?

Cette pratique consiste à réunir un **panel de citoyens tirés au sort, invités à délibérer sur une question publique et à formuler, à l'issue d'une discussion argumentée, des recommandations collectives.**

Il est également envisageable de faire délibérer ensemble citoyens et responsables politiques. Dans ce cas, la répartition entre les citoyens et représentants doit être pensée de sorte à ne pas créer un rapport de force défavorable aux citoyens. Par exemple, dans le cadre des commissions délibératives mixtes bruxelloises, la répartition se fait à concurrence de 75 % de citoyens et 25 % de parlementaires.

## Plus précisément ?

Cette « pratique » est intéressante à plusieurs titres :

- ✓ Elle favorise la diversité des participants par un tirage au sort stratifié, via un mécanisme en deux tours : envoi de courriers à l'échantillon de la population tiré au sort, et ensuite tirage au sort stratifié parmi les volontaires en fonction des caractéristiques complétées par les citoyens (voir la fiche n°2.6 « Le tirage au sort »).
- ✓ Elle inclut dans son design participatif un volet informatif important qui constitue l'un des piliers de ce dispositif, à savoir produire des recommandations éclairées. Ce volet informatif est souvent constitué par la communication de données extraites de recherches scientifiques, l'audition d'experts et de témoins sur les questions traitées.
- ✓ Elle propose une délibération facilitée par des professionnels qui doivent permettre d'atteindre une qualité délibérative. Pour Sintomer et al<sup>102</sup>, les principaux critères d'une qualité délibérative sont les suivants :
  - ▶ la discussion peut avoir lieu entre les citoyens et pas simplement entre les citoyens et l'administration ;
  - ▶ la discussion est facilitée par des animateurs neutres ;

102 Y. SINTOMER, C. HERZBERG, A. RÖCKE, 2008, op. cit., p. 71.

- ▶ la séance n'est pas présidée par un élu qui cadre les débats en fonction de sa propre perspective ;
- ▶ des arguments peuvent être échangés, à côté d'autres registres tels que le témoignage ou l'indignation et la séance ne se réduit pas à des séquences technicistes ou rhétoriques ;
- ▶ un temps suffisant est consacré à la discussion ;
- ▶ des sessions de discussion sont organisées en petits groupes pour permettre à un maximum d'individus de participer et de s'exprimer.



Le rôle des facilitateurs est essentiel « pour mettre en place une délibération égalitaire et respectueuse du point de vue de chacune [des personnes] (...) créer un climat de confiance pour que chaque participant ose prendre part à la discussion et écoute les perspectives exprimées par les autres, mais aussi (...) guider l'ensemble du groupe vers la concrétisation de son objectif: la formulation, selon le mandat qui lui a été attribué, de recommandations, d'avis, de propositions, d'arguments, de mises en garde, etc. »<sup>103</sup>.

La mise en œuvre d'un mini-public peut s'envisager dans la conception ou l'évaluation d'un projet, d'une politique en lien avec les questions de sécurité et prévention, que ce soit pour réfléchir sur des réponses à apporter à un diagnostic posé, ou pour accompagner le processus d'évaluation porté par une instance d'évaluation ou comme mini-public intégrant, outre les citoyens, les autres parties prenantes. A nouveau, il faut ici insister sur le sur-mesure que toute démarche implique. Les fiches servent surtout à établir des repères pour aider le lecteur à réaliser l'étendue des possibles.

### Un exemple de déroulement type

Les mini-publics peuvent prendre des formes diverses et se dérouler sur une période allant d'un à une vingtaine de jours (répartis sur une année par exemple). Un mini-public organisé sur une seule journée ne pourra évidemment prétendre offrir des délibérations et des recommandations de la même qualité que celui qui aura été organisé sur plusieurs journées. A cet égard, des études montrent qu'un mini-public organisé sur plusieurs jours aura un impact plus important sur l'élaboration d'une politique qu'un mini-public se déroulant sur une seule journée<sup>104</sup>.

Généralement, un mini-public est organisé en plusieurs phases :

- ✓ **Phase de présentation** : présentation des participants et découverte de la méthodologie du mini-public.
- ✓ **Phase d'information et de formation** : information sur la thématique objet des délibérations et formation des participants pour permettre à ces derniers d'acquiescer

<sup>103</sup> J. VRYDAGH, S. DEVILLERS, D. TALUKDER, V. JACQUET, J. BOTTIN, 2020, *op. cit.*, p.11

<sup>104</sup> A. MICHELS, H. BINNEMA, « Assessing the Impact of Deliberative Democratic Initiatives at the Local, Level : A Framework for Analysis », *in Administration & Society*, 2019, Vol. 51(5), pp. 749–769.

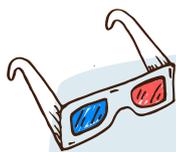
des connaissances et des compétences et pour les aider, ce faisant, à exprimer des recommandations éclairées. La sélection des experts et témoins doit être organisée de façon à permettre d'entendre des points de vue, des positionnements et des perspectives diverses sur la thématique traitée. En fonction de l'organisation du mini-public, notamment du nombre de jours dédiés à ce processus, les citoyens peuvent eux-mêmes identifier les experts et témoins qu'ils souhaitent faire intervenir. Notons que dans le cadre d'un processus qui s'appuierait sur une démarche diagnostique, celle-ci viendrait également alimenter le matériau informatif sur lequel repose le mini-public.

- ✓ **Phase de délibérations** entre les participants au mini-public délibératif, facilitées par des animateurs: ces délibérations doivent aboutir à la rédaction de recommandations. Il importe de souligner que ces recommandations collectives peuvent faire l'objet d'un consensus, ou non, et dans ce dernier cas peuvent être distinguées par exemple en positions « majoritaires/minoritaires », ou simplement par le fait que des positions différentes existent en les énumérant.

AVANTAGES	INCONVÉNIENTS
Processus informé (par nature) <sup>105</sup>	Coûteux (tirage au sort, design souvent proposé par des organisations externes, facilitation assurée la plupart du temps par des professionnels externes)
Tirage au sort qui favorise une diversité de points de vue	Les marges de manœuvre sont souvent limitées, les participants étant appelés à répondre à une question qui leur est soumise.
Adapté pour des questions mettant en jeu des valeurs, pour des problèmes complexes nécessitant des arbitrages et pour des problématiques qui s'inscrivent dans des temps longs <sup>106</sup>	Disponibilité des participants sur plusieurs jours

105 L'indication par « nature » signifie que le design participatif de ce type de dispositif inclut intrinsèquement ce volet informé (ce type de dispositif a été pensé par des théoriciens de la démocratie). Mais toutes les méthodes décrites dans ce guide, dès lors qu'elles visent un degré de profondeur intermédiaire ou maximal, doivent également être informées (voir « Conditions (préalables) à la mise en œuvre de la participation citoyenne à l'évaluation des projets de sécurité et de prévention » dans la Partie I. Repères généraux).

106 C. CHWALISZ C. (2020), *Innovative Citizen Participation and New Democratic Institutions. Catching the Deliberative Wave*, OCDE, 2020, p. 16.



### L'exemple du WAM1080 - We are Molenbeek, une expérience de mini-public sur la question de la radicalisation et du vivre-ensemble à Molenbeek

La commune de Molenbeek, et plus particulièrement son service de prévention, a mis en œuvre un mini-public, composé d'une centaine de molenbeekois tirés au sort, en date du 18 mars 2017, qui étaient invités à débattre et formuler des propositions d'actions à mettre en œuvre dans la commune concernant le radicalisme des jeunes et le rapprochement des communautés à Molenbeek. Cette expérience délibérative a été proposée et organisée par une association privée.

La journée a démarré par l'audition de trois experts, chercheurs en sciences politiques et s'intéressant aux questions de radicalisation ou de cohésion sociale, en vue d'alimenter les débats et réflexions des citoyens participant à la journée. Ensuite, les participants étaient regroupés par 7 environ autour d'une table pour échanger sur une première question : « Que peut faire la commune de Molenbeek pour faire face au radicalisme chez les jeunes ? ». Ce premier débat devait aboutir à formuler deux propositions par table. Ce sont donc 28 propositions qui ont émergé des 14 tables, lesquelles pouvaient être soutenues par vote par chacun des participants. Suivant le même protocole, un deuxième débat s'est engagé autour de la question : « Que peut faire la commune pour améliorer le vivre-ensemble entre toutes les communautés de Molenbeek ? ». En fin de journée, les résultats ont été présentés aux représentants politiques de la commune de Molenbeek.

Les débats étaient facilités au sein de chaque table par des médiateurs des différentes communes bruxelloises. Ils avaient pour mission de modérer les échanges, de répartir équitablement les temps de parole, d'identifier les propositions consensuelles. Le tirage au sort a été effectué en deux étapes. Plusieurs milliers de courriers ont été envoyés à des habitants de la commune sélectionnés de manière aléatoire. Il est à noter que les organisateurs n'ont pas pu accéder au registre de la population communal, se voyant contraints de faire appel à un prestataire externe dont les données contenaient pas mal d'erreurs. 200 personnes ont répondu favorablement à l'invitation en mentionnant diverses informations (âge, occupation, niveau d'éducation) à partir desquelles une sélection aléatoire stratifiée a été réalisée afin de retenir un échantillon de 110 habitants présentant des profils diversifiés.

Dans le cadre d'une évaluation scientifique menée par l'ULB (Pilet, 2017), des questionnaires ont été soumis aux participants qui « ont en moyenne trouvé moins difficile que prévu d'aboutir à des propositions faisant consensus entre tous les participants. La capacité à bâtir des compromis et à jeter des ponts entre citoyens des dispositifs délibératifs semble donc se confirmer. C'est assez remarquable quand on pense à la nature sensible et clivante des thématiques de la journée » (Pilet, 2017, p. 20). Abondant en ce sens, le responsable du service de prévention a confié être impressionné par la capacité des participants à dégager des pistes consensuelles au départ d'une thématique très clivante.

Cependant, les autorités politiques se seraient finalement montrées peu intéressées par le processus, n'auraient donné (quasiment) aucun suivi aux recommandations émises par les citoyens, jugeant notamment les recommandations trop générales et correspondant déjà à leurs programmes (Ogien, 2018).

Sources: Entretien mené avec le responsable du service de prévention en date du 18 juin 2020 ; Particitiz asbl, Rapport du WAM1080, Bruxelles, s.d. ; J.-B. Pilet, Rapport d'évaluation scientifique We Are Molenbeek/WAM 1080, Université Libre de Bruxelles, Bruxelles, 17 août 2017 ; E. Ogien, Evaluer l'impact d'un panel citoyen. Les effets du « WAM1080 » sur les sphères politique et administrative de la commune de Molenbeek-Saint-Jean, Mémoire de master en sciences politiques, Université Catholique de Louvain-La-Neuve, année académique 2017-2018.

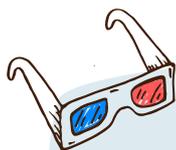


Il semble ici important de souligner l'existence de « versions institutionnalisées » des mini-publics délibératifs. Ce sont des dispositifs de délibération citoyenne, institués par des autorités politiques de manière pérenne. C'est en Belgique que se sont développés ces dispositifs considérés par les observateurs comme des innovations démocratiques, dont les trois premiers modèles ont été institués à un niveau régional/communautaire et à un niveau communal (en région bruxelloise):

- ✓ **Le dialogue citoyen permanent en Communauté germanophone**, aussi connu sous le nom d'Ostbelgien model, a été adopté par un décret daté du 25 février 2019. Ce dispositif est structuré autour de trois composantes: le Conseil citoyen, les assemblées citoyennes et le secrétariat permanent. Le Conseil citoyen, la dimension permanente du dispositif, est composé de 24 citoyens tirés au sort, renouvelés pour un tiers tous les six mois. Ses missions consistent principalement à déterminer les sujets qui seront débattus en assemblée citoyenne, à organiser les modalités d'organisation de ces assemblées, à superviser leur déroulement et à contrôler le suivi politique accordé aux recommandations émises par les assemblées. Les assemblées citoyennes, la composante non permanente du dispositif, qui sont composées de citoyens tirés au sort, ont pour mission de délibérer sur la question qui leur est adressée par le Conseil citoyen. Quant au secrétariat permanent dont les fonctions sont assurées par un membre du personnel de l'administration parlementaire, il offre un soutien administratif et organisationnel au Conseil citoyen et aux assemblées citoyennes .
- ✓ **Les commissions délibératives du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune et du Parlement francophone bruxellois**, ont été adoptées en règlement de ces assemblées parlementaires en date des 13 et 20 décembre 2020. Les parlements concernés disposent donc à présent de la possibilité de constituer ces commissions qui sont composées des députés issus de la commission permanente ayant la question débattue dans ses attributions et de citoyens tirés au sort, dans une proportion de 25% d'élus et 75% de citoyens tirés au sort. Les thématiques sont déterminées par le Parlement, mais également, sous réserve d'approbation par ce dernier, par les citoyens moyennant la récolte de 1000 signatures. Une modalité permet à 100 citoyens signataires de proposer un sujet sur la plateforme électronique dédiée et de tenter de recueillir, par ce canal, les 900 autres signatures nécessaires. Ce dispositif est appuyé par un comité d'accompagnement, composé entre autres de quatre experts, chercheurs et praticiens, nommés pour deux ans au maximum, qui a des missions très concrètes d'organisation, telles que déterminer le nombre de jours de délibération et l'agenda des délibérations, garantir l'accès des membres de la commission aux informations utiles et nécessaires pour mener les débats, accompagner l'organisation et l'animation des débats, jusqu'à rédiger un rapport d'évaluation du processus. Toute information supplémentaire peut être consultée sur la page Internet dédiée au dispositif.
- ✓ **Le Conseil Citoyen Permanent de Saint-Gilles** dont le règlement a été approuvé par le Conseil communal du 25 juin 2020 est composé de 35 habitants saint-gillois tirés au sort et est renouvelé tous les deux ans. Le Conseil Citoyen Permanent est invité à délibérer à huit clos sur différentes thématiques relevant de l'intérêt communal et à formuler des recommandations à destination des autorités communales. Il dispose d'un secrétaire désigné par marché public, qui organise également la facilitation des débats. La première thématique soumise par les autorités communales au Conseil Citoyen Permanent de Saint-Gilles a été la thématique des incivilités, avec comme question principale: « Comment rendre la vie à Saint-Gilles plus agréable ? ». Toute information supplémentaire peut être consultée sur la page Internet dédiée au dispositif.

En Région de Bruxelles-Capitale, il pourrait être envisagé, en fonction des besoins émis par l'ensemble du secteur bruxellois de la prévention, de soumettre aux parlementaires la proposition de faire délibérer citoyens et parlementaires au sein de ce type de commission pour des thématiques concernant l'ensemble de la région.

Quand ce type de dispositif institutionnalisé existe, il constitue donc également une ressource pour tout type de démarche de participation citoyenne à l'évaluation, que ce soit pour solliciter directement les citoyens, pour se faire aider par ces citoyens pour atteindre d'autres citoyens ou pour « utiliser » le dispositif à des fins d'évaluation.



### Un exemple de mini-public délibératif accompagnant une évaluation

Organisme d'analyse prospective placée auprès du Premier ministre français, France Stratégie organise, entre autres missions, l'évaluation de politiques publiques. Dans le cadre de l'évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté en France, l'institution a instauré, à côté du comité d'évaluation composé de chercheurs, responsables associatifs et personnalités dites qualifiées (fonctionnaires, élus de collectivités locales), un panel de citoyens tirés au sort. Celui-ci a pour mission principale de compléter les réflexions du comité d'évaluation, en réfléchissant en amont aux questions évaluatives et en aval à l'interprétation des résultats d'évaluation. La constitution et l'accompagnement de ce panel citoyen a été organisé avec le concours d'un prestataire externe. Le panel devrait être consulté chaque année par le comité d'évaluation, tout au long du processus évaluatif.

Le panel a été composé de trente citoyens tirés au sort recrutés par téléphone en fonction de leur diversité socio-démographique censée refléter celle de la population française (critères de sexe, d'âge, de profession, de région, de catégorie d'agglomération et de niveau d'études). Lors du recrutement, les citoyens ont été informés que ce panel serait amené à exister sur plusieurs années, le temps de l'évaluation de la politique.

La première session du panel, qui s'est déroulée entre fin novembre 2019 et fin février 2020, visait à lui permettre de se prononcer collectivement sur les éléments de cette stratégie devant faire l'objet d'une évaluation, en mettant en exergue des points de vigilance. Un premier week-end a été consacré à communiquer du contenu aux panélistes: état des lieux de la pauvreté en France, politiques de lutte contre la pauvreté, présentation de la stratégie nationale, évaluation de politiques publiques (approches, méthodes, outils). Vu le contenu ambitieux et le temps malgré tout limité pour communiquer sur ces éléments, on peut se poser la question de l'adaptation de la durée de cette « formation ». Outre les présentations, les citoyens ont eu à disposition divers documents dont ils ont pu prendre connaissance. Une deuxième session de travail a été organisée un samedi pour permettre aux citoyens de délibérer sur les recommandations et préparer la rédaction de la note. Entre les deux sessions en présentiel, les citoyens ont eu l'occasion d'échanger sur la plateforme. La rédaction et la validation de la note a été menée principalement à distance. Une rencontre a enfin été organisée entre le président du comité d'évaluation et deux rapporteurs du panel. Le comité d'évaluation a répondu à la note par un courrier écrit aux citoyens en précisant la prise en compte des éléments dans leur note méthodologique. Ainsi, la première note d'étape du comité d'évaluation (publiée en mars 2020) reprend explicitement, tout au long de la présentation de la méthodologie envisagée, des références aux préconisations et aux points de vigilance soulevés par le panel citoyen. Cette note d'étape joint également l'intégralité de l'avis citoyen en annexe.

# LE BUDGET PARTICIPATIF

DEGRE DE PROFONDEUR DE PARTICIPATION...	DEMARCHE DIAGNOSTIQUE	CONCEPTION	EVALUATION D'IMPACT
MINIMAL			
INTERMÉDIAIRE			
MAXIMAL		X	

## De quoi s'agit-il ?

Emblématique de la participation à la décision de projets, ce type de dispositif vise à **associer directement les citoyens à l'allocation des fonds publics**, selon diverses modalités.

## Plus précisément ?

Généralement, les budgets participatifs sont ouverts à tous les habitants, voire également aux associations, du territoire concerné.

Le budget mis à disposition est déterminé par les autorités politiques. Une façon de relativiser le montant alloué est d'établir un ratio entre le montant global et le nombre d'habitants concernés ou le montant global par rapport au budget total d'investissement de la localité. Le ratio budget par habitant peut ainsi varier de moins d'un euro par habitant à plusieurs dizaines d'euros par habitant. La part du budget investissement consacrée au budget participatif est également un indicateur de la place que les autorités politiques souhaitent laisser aux citoyens dans l'affectation des finances publiques.

Dans le cadre des dispositifs de sécurité et de prévention, il peut être envisagé que les services de prévention s'adossent à un budget participatif existant au niveau communal en proposant une thématique qui relève de leurs compétences.



Les budgets participatifs requièrent souvent des compétences rédactionnelles et de compréhension de contraintes techniques (ou autres) de la part des citoyens. Ce faisant, il est particulièrement indiqué de pouvoir offrir un accompagnement pour les publics moins outillés, et notamment la population jeune, afin de les aider à s'inscrire dans ce type de démarche. Par ailleurs, de nombreux budgets participatifs fonctionnent aujourd'hui avec un volet en ligne important. Il faut donc veiller à prévoir également des aménagements pour réduire les exclusions liées à la fracture numérique.

### Un exemple de déroulement type

Les budgets participatifs se composent habituellement des phases suivantes :

- ✓ Appel à projets ou idées auprès des citoyens : idéalement cette phase fait l'objet de délibérations entre citoyens pour permettre à ces derniers d'échanger entre eux sur les besoins, de faire émerger des idées et éventuellement de permettre déjà la co-construction de projets à soumettre. Il est à noter que, dans une perspective évaluative, cette phase devrait s'appuyer sur un diagnostic établi (de manière participative).
- ✓ Analyse de la recevabilité et de la faisabilité des idées/projets, en général, par les services administratifs des collectivités : le projet répond-il aux critères fixés et est-il techniquement et juridiquement réalisable ?
- ✓ Le cas échéant, nouvelle phase de délibérations entre citoyens en vue de décliner les idées en projets concrets et pertinents ou afin de développer, préciser davantage le projet ou encore réunir des projets fort proches en contenu pour produire un projet unique.
- ✓ Soumission des projets proposés déclarés recevables et faisables aux votes des citoyens.
- ✓ Réalisation des projets lauréats par les autorités de la localité.

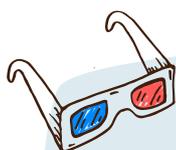
Les moments délibératifs font l'objet d'une facilitation par des professionnels. Pour permettre un processus le plus inclusif possible, il est recommandé de prévoir un accompagnement des habitants dans l'écriture de leurs projets pour ceux qui en éprouveraient le besoin. Les citoyens, dont les propositions de projets ont été validées lors de la phase d'analyse de recevabilité et faisabilité, peuvent donc mener campagne pour leurs projets.



Certains disposent plus que d'autres de moyens et/ou compétences pour défendre leurs projets et attirer les votes utiles. Il est donc important d'accompagner les personnes disposant de moins de ressources pour faire la promotion de leurs projets.

Par ailleurs, si un projet proposé n'a pas dépassé l'étape de l'analyse de recevabilité ou de faisabilité, les citoyens concernés reçoivent une explication des raisons qui ont présidé à l'écartement de leur projet.

AVANTAGES	INCONVÉNIENTS
Dimension décisionnelle importante avec l'implication directe des citoyens dans des décisions relatives à l'affectation de dépenses publiques et ce, en vue de réaliser des projets imaginés et souhaités par les citoyens eux-mêmes (parfois en co-construction avec les services administratifs). Le rôle décisionnel est donc assez manifeste, même si de jure la décision finale doit être validée par les élus.	Coûteux (tirage au sort, design souvent proposé par des organisations externes, facilitation assurée la plupart du temps par des professionnels externes)
Résultats très concrets et très visibles pour les participants (mise en œuvre des projets)	Processus coûteux
	Les citoyens ont rarement la possibilité de déterminer les thématiques dans lesquelles ils peuvent proposer des projets.
	Dispositif qui nécessite nombre de compétences de la part des participants (structuration de projets, compétences rédactionnelles, budgétisation), un accompagnement important et personnalisé des publics les moins outillés



### Détermination des thématiques dans le budget participatif du district d'Anvers : un exemple de priorisation « citoyenne »

Mis en œuvre à partir de 2014, le dispositif du budget participatif du district d'Anvers inclut une phase de choix des thèmes (parmi une septantaine relevant de la compétence du district) par les participants, thèmes pour lesquels pourront donc être proposés des projets d'investissement. Outre les thèmes, les participants ont également à déterminer la distribution de l'enveloppe globale affectée au budget participatif entre chacune des thématiques retenues. Cette phase se veut délibérative.

Pour ce faire, lors d'un premier tour, en petit groupe de cinq autour d'une table, les citoyens échangent sur leurs souhaits de changement dans la ville et choisissent, par consensus, cinq thèmes. Les thèmes retenus par chacune des tables sont alors agrégés et les douze thèmes les plus choisis deviennent les thèmes du budget participatif.

Au cours d'un second tour, les habitants répartis à nouveau par petits groupes échangent entre eux et distribuent le montant global du budget entre les douze thématiques à l'aide de jetons de poker que chaque participant a reçus. Les jetons de poker correspondent chacun à 10.000 euros. Par table, un thème n'est choisi définitivement que si au moins quatre personnes lui ont attribué de l'argent et si la thématique reçoit un montant minimum de 60.000 euros. Les moyennes de toutes les tables sont alors calculées pour déterminer le montant final qui pourra être affecté par thématique.

Sources: Entretien mené avec une opératrice du budget participatif en date du 17 septembre 2020 ; G. Steuten "Begroten door burgers», Mémoire de fin d'études, Faculteit der Managementwetenschappen Radboud Universiteit Nijmegen, Décembre 2019 ; consultation du site Internet relatif au budget participatif du District d'Anvers <https://www.antwerpen.be/nl/overzicht/burgerbegroting-district-antwerpen/wat-is-de-burgerbegroting>.



# INSTANCE CITOYENNE CONSULTATIVE

DEGRE DE PROFONDEUR DE PARTICIPATION...	DEMARCHE DIAGNOSTIQUE	CONCEPTION	EVALUATION D'IMPACT
MINIMAL			
INTERMÉDIAIRE	X	X	X
MAXIMAL			

## De quoi s'agit-il ?

Ce vocable désigne une instance composée (en partie) de citoyens disposant d'un **rôle consultatif par rapport à certaines étapes du processus d'évaluation**, l'évaluateur disposant du contrôle décisionnel de celui-ci.

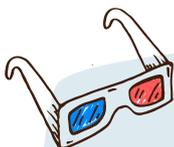
## Plus précisément ?

L'instance, organisée sur la durée du processus évaluatif, est consultée à certaines étapes du processus évaluatif pour émettre un avis sur le processus évaluatif et les résultats qui en ressortent.

A priori, le nombre de citoyens doit certainement être limité pour permettre le fonctionnement de l'instance: de 15 à 30 citoyens au maximum. Toutefois, pourraient être envisagées des participations plus importantes lors de séances ouvertes à un plus grand nombre de personnes à des étapes-clés.

En début de mission, une charte de fonctionnement est déterminée. Celle-ci énumère les règles de fonctionnement décidées par le groupe et les comportements désirés et à proscrire.

AVANTAGES	INCONVÉNIENTS
Adapté pour le degré de profondeur de participation intermédiaire	Nécessite disponibilité des acteurs (citoyens)
	Nécessite formation des acteurs (citoyens) à l'évaluation



### Le conseil consultatif du projet MMM\* ciblé sur un quartier de la commune d'Anderlecht

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet d'actions multidisciplinaires (relevant du service de prévention, du service urbanisme, du service propreté, des sanctions administratives, de la police,...) ciblées sur un (micro-) quartier pointé comme problématique par ses habitants (problèmes de propreté, d'incivilités, sentiment d'insécurité...), la commune d'Anderlecht a mis en place en novembre 2022 un conseil consultatif composé d'une quinzaine d'habitants, de représentants des services communaux et de la police. Les habitants intégrant ce conseil ont été tirés au sort à la suite d'un appel à volontaires réalisé lors d'une réunion publique.

A l'occasion de deux rencontres, les citoyens ont été amenés à s'exprimer sur les observations qu'ils ont tirées à la suite des actions mises en œuvre par les autorités locales, ont exprimé les besoins de renforcement ou de réorientation des actions qu'ils considéraient nécessaires, ont témoigné des problématiques qui nécessitaient selon eux davantage d'attention, ont adressé leurs interrogations quant aux actions engagées par les autorités.

Au cours d'une troisième rencontre publique ouverte cette fois-ci à tous les habitants, les services communaux ont présenté l'ensemble des actions mises en œuvre et les constats qu'ils en dressaient, constats auxquels les habitants étaient invités à réagir en séance, d'une part via une application connectée (wooclap.com) qui agrégeait directement les réponses et faisaient apparaître les résultats, et d'autre part directement en prenant la parole (distribution de la parole à l'aide d'un micro). Au moment de finaliser ce guide, la commune annonce la pérennisation de ce conseil consultatif.

\***MMM** pour cibler un **M**icro-quartier, travailler sur des **M**ultiples phénomènes de façon **M**ultidisciplinaire

*Source: Entretien avec la fonctionnaire de prévention d'Anderlecht en date du 17 novembre 2022 et observation du dispositif.*

# INSTANCE D'ÉVALUATION CITOYENNE

DEGRE DE PROFONDEUR DE PARTICIPATION...	DEMARCHE DIAGNOSTIQUE	CONCEPTION	EVALUATION D'IMPACT
MINIMAL			
INTERMÉDIAIRE			
MAXIMAL	X		X

## De quoi s'agit-il ?

Ce vocable est utilisé pour désigner toute **instance d'évaluation composée (en partie ou uniquement) de citoyens**. On peut envisager deux perspectives : soit **l'évaluateur partage le contrôle décisionnel** avec les parties citoyennes impliquées, et le cas échéant, d'autres parties prenantes, soit les **citoyens sélectionnés constituent à eux seuls l'instance d'évaluation** et l'évaluateur professionnel joue ici uniquement le rôle de facilitateur en aidant les citoyens évaluateurs à opérer des choix et en les soutenant dans les versants plus techniques de l'évaluation.

Cette configuration devrait répondre tant à des objectifs d'émancipation de citoyens (*empowerment*), que de démocratisation du processus d'évaluation et d'amélioration des politiques publiques.

## Plus précisément ?

L'instance collective pilote et met en œuvre tout le processus évaluatif. Elle définit le rôle de chacun et les modalités d'échange et de toute décision qui doit être prise (création d'une charte de fonctionnement).

A priori, le nombre de citoyens doit certainement être limité pour permettre le fonctionnement de l'instance: de 15 à 30 citoyens au maximum. Toutefois, pourraient être envisagées des participations plus importantes, en procédant à une organisation via des groupes de travail et une délégation de représentants de ces groupes de travail au sein d'une instance d'évaluation citoyenne qui coordonne la démarche.



Ce type d'instance pourrait être adaptée pour des enjeux importants et pourrait aussi être intégrée à une démarche plus générale d'évaluation locale ou régionale pérenne, qui serait dédiée à un ensemble de politiques locales ou régionales par exemple et pas uniquement celles relevant du secteur de la sécurité et de la prévention. A l'image d'instances citoyennes délibératives institutionnalisées, il pourrait être envisagé de créer une structure pérenne, avec des citoyens (par exemple tirés au sort) qui recevraient un mandat pour une certaine durée, par exemple deux ans. Ce temps permettrait aux membres citoyens d'acquérir des compétences et connaissances et de les mettre en œuvre. Idéalement, ce type de structure pourrait être soutenu par un secrétariat ad hoc.



Il importe de rappeler que si les citoyens intègrent ou forment l'instance d'évaluation, la mise en œuvre de l'évaluation d'impact doit aussi évidemment reposer sur un recueil de données dans lequel d'autres citoyens sont interrogés (voir le degré minimal de profondeur de participation).

AVANTAGES	INCONVÉNIENTS
Adapté pour le degré de profondeur de participation maximale	Nécessite disponibilité des acteurs (citoyens)
	Nécessite formation des acteurs (citoyens) à l'évaluation



### L'exemple du groupe d'évaluation tripartite du pacte de la démocratie à Strasbourg

Depuis 2018, la ville de Strasbourg s'est dotée d'un pacte de la démocratie locale, conçu dans le cadre d'un processus participatif, qui reconnaît différents droits aux habitants en matière de participation à la démocratie locale. Ce pacte a notamment instauré un groupe d'évaluation chargé d'évaluer le pacte et de formaliser des recommandations pour son amélioration continue.

Ce groupe est composé de deux élus locaux, six agents administratifs et de dix-huit habitants, qui ont répondu positivement à un appel à candidatures volontaires. La composition du groupe d'évaluation se veut donc tripartite avec la présence du triumvirat formé par les acteurs politiques, les acteurs de la mise en œuvre et les citoyens.

Pour mener à bien ses missions d'évaluation continue, le groupe bénéficie de l'appui de la Mission participation citoyenne et de la Mission évaluation des politiques de la Ville de Strasbourg tandis qu'un prestataire externe a reçu la mission d'animer et de former à la méthode d'évaluation.

Le groupe évaluation choisit les thèmes à évaluer, lesquels sont validés par une instance citoyenne plus large (appelée Conseil de participation), identifie les questions évaluatives et la méthodologie. Il procède aux recueils de données, analyse ces dernières et formule des préconisations permettant d'améliorer le Pacte et ses dispositifs. Il réalise les rapports d'évaluation et diffuse les résultats, publiés notamment sur le site du Pacte pour la démocratie. Toutefois, dans les faits, pour leur première évaluation, qui est celle de la première édition du budget participatif, il a été décidé que les Missions participation citoyenne et Mission évaluation des politiques de la ville analyserait les entretiens et les données brutes issues des questionnaires en ligne.

Il présente et publie ses résultats et préconisations, auxquelles les élus locaux ont répondu, notamment lors d'un Conseil de participation citoyenne. Les réponses pour chacune des préconisations sont rendues publiques sur la plateforme numérique de la ville dédiée à la participation citoyenne.

*Sources: Pacte pour la démocratie à Strasbourg, « Conseil de suivi et d'évaluation de la participation citoyenne, Séance 1 d'installation du Conseil », 25 janvier 2019 ; Le groupe évaluation du pacte pour la démocratie à Strasbourg, « Rapport d'évaluation du budget participatif », 30 janvier 2020 ; M. RABAUX (2020), Evaluation de la participation. Retour d'expériences de la Ville et Eurométropole de Strasbourg, L'institut de la concertation et de la participation citoyenne.*

# Bibliographie



# BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

## Ouvrages et articles

- ☑ ALBARELLO L., AUBIN D. (2016), « La qualité de l'évaluation : éthique de la pratique et institutionnalisation de l'éthique », in ALBARELLO L., AUBIN D., FALLON C., VAN HAEPEREN B., *Penser l'évaluation des politiques publiques*, Louvain la Neuve, De Boeck Supérieur, pp. 169-187.
- ☑ ALBARELLO L., AUBIN D., VAN HAEPEREN B (2016), « Les ressources théoriques dans l'évaluation : reconstruire la logique d'intervention de la politique publique pour formuler de bonnes questions d'évaluation », in ALBARELLO L., AUBIN D., FALLON C., VAN HAEPEREN B. , *Penser l'évaluation des politiques publiques*, Louvain la Neuve, De Boeck Supérieur, pp. 77-99.
- ☑ BACQUÉ M.-H., REY H., SINTOMER Y. (dir.) (2005), *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*, Paris, La Découverte.
- ☑ BACQUÉ M.-H., REY H., SINTOMER Y. (2005), « La démocratie participative, un nouveau paradigme de l'action publique ? », in M.-H. BACQUÉ, H. REY, Y. SINTOMER (dir.), *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*, Paris, La Découverte, pp 9-46.
- ☑ BACQUÉ M.-H., REY H., SINTOMER Y. (2005), « La démocratie participative, modèles et enjeux », in M.-H. BACQUÉ, H. REY, Y. SINTOMER (dir.), *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*, Paris, La Découverte, pp 293-307.
- ☑ BACQUÉ M.-H., SINTOMER Y. sld (2011), *La démocratie participative, Histoire et généalogie*, Paris, La Découverte.
- ☑ BARON G. (2015), « Comment une évaluation devient-elle participative », in *L'évaluation participative : De la prise en compte des publics au pouvoir d'agir citoyen*, Les cahiers de la Société Française de l'évaluation, n°9, Décembre 2015.
- ☑ BARON G., MONNIER E. (2003), « Une approche pluraliste et participative : coproduire l'évaluation avec la société civile », in *Informations sociales*, n°110, Septembre 2003
- ☑ BERGER M. (2009), *Bruxelles à l'épreuve de la participation : les contrats de quartier en exercices*, Bruxelles, Gouvernement de Bruxelles-Capitale, 178 p.
- ☑ BERGER M., CHARLES J. (2014), « Persona Non Grata. Au seuil de la participation », in *Participations*, n°9, pp. 5-36
- ☑ BLANCHET A., GOTMAN A. (2007), *L'enquête et ses méthodes. L'entretien*, Paris, Armand Colin.
- ☑ BLONDIAUX L. (2001), « Démocratie locale et participation citoyenne : la promesse et le piège », in *Mouvements*, vol. 5, n°18, pp. 44-51.
- ☑ BLONDIAUX L. (2005), « L'idée de démocratie participative : enjeux, impensés et questions récurrentes », in BACQUÉ M.-H., REY H., SINTOMER Y. (dir.), *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*, Paris, La Découverte, pp 119-137.

- ☑ BLONDIAUX L., FOURNIAU J.-M. (2011), « Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie, beaucoup de bruit pour rien ? », in *Participations*, n°1.
- ☑ BLONDIAUX L., SINTOMER Y. (2002), « L'impératif délibératif », in *Politix*, vol. 15, n°57, pp. 17-35.
- ☑ BRUTYN D., CAPRASSE V. (sld. ENHUS E., SMEETS S., collab. BAUWENS T.) (2017), *Guide Méthodologique d'évaluation d'impact des plans stratégiques de sécurité et de prévention, Methodologische gids voor impactevaluatie van strategische veiligheids- en preventieplannen*, Centre de recherches criminologiques de l'ULB, CRiS Crime and Society de la VUB, Bruxelles.
- ☑ BRUTYN D., CAPRASSE V. (sld. ENHUS E., SMEETS S., collab. BAUWENS T.) (2018), *Guide Méthodologique d'élaboration et d'évaluation de projets de prévention dans une perspective territoriale. Methodologische gids voor de uitwerking en evaluatie van preventieprojecten met een ruimtelijk perspectief*, Centre de recherches criminologiques de l'ULB, CRiS Crime and Society de la VUB, Bruxelles.
- ☑ BUGEJA-BLOCH F., COUTO M.-P., *Les méthodes quantitatives*, Paris, Presses Universitaires, 2015.
- ☑ CAPRASSE V. (2021), « Participation citoyenne et évaluation des politiques de sécurité et de prévention : entre complexité et controverses », in *Revue de droit pénal et de criminologie*, n°11, pp. 1008-1022.
- ☑ CAPRASSE V. (2023), « Prendre part à l'évaluation des politiques de sécurité et de prévention. Essais de participation citoyenne à Bruxelles », in *Brussels Studies* [En ligne], Collection générale, n° 181, mis en ligne le 11 juin 2023.
- ☑ CARDON D., HEURTIN J.-P., LEMIEUX C. (1995), « Parler en public », in *Politix*, vol. 8, n°31.
- ☑ CARREL M. (2013), « La gouvernance est-elle démocratique ? Les enjeux de la participation citoyenne », in *Informations sociales*, vol. 5, n°179, pp. 144-151.
- ☑ CHWALISZ C. (2020), *Innovative Citizen Participation and New Democratic Institutions. Catching the Deliberative Wave*, OCDE.
- ☑ COSSART P., TALPIN J. (2015), *Lutte urbaine. Participation et démocratie d'interpellation à l'Alma-Gare*, Vulaines-sur-Seine, Editions du Croquant.
- ☑ FALLON C., DETHIER J.L. (2016), « La démarche d'évaluation », in ALBARELLO L., AUBIN D., FALLON C., VAN HAEPEREN B., *Penser l'évaluation des politiques publiques*, Louvain la Neuve, De Boeck Supérieur, pp. 101-118.
- ☑ FISHKIN S.J. (2009), *When the people speak. Deliberative Democracy & Public Consultation*, New York, Oxford University Press.
- ☑ FOURNIAU J.-M. (2019), « La sélection des mini-publics entre tirage au sort, motivation et disponibilité », in *Participations*, Hors-série, pp. 373-400.
- ☑ FUNG A. (2006), « Varieties of participation in complex governance », in *Public Administration Review*, vol. 66, decembre, pp. 66-75.
- ☑ GAUDIN T., JACQUET V., PILET J.-B., REUCHAMPS M. (2018), « Consultation popu-

laire et référendum en Belgique », in *Courrier hebdomadaire* du CRISP, n°2390-2391, pp. 5-62.

- ☑ GAUTHIER Y. (2019), « Devenir quelqu'un. (Re)valorisation de l'identité sociale par les bénéfices symboliques de l'engagement participatif », in *Participations*, n°24, pp. 111-137.
- ☑ GOODIN R.E., DRYZEK J.S. (2006), « Deliberative Impacts: The Macro-Political Uptake of Mini-Publics », in *Politics and Society*, volume 34, n° 2, pp.219-244.
- ☑ GOURGUES G. (2013), *Les politiques de démocratie participative*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 145p.
- ☑ HACOURT G., LACROIX J., TANGE C. (dir. I. POULET) (1999), *Evaluation des contrats de sécurité et de société bruxellois. Rapport final*, Recherche réalisée pour le compte du ministère de l'Intérieur et de la Fonction Publique, Police générale du Royaume, Bruxelles, Synergie.
- ☑ HASSENTEUFEL P. (2011), *Sociologie politique : l'action publique*, Paris, Armand Colin.
- ☑ INTER-ENVIRONNEMENT BRUXELLES (2008), *Jeunes en ville, Bruxelles à dos ? L'appropriation de l'espace urbain bruxellois par des jeunes de différents quartiers*, Bruxelles.
- ☑ JACOB S., « La volonté des acteurs et le poids des structures dans l'institutionnalisation de l'évaluation des politiques publiques (France, Belgique, Suisse et Pays-Bas », in *Revue française de science politique*, pp. 835-864.
- ☑ JACOB S., OUVRARD L. (2009), « L'évaluation participative. Avantages et difficultés d'une pratique innovante », in *Cahiers de la performance et de l'évaluation*, n° 1.
- ☑ JACOB S., OUVRARD L., BÉLANGER J.-F. (2010), « L'évaluation participative en action : le Projet d'évaluation des pratiques du Centre jeunesse de Québec – Institut Universitaire », in *Cahiers de la performance et de l'évaluation*, n°2.
- ☑ JACQUET V. (2020), *Comprendre la non-participation. Les citoyens face aux dispositifs délibératifs tirés au sort*, Bruxelles, Peter Lang.
- ☑ KALAMPALIKIS N. (2004), « Les focus groups, lieux d'ancrages », *Bulletin de Psychologie*, 471,57(3), pp. 281-289.
- ☑ KRAVAGNA M., REUCHAMPS M., DELBERGHE S., « Qu'est-ce que la participation ? », in CLAISSE, F., LAVIOLETTE, C., REUCHAMPS M., RUYTERS, Ch (dir.), *La participation en action*, P.I.E. Peter Lang, 2013, pp. 25-40.
- ☑ LACROIX J., TANGE C. (1997), *Evaluer les contrats de sécurité. Portefeuille de lecture*, Bruxelles, Politeia.
- ☑ LASCOUMES P., LE GALÈS P. (2007), *Sociologie de l'action publique*, Paris, Armand Colin.
- ☑ MALOCHET V. (2021), « La sécurité est-elle vraiment 'l'affaire de tous' ? Les limites de la participation citoyenne en France dans un domaine typiquement régalien », in *Participations*. vol. 1, n°29, pp. 41-71.

- ☑ MAZEAUD A., TALPIN J. (2010), « Participer pour quoi faire ? Esquisse d'une sociologie de l'engagement dans les budgets participatifs », in *Sociologie*, vol. 1, pp. 357-374.
- ☑ MICHELS A., BINNEMA H. (2019), « Assessing the Impact of Deliberative Democratic Initiatives at the Local Level: A Framework for Analysis », in *Administration & Society*, Vol. 51(5), pp. 749-769.
- ☑ MONNIER E., SPENLEHAUER V. (1992), « L'évaluation dans le triangle de la décision. Opinions singulières et processus pluraliste », in *Revue politique et Management Public*, vol. 10, n°3, septembre, pp. 61-81.
- ☑ MUCCHIELLI A. (dir.) (2004), *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines*, 2ème édition, Paris, Armand Colin.
- ☑ NIESSEN Ch., REUCHAMPS M. (2019), « Le dialogue citoyen permanent en Communauté germanophone », in *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 21(2426), pp.5-38.
- ☑ PERRET B. (2008), *L'évaluation des politiques publiques*, Paris, La Découverte.
- ☑ PERRET B. (2016), « L'évaluation des politiques publiques », in *Regards croisés sur l'économie*, vol. 1, n°18, pp. 45-57.
- ☑ PIRES A.P., « La criminologie d'hier et d'aujourd'hui », in DEBUYST Ch., DIGNEFFE F., LABADIE J.-M. et PIRES A. P., *Histoire des savoirs sur le crime et la peine. Tome I. Des savoirs diffus à la notion de criminel-né*, Les Presses de l'Université de Montréal, Les Presses de l'Université d'Ottawa et De Boeck Université, Collection Perspectives criminologiques 1995, pp. 13-67.
- ☑ PLOTTU B., PLOTTU E. (2009), « Contraintes et vertus de l'évaluation participative », in *Revue française de gestion*, vol 2, n°192, pp. 31-58.
- ☑ POULET I. (1995), *Les nouvelles politiques de prévention. Une nouvelle forme d'action publique ? Rapport de recherches*, Louvain-La-Neuve, Département de Criminologie et droit pénal.
- ☑ POURTOIS H. (2013), « Mini-publics et démocratie délibérative », in *Pouvoir, participation et capacité*, vol 32, n°1, pp.21-41.
- ☑ PURENNE A., BALAZARD H. (2020), « Les tensions entre police et citoyens sont-elles solubles dans la démocratie délibérative ? L'exemple d'un dispositif participatif à Vaulx-en-Velin », in *Lien Social et Politiques*, n°84, pp. 204-222.
- ☑ QUIVY R., VAN CAMPENHOUDT L. (1995, édition 2006), *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod.
- ☑ QUIVY R., MARQUET J., VAN CAMPENHOUDT L. (2022), *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 6ème édition.
- ☑ REUCHAMPS M. (2013), « Les expériences délibératives : essai de typologie des pratiques », in BRUNET S., CLAISSE F., FALLON C., (dir.) *La participation à l'épreuve*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, pp. 27-48.
- ☑ ROBERT Ph. (2009), *L'évaluation des politiques de sécurité et de prévention de la délinquance en Europe*, Paris, L'Harmattan.

- ☑ SINTOMER Y., HERZBERG C., RÖCKE A. (2008), *Les budgets participatifs en Europe. Du service public au service du public*, Paris, La Découverte.
- ☑ SINTOMER Y. (2011), « Démocratie participative, démocratie délibérative : l'histoire contrastée de deux catégories émergentes », in BACQUE M.-H., SINTOMER Y. sld (2011), *La démocratie participative, Histoire et généalogie*, Paris, La Découverte, pp. 113-134 .
- ☑ SINTOMER Y., HERZBERG C., ALLEGRETTI G., RÖCKE A. (2014), *Les budgets participatifs dans le monde. Une étude transnationale*, Bonn, Service pour les initiatives de développement.
- ☑ SCHAUT Ch. (2006), « Participation citoyenne et sécurité publique : un couple mal assorti ? », in SMEETS S., SERON V., *Participation citoyenne et sécurité publique. Enjeux émergents et expériences locales*, Bruxelles, Politeia.
- ☑ SMEETS S. (2009), « L'évaluation des politiques de sécurité et de prévention en Belgique », in Ph. ROBERT (coord.), *L'évaluation des politiques de sécurité et de prévention de la délinquance en Europe*, Paris, L'Harmattan, pp 41-59.
- ☑ SMEETS S., SERON V. (2006), *Participation citoyenne et sécurité publique. Enjeux émergents et expériences locales*, Bruxelles, Politeia.
- ☑ TALPIN J. (2019), « Le tirage au sort démocratise-t-il la démocratie ? Ou comment la démocratie délibérative a dépolitisé une proposition radicale », in *Participations*, Hors-Série, pp. 453 - 473.
- ☑ VAN CAMPENHOUDT L., FRANSSSEN A. et CANTELLI F., « La méthode d'analyse en groupe », in *SociologieS* [En ligne], Théories et recherches, mis en ligne le 05 novembre 2009.
- ☑ VRYDAGH J., DEVILLERS S., TALUKDER D., JACQUET V., BOTTIN J. (2020), « Les mini-publics en Belgique (2001-2018) : expériences de panels citoyens délibératifs », in *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 32-33, n°2477-2478, pp. 5-72.

### **Enquêtes de sécurité**

- ☑ Observatoire Bruxellois pour la Prévention et la Sécurité (2019 a), *Résultats de l'Enquête Régionale de Sécurité 2018, Sentiment d'insécurité et victimation vécus par les résidents, navetteurs et touristes en Région de Bruxelles-Capitale (Cahier 2)*, Bruxelles, Bruxelles Prévention et Sécurité, 2019.
- ☑ Observatoire Bruxellois pour la Prévention et la Sécurité (2019 b), *Rapport 2018*, Bruxelles, Bruxelles Prévention et Sécurité, 2019.
- ☑ Police Fédérale et SPF Intérieur, Moniteur de sécurité 2018. *Grandes tendances*, s.l.
- ☑ Police Fédérale et SPF Intérieur, Moniteur de sécurité 2021. *Note méthodologique*, s.l.

### **Conférences**

- ☑ Talpin J. (2020), « L'important, c'est de participer ? Regard critique de la participation », *Rencontres nationales de la participation à Mulhouse organisées par le Conseil scientifique de Décider ensemble*, conférence suivie le 21 octobre 2020 par vidéoconférence.

## Guides (pratiques)

- ☑ ANDERSSON-EK M. (A MORE SECURE AND MORE HUMANE GOTHENBURG) (2010), *Neighbourhood security survey, thoughts along the way*, The National Board of Housing, Building and Planning and the Swedish Council for Crime Prevention, Västerås, Edita Norstedts.
- ☑ ATD QUART MONDE (2021), *Réussir la participation de toutes et tous. Petit guide pratique pour agir*, s.l.
- ☑ OBSERVATOIRE DES CIVIC TECH ET DE LA DÉMOCRATIE NUMÉRIQUE DE DECIDER ENSEMBLE (2023), *Guide sur l'articulation numérique – présentiel dans une démarche de participation citoyenne. Comment jongler entre ces deux mondes ?*, s.l.
- ☑ DIOT-LABUSET Ch.– FONDATION NICOLAS HULOT POUR LA NATURE ET L'HOMME (2015), *Démocratie Participative. Guide des outils pour agir*, s.l.
- ☑ LELUBRE M., BOTTERO M.(coord.)(2022), *Guide d'élaboration d'un diagnostic social-santé local, Bruxelles, Observatoire de la Santé et du Social - Commission communautaire commune*.
- ☑ MASUREL H. (2012), *Guide méthodologique des marches exploratoires. Des femmes s'engagent pour la sécurité de leur quartier. Cahiers pratiques*, Saint-Denis, Editions du CIV.
- ☑ RACINE S., *Etoile du changement*, Outil de Communagir pour emporter, s.l.n.d.
- ☑ SLOCUM N., ELLIOTT J., HEESTERBEEK S., LUKENSMEYER C. (2006), *Méthodes participatives. Un guide pour l'utilisateur*, Fondation Roi Baudouin, Bruxelles.
- ☑ TÉTREAUULT S. (2014), « Méthode du groupe nominal (Nominal group technique) », in TÉTREAUULT S., GUILLEZ P., *Guide pratique de recherche en réadaptation*, Louvain-La-Neuve, De Boeck Supérieur, pp. 345-354.
- ☑ THE NATIONAL BOARD OF HOUSING, BUILDING AND PLANNING AND THE SWEDISH COUNCIL FOR CRIME PREVENTION (2010), *Neighbourhood security survey, a guide*, Västerås, Edita Norstedts.

# NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.





Ce guide propose de manière ouverte et modulable des repères en matière de participation citoyenne à l'évaluation des projets de sécurité et de prévention: d'une part, des repères plus généraux pour questionner et comprendre le sens de ces démarches et, d'autre part, des repères méthodiques dès lors que le passage à l'action se concrétise.

Ces repères s'adressent en premier lieu aux acteurs et actrices travaillant au sein des services de prévention communaux et aux responsables politiques concerné·e·s par ces questions, mais sont accessibles à toute personne qui souhaiterait se lancer dans des démarches de participation citoyenne à l'évaluation des projets mis en œuvre dans ce secteur, voire d'autres projets ou politiques. Les repères proposés sont en effet, à bien des égards, transversaux.

S'appuyant sur une démarche empirique et participative, ce guide a été conçu dans le cadre de la recherche «La participation citoyenne à l'évaluation d'impact des dispositifs de sécurité et de prévention de la Région de Bruxelles-Capitale», financée par la Région de Bruxelles-Capitale-Innoviris entre décembre 2019 et novembre 2023. Innoviris est l'organisme public qui finance et soutient la recherche et l'innovation en Région de Bruxelles-Capitale.

L'équipe de recherche était composée de Valérie Caprassé (Centre de recherches Pénalité, sécurité & déviances-ULB, chercheuse), de Sybille Smeets (Centre de recherches Pénalité, sécurité & déviances-ULB, promotrice), et de Carrol Tange (Institut National de Criminalistique et de Criminologie, co-promoteur). La recherche a bénéficié du parrainage de l'asbl Bravo, le service de prévention de la Ville de Bruxelles.